SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA REGION DIOURBEL

2022-2023

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION

ANSD

Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

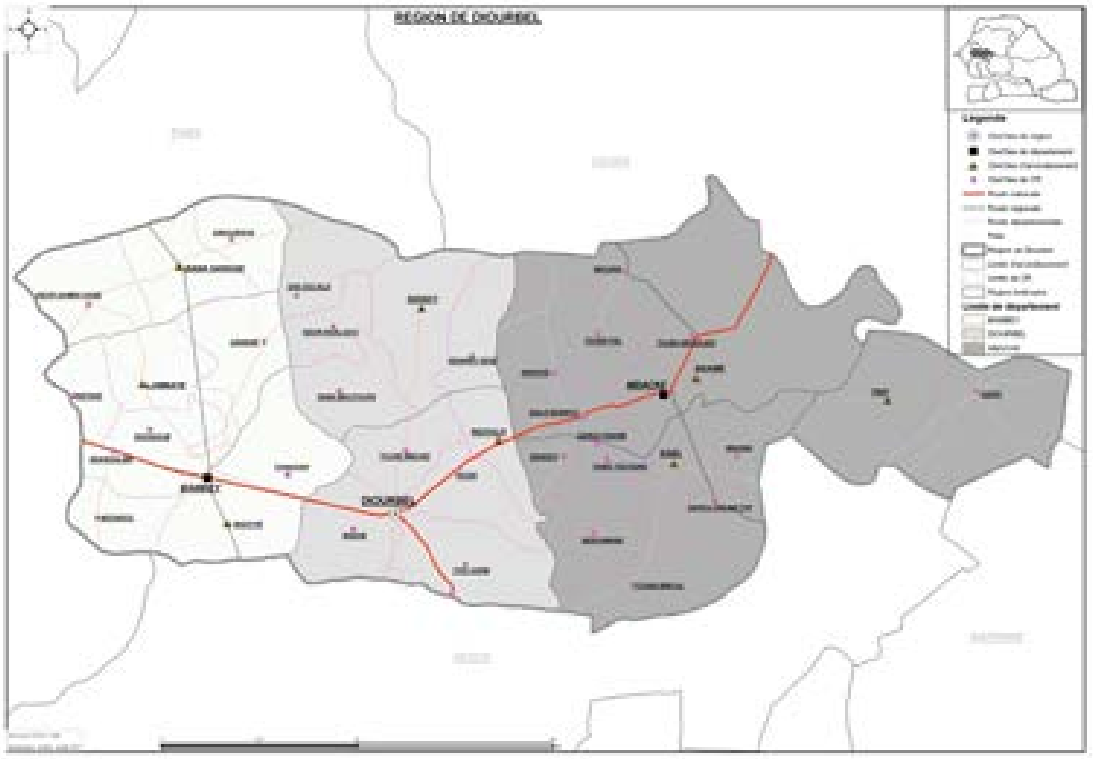

Juillet 2025

COMITE DE DIRECTION

Directeur général	Dr. Abdou Diouf
Directeur Général adjoint	Dr. Momath Cissé
Directeur à l'Action régionale	Dr. Jean Rodrigue MALOU
Président du Comité de Lecture et de Validation	Elhadji Omar SENGHOR

COMITE DE REDACTION

Chef du service régional	Samba Diop
Adjoint au Chef de service	Adama Ba

COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION

Direction générale	Elhadji Omar SENGHOR
	Jean Pierre Diamane BAHOUM
	Mbaye FAYE
	Nalar K. Serge MANEL
Direction à l'Action régionale	Dr Jean Rodrigue MALOU
Direction des Systèmes d'Informations et de la Diffusion	Dr Elhadji Malick GUEYE
	Alain François DIATTA
Direction des Statistiques démographiques et sociales	Tidiane KAMARA
	Babacar GUEYE
	Djiby DIOP
Observatoire de la Pauvreté et des Conditions de Vie des Ménages	Macoumba DIOUF
Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale	Mambodj FALL
	Manga NDIAYE
	Seydou BA
	Modou Dame Ndoumbé DIOP
Direction de la Méthodologie, de la Coordination statistique et de l'Innovation	Oumy DIOP
Cellule de Gestion des Partenariats	Insa SADIO

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15
Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn
Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers
ISSN 0850-1491

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES 3

LISTE DES TABLEAUX 5

LISTE DES FIGURES 8

SIGLES ET ABREVIATIONS 9

SECTION A. TERRITOIRE - POPULATION 11

CHAPITRE I : TERRITOIRE 12

II.2 LA REGION DE DIOURBEL DANS LE SENEGAL 13

II.2 ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TERRITORIALE 15

CHAPITRE II : POPULATION 17

II.2 II.1 STRUCTURE GLOBALE DE LA POPULATION 18

II.2 REPARTITION DE LA POPULATION PAR DEPARTEMENT ET MILIEU DE RESIDENCE 21

II.3 DYNAMIQUE DE LA POPULATION (FECONDITE, MORTALITE, MIGRATION) 23

CHAPITRE III : OCCUPATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT 25

III.1 OCCUPATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE 26

III.2 RESSOURCES FORESTIERES, FAUNIQUES ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX 28

SECTION B. EMPLOI – TRAVAIL 30

CHAPITRE IV : EMPLOI 31

IV.1 POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER 32

IV.2 POPULATION EN EMPLOI REMUNERE 34

IV.3 ETABLISSEMENTS OUVERTS, CONFLITS ET CONTRATS DE TRAVAIL 36

CHAPITRE V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE 38

V.1 TRAVAIL FAMILIAL 39

V.2 CHOMAGE 41

SECTION C. CONDITIONS D'HABITAT – VULNERABILITES 43

CHAPITRE VI : LOGEMENT 44

VI.1 TYPE DE LOGEMENT 45

CHAPITRE VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE 49

VII.1 EAU 50

VII.2 ASSAINISSEMENT 52

VII.3 SOURCES D'ENERGIE DES MENAGES 54

CHAPITRE VIII : POPULATION VULNERABLE 56

VIII.1 SITUATION DES ENFANTS (0-14 ANS) 57

VIII.2 SITUATION DES FEMMES 59

VIII.3 SECURITE ALIMENTAIRE 61

SECTION D. SERVICES SOCIAUX 63

CHAPITRE IX : PROTECTION SOCIALE 64
IX.1 ASSISTANCES SOCIALES ET SECOURS AUX VICTIMES 65
IX.2 PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE 67

CHAPITRE X : JUSTICE 69
X.1 ÉTABLISSEMENTS PENITENTIAIRES ET PERSONNEL JUDICIAIRE 70
X.2 POPULATION PENALE 72

CHAPITRE XI : SANTE 74
XI.1 INFRASTRUCTURES DE SANTE ET PERSONNEL 75
XI.2 RESULTATS DES PROGRAMMES DE SANTE 77

CHAPITRE XII : EDUCATION 80
XII.1 PRESCOLAIRE 81
XII.2 ELEMENTAIRE 83
XII.3 MOYEN ET SECONDAIRE GENERAL 85
XII.4 SUPERIEUR 87
XII.5 ANALYSE FINANCIERE DU SECTEUR DE L'EDUCATION 89

CHAPITRE XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS 91
XIII.1 CULTURE ET LOISIRS 92
XIII.2 JEUNESSE ET SPORTS 94

SECTION E. ÉCONOMIE – FINANCES 96

CHAPITRE XIV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE 97
XIV.1 POSTE 98
XIV.2 ACTIVITES DES SFD 100

SECTION F. SYSTEME PRODUCTIF 102

CHAPITRE XV : ENTREPRISES 103
XV.1 FORMALISATION DES ENTREPRISES 104
XV.2 CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES 106

CHAPITRE XVI : AGRICULTURE 108
XVI.1 CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS 109
XVI.2 PRODUCTION 111

CHAPITRE XVII : ELEVAGE 113
XVII.1 ELEVAGE 114

CHAPITRE XVIII : ENERGIE - MINES - CARRIERES 116
XVIII.1 ENERGIE 117
XVIII.2 MINES ET CARRIERES 119

CHAPITRE XIX : COMMERCE - SERVICES 121
XIX.1 COMMERCE 122
XIX.2 TRANSPORT 124
XIX.3 TOURISME 126

GLOSSAIRES 128

INDEX 135

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 : Évolution de la population de la région de Diourbel de 1976 à 2023 19
Tableau 2.2 : Répartition de la population par grand groupe d'âges 20
Tableau 2.3 : Répartition de la population de la région par département et milieu de résidence en 2021, 2022 et 2023 22
Tableau 2.4 : Répartition de la population de la région par département en 2023 22
Tableau 2.6 : Indicateurs de mortalité en 2023 24
Tableau 2.7 : Indicateurs de fécondité en 2023 24
Tableau 2.8 : Motif de la migration (%) selon le sexe en 2023 24
Tableau 3.1 : Evolution des lotissements et attribution de parcelles par circonscription administrative 27
Tableau 3.2 : Evolution du traitement des demandes d'autorisation de construire par circonscription administrative 27
Tableau 3.3 : Evolution du nombre d'autorisations de construire selon la destination, par circonscription administrative en 2021, 2022 et 2023 27
Tableau 3.4 : Evolution de la production de plants par espèces et selon le département entre 2021 et 2023 29
Tableau 3.5 : Situation des feux de brousse par département entre 2021et 2023 29
Tableau 3.6 : Production en quantité des produits de la sylviculture par département (nombre de plants) 29
Tableau 4.1 : Proportion (%) de la population en âge de travailler selon le milieu de résidence ... 33
Tableau 4 2 : Proportion (%) de la population en âge de travailler en selon le sexe 33
Tableau 4.3 : Proportion (%) de la population en âge de travailler en selon l'âge 33
Tableau 4.4 : Proportion de la population en âge de travailler en selon le niveau d'instruction 33
Tableau 4.5 : Répartition (en %) de la population en emploi selon le milieu de résidence 35
Tableau 4.6 : Répartition (en %) de la population en emploi selon le sexe 35
Tableau 4.7 : Répartition (en %) de la population en chômage selon l'âge 35
Tableau 4.8 : Répartition (en %) de la population en emploi selon le niveau d'instruction 35
Tableau 4.9 : Répartition (en %) de la population en emploi selon le statut 35
Tableau 4.10 : Répartition (en %) de la population en emploi selon l'activité 35
Tableau 4.11 : Situation des déclarations selon le département 37
Tableau 5.1 : Répartition (en %) des aides familiaux selon le milieu de résidence 40
Tableau 5.2 : Répartition (en %) des aides familiaux selon le sexe en 2023 40
Tableau 5.3 : Répartition (en %) des aides familiaux selon l'âge 40
Tableau 5.4 : Répartition (en %) des aides familiaux selon le niveau d'instruction 40
Tableau 5.5 : Répartition (en %) des aides familiaux selon l'activité 40
Tableau 5.6 : Taux (en %) de chômage selon le milieu de résidence 42
Tableau 5.7 : Répartition (en %) des chômeurs selon le milieu de résidence, le sexe, la tranche d'âge et le niveau d'instruction 42
Tableau 6.1 : Répartition (en %) des ménages par département et par milieu de résidence selon le type de logement 46
Tableau 6.2: Répartition (en %) des ménages par département et par milieu de résidence selon l'indice de peuplement du logement 46
Tableau 6.3 : Répartition (en %) des ménages par département et par milieu de résidence selon le statut d'occupation du logement 48
Tableau 7.1 : Répartition des abonnés selon le type de source d'eau 51
Tableau 7.2 : Taux (%) d'accès à l'eau potable 51
Tableau 7.3 : évolution du nombre d'abonnés et méthodes de traitement de l'eau utilisé 51
Tableau 7.4 : Evolution de la Production, de la consommation et du nombre d'abonnés en eau .. 51
Tableau 7.5 : Evolution des principaux indicateurs d'assainissement selon le département 53

Tableau 7.6 : Evolution du taux d'accès à l'assainissement selon le département entre 2022 et 2023 53
Tableau 7.7 : Répartition (en %) des ménages par département et par milieu de résidence selon le principal mode d'éclairage 55
Tableau 7.8 : Répartition (en %) des ménages par département et par milieu de résidence selon le principal combustible utilisé pour la cuisson 55
Tableau 8.1 : Situation sanitaire des enfants de moins de 5 ans 58
Tableau 8.2 : Indicateur de performance de l'éducation des enfants de 0 à 14 ans 58
Tableau 8.3 : Évolution des violences physiques, sexuelles et émotionnelles infligées aux femmes âgées de 15-49 ans (%) 60
Tableau 8.4 : Durée des stocks de céréales par département 62
Tableau 8.5 : Groupes de consommation alimentaire selon le département 62
Tableau 8.6 : Echelle domestique de la faim (HHS) selon le département 62
Tableau 9.1 : Carte Egalité des Chances en 2022-2023 66
Tableau 9.2 : Répartition (%) des interventions de la compagnie d'incendie par nature de 2021 à 2023 66
Tableau 9.3 : Répartition (%) des victimes d'accidents sur la voie publique 66
Tableau 9.4 : Type de demande de consultation entre 2022 et 2023 68
Tableau 10.1 : Répartition des établissements pénitentiaires 71
Tableau 10.2 : Caractéristiques établissements pénitentiaires 71
Tableau 10.3 : Répartition des personnes écrouées selon la nature de l'infraction par département entre 2022 et 2023 73
Tableau 10.4 : Evolution des détenus condamnés selon la circonscription administrative par peine d'emprisonnement entre 2022 et 2023 73
Tableau 11.1 : Répartition des structures sanitaires par département entre 2022 et 2023 76
Tableau 11.2 : Répartition du personnel de santé par circonscription administrative entre 2022 et 2023 76
Tableau 11.3 : évolution des cas de paludisme et de tuberculose entre 2022-2023 78
Tableau 11.4 : Couverture du traitement VIH 2022-2023 78
Tableau 11.5 : Indicateurs santé de la mère selon le district en 2022-2023 78
Tableau 11.6 : Evolution de la situation nutritionnelle suivant les années par type (malnutrition chronique, malnutrition aiguë, insuffisance pondérale 79
Tableau 11.7 : situation nutritionnelle suivant les années par type (insuffisance pondérale, retard de croissance, et malnutrition aiguë) entre 2022 et 2023 79
Tableau 12.1 : Evolution des structures du préscolaire par section 82
Tableau 12.2 : Evolution des effectifs du préscolaire 82
Tableau 12.3 : Indicateur de performance 82
Tableau 12.4 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut 84
Tableau 12.5 : Structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région selon le statut de l'établissement et le sexe, par circonscription administrative 84
Tableau 12.6 : Indicateur de performance 84
Tableau 12.7 : Répartition et évolution du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général selon le cycle, le statut, par circonscription administrative 86
Tableau 12.8 : Indicateur de performance au moyen secondaire général 86
Tableau 12.9 : Répartition des indicateurs clé l'enseignement supérieur, par sexe en 2022 88
Tableau 12.10 : Synthèse du budget des collectivités territoriales en 2023 90
Tableau 12.11 : Situation d'exécution des crédits des corps émergents en 2023 90
Tableau 13.1 : Répartition des infrastructures culturelles 93
Tableau 13.2 : Répartition du Patrimoine culturel par département 93
Tableau 13.3 : Répertoire des activités culturelles 93
Tableau 13.4 : Situation des disciplines sportives selon le type, par département 95

Tableau 13.5 : Situation des infrastructures sportives selon le type, par département en 2022 et 2023 95
Tableau 13.6 : Situation des infrastructures de jeunesse par département entre 2022 et 2023 95
Tableau 13.7 : Situation des mouvements de jeunesse, selon le type, par département entre 2022 et 2023 95
Tableau 14.1 : Évolution du montant des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative (montant en million de FCFA) 99
Tableau 14.2 Évolution du montant des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative (Montant en million de FCFA) 99
Tableau 14.3 : Indicateurs clés des SFD 101
Tableau 14.4 : Répartition de la production de crédit (FCFA) selon l'objet 101
Tableau 14.5 : Répartition de la production de crédit (FCFA) selon le secteur d'activité 101
Tableau 15.1 : Répartition des entreprises selon le sexe 105
Tableau 15.2 : Répartition (%) des entreprises par taille (critère : chiffre d'affaires) en 2021 et 2022 107
Tableau 15.3 : Caractéristiques des entreprises formelles par secteur d'activité (en millions de FCFA) 107
Tableau 15.4 : Taux de valeur (%) ajoutée par secteur en 2021 et 2022 107
Tableau 15.5 : Evolution du chiffre d'affaires des entreprises de commerce du secteur formel .. 107
Tableau 16.1 : Caractéristiques des ménages agricoles 110
Tableau 16.2 : Caractéristiques organisationnelles des ménages agricoles 110
Tableau 16.3 : Production des cultures de céréales selon le département 112
Tableau 16.4 : Production des cultures industrielles selon le département 112
Tableau 17.1 : Evolution du cheptel, de la volaille et des œufs par département 115
Tableau 17.2 : Entrées et sorties du bétail selon le département en 2022-2023 115
Tableau 18.1 : Evolution des indicateurs relatifs à l'énergie 118
Tableau 18.2 : Répartition des ménages selon l'énergie utilisée pour la cuisson 118
Tableau 18.3 : Evolution de la production des carrières par département entre 2021-2023 (en millions de FCFA) 120
Tableau 18.4 : Evolution de la production (FCFA) des mines au cours des 5 dernières années 120
Tableau 19.1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par département 123
Tableau 19.2 : Caractéristiques des entreprises formelles par secteur d'activité 123
Tableau 19.3 : Evolution du chiffre d'affaires des entreprises de commerce du secteur formel .. 123
Tableau 19.4 : Réalisation des routes dans la région de Diourbel en 2022 et 2023 125
Tableau 19.5 : Evolutions du nombre de réceptifs par type et par département 127
Tableau 19.6 : Evolution de la capacité d'accueil par département 127
Tableau 19.7: Evolution des autres indicateurs touristiques 127

LISTE DES FIGURES

Carte 1.1 : la région de Diourbel dans le Sénégal 14
Carte 1.2 : Découpage administrative de la région de Diourbel avec ses départements..... 16
Graphique 2.1 : Pyramide des âges de la région de Diourbel..... 19
Graphique 2.2 : Evolution des rapports de masculinité selon les groupes d'âge dans la région de Diourbel en 2023..... 19
Graphique 7.1 : Evolution de la production et de la consommation d'eau de 2019 à 2023 51
Carte 12.1 : Répartition des EES par région en 2020 88
Graphique 12.2 : Situation d'exécution budgétaire par nature en 2023..... 90
Graphique 15.1 : Répartition des nouvelles entreprises par groupe d'âge en 2023..... 105
Graphique 15.2 : Répartition des nouvelles créations d'entreprise par secteur activité en 2023 105
Graphique 16.1 : Répartition des responsables de parcelles (%) selon la classe d'âge..... 110

SIGLES ET ABREVIATIONS

AGEROUTE	Agence de Gestion des Routes
ARV	AntiRétroViral
ATPC :	Assainissement Total Piloté par la Communauté
BAC	Baccalauréat
BFEM	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
BTP	Batiment Travaux Publics
CCA	Centre de Conseil Adolescent
CDEPS	Centres Départementaux d'Education Populaire et Sportive
CEC	Carte d'Egalité des Chances
CEL-VA	Contribution Economique Locale sur la Valeur Ajoutée
CFEE :	Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires
EDS	Enquête Démographie de Santé
EES	Etablissement d'Enseignement Supérieur
ENES	Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal
FCFA	Franc des Colonies Françaises d'Afrique
FDD	Fonds de Dotation à La Décentralisation
FECT	Fonds d'Equipement des Collectivités territoriales
FJ	Foyer des Jeunes
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
GIE	Groupement d'intérêt Economique
IMCEC	Institutions Mutualistes Communautaires d'Epargne et de Crédit
MAC	Maison d'Arrêt et de Correction
NINEA	Numéro d'Identification National des Entreprises et des Associations
ONG	Organisations Non Gouvernementales
OSC	Organisation de la Société Civile
PNBSF	Programme National de Bourses de Sécurité Familiale
PATS	Personnel Administratif, Technique et de Service
PER	Personnel d'Enseignement et de Recherche
PROMOVILLES	Programme de Modernisation des Villes du Sénégal
PUDC	Programme d'Urgence de Développement Communautaire
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGPHAE	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
SARL	Sociétés A Responsabilité Limitée
SENELEC	Société nationale d'électricité
SUARL	Sociétés Unipersonnelles A Responsabilité Limitée
SFD	Système Financier Décentralisé
SIDA	Syndrome d'ImmunoDéficience Acquise
TBS	Taux Brut de Scolarisation

VIH Virus de l'Immunodéficience Humaine

AVANT PROPOS

La Situation économique et sociale régionale (SESR) est une publication annuelle qui fait la synthèse des informations statistiques émanant de l'ANSD et des autres structures du Système statistique national (SSN), dans le cadre de l'exécution de leurs missions.

La SESR essaie d'embrasser la quasi- totalité des secteurs de l'activité économique et sociale en mettant en relief l'information quantitative, fournissant ainsi les principaux indicateurs économiques, sociaux et démographiques de la région.

Réalisée pour une année (N) en utilisant les données de l'année précédente (N-1), la SESR constitue un outil de consolidation des données régionales et un véritable instrument de planification et d'aide à la prise de décision pour les principaux acteurs au développement de notre pays.

Exceptionnellement, la présente édition traite de la situation économique et sociale des années 2022 et 2023 pour résorber, le retard de publication accusé, principalement dû à la mise en œuvre des opérations relatives au cinquième recensement général de la population et de l'habitat du Sénégal.

La collaboration franche et précieuse de l'ensemble des partenaires de l'ANSD, constitués des membres du SSN, a été le socle de cette réalisation. Qu'ils trouvent tous ici, l'expression de notre profonde gratitude.

Vous en souhaitant une bonne lecture, nous serons heureux de mettre vos remarques et suggestions à profit pour améliorer la qualité de ce document.

Dr Abdou DIOUF

SECTION A. TERRITOIRE - POPULATION

CHAPITRE I : TERRITOIRE

CHAPITRE II : POPULATION

CHAPITRE III : OCCUPATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

CHAPITRE I : TERRITOIRE

II.2 La région de Diourbel dans le Sénégal

Située entre le 14°30 et le 15° de latitude nord et le 15°40 et le 16°40 de longitude ouest, la région de Diourbel couvre aujourd'hui, suite au rattachement de l'arrondissement de Taïf au département de Mbacké, une superficie de 4 769 km² contre 4 359 km2 en 2001. Sa densité est estimée à 402 habitant au km². C'est une région continentale par excellence. En effet, elle ne dispose pas de frange maritime, ni de cours d'eau pérennes. Cependant, les ressources en eaux souterraines sont importantes.

La région de Diourbel est caractérisée par l'absence de forêt classée. Elle est également marquée par l'inexistence de zone d'habitat et de refuge pour la faune, notamment les grands mammifères. Seuls les petits mammifères (chacals, rats palmistes, lièvres, etc.) ainsi que certaines familles d'oiseaux y sont aujourd'hui présents.

Les sols sont essentiellement formés de sédiments sableux ou sablo-argileux d'origine éolienne et alluviale. Trois (03) types de sols sont généralement répertoriés dans la région de Diourbel : les sols ferrugineux tropicaux non ou peu lessivés, les sols bruns hydromorphes ou « deck » et les sols ferrugineux tropicaux rouges ou lithosols.

Concernant les **données hydrographiques**, la région de Diourbel appartient au bassin sédimentaire du secondaire et du tertiaire. Les ressources en eau sont essentiellement souterraines. Elles constituent la seule source d'approvisionnement des populations et du **cheptel**. Elles sont de profondeur et de qualité variables. Il existe principalement trois (3) nappes au niveau de la région : le Luthétien, le Maestrichtien et le Paléocène.

Aussi, considérant la situation économique, les activités dominantes de la région sont l'agriculture, l'élevage, le commerce et l'artisanat.

L'agriculture est essentiellement basée sur les cultures de rente tandis que l'élevage se caractérise par l'existence de techniques traditionnelles que sont l'élevage pastoral fondé sur la transhumance et l'élevage sédentaire du terroir villageois. S'agissant du commerce, il est par essence une activité très prisée des « Baol – Baol ». Il occupe une place importante dans le développement économique de la région.

Définitions :

Densité : *rapport entre le nombre d'habitants et le nombre d'hectares artificialisés par l'habitat.*
Faune : *Ensemble des espèces animales vivant dans un espace géographique ou un habitat déterminé*

En savoir plus :

- Source : Insee flash Champagne-Ardenne n° 173.

Carte 1.1 : la région de Diourbel dans le Sénégal

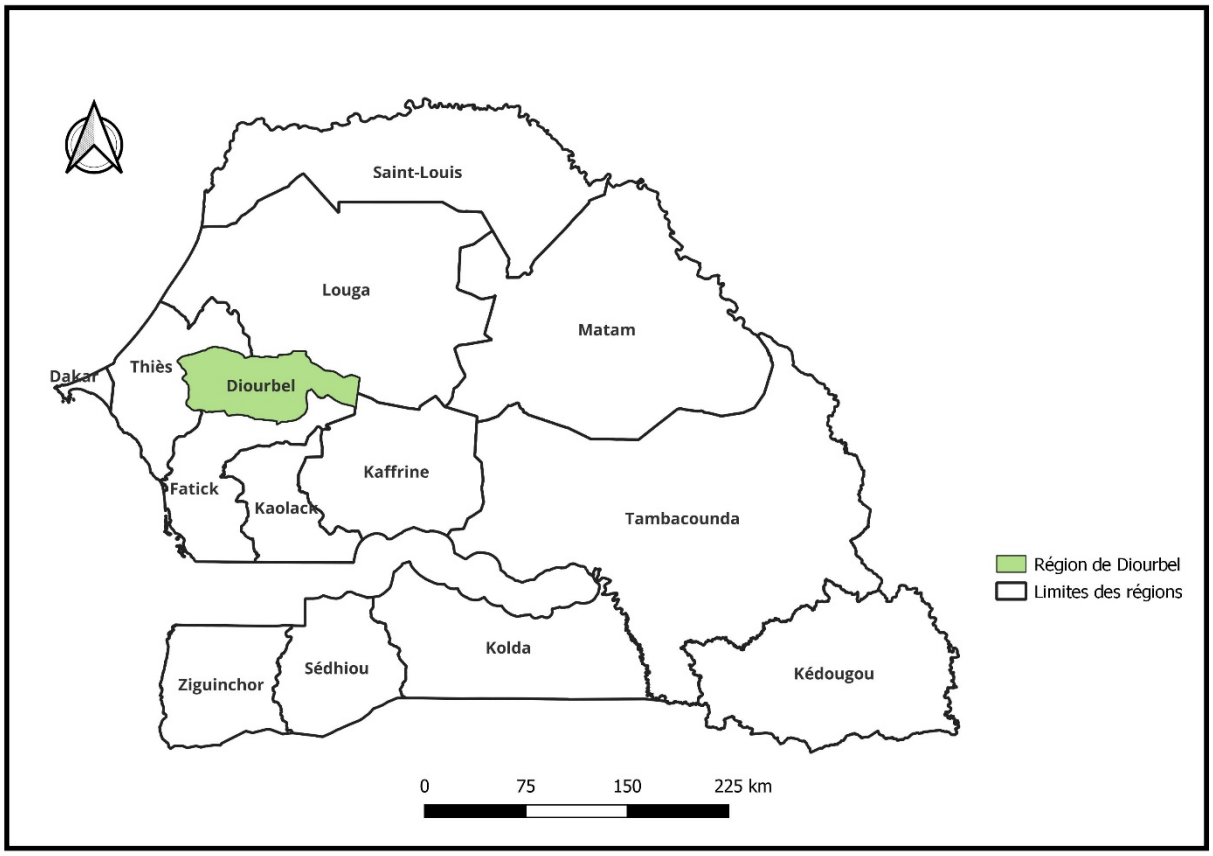

Source : ANSD, SRSD de Diourbel, 2023

II.2 Organisation administrative et territoriale

Sur le plan administratif, la région de Diourbel est divisée en trois (03) départements (Diourbel, Bambey et Mbacké) et huit (08) arrondissements (Ndindy, Ndoulo, Baba Garage, Lambaye, Ngoye, Kael, Ndame et Taïf). Au total, la région de Diourbel compte quarante-trois (43) **collectivités territoriales** dont trois (03) départements et quarante (40) communes et mille deux cent trente-trois (1 233) villages officiels.

La région de Diourbel, qui englobait la région actuelle de Louga jusqu'en 1976, était l'une des sept (07) premières régions créées par la loi n°60-015 du 13 janvier 1960 portant réforme de **l'organisation administrative**.

En 1976, au moment où la réforme de l'administration territoriale et locale introduite par la loi n°72-02 du 1er février 1972 allait s'appliquer à cette grande région, il a paru opportun de la scinder en créant une nouvelle région, celle de Louga qui portait ainsi le nombre de régions du Sénégal à huit (08).

La division de la grande région en deux (02) entités distinctes se justifiait, à l'époque, par ses vastes dimensions qui ne permettaient pas une bonne administration de proximité. De plus, le chef-lieu, Diourbel, était excentré par rapport aux villes comme Louga et Kébémer qui, d'ailleurs, étaient plutôt polarisées par Dakar et Saint-Louis.

En 2002, une quatrième modification de la loi n°72-02 du 1er février 1972 relative à l'organisation de l'administration territoriale par la loi n°2002-02 du 15 février 2002 a transformé la physionomie de la région de Diourbel avec l'intégration, dans le département de Mbacké, des communautés rurales de Sadio et de Taif détachées de l'arrondissement de Colobane, département de Gossas, région de Fatick. Ces deux (02) communautés rurales ont constitué le 3ème arrondissement du département de Mbacké.

Avec l'application du décret n° 2008-1495 du 31 décembre 2008 modifiant et complétant le décret n°2008-749 du 10 juillet 2008 portant création des communautés rurales de Taïba Thiéckène et de Darou Nahim dans le département de Mbacké, la communauté rurale de Ndioumane est scindée en trois entités.

En 2012, le décret n° 2012-803 du 26 juillet 2012, a créé la communauté rurale de Touba Lappé découpant la communauté rurale de Gade Escale, dans l'arrondissement de Ndindy du département de Diourbel.

En prenant exemple sur le département de Bambey, on constate qu'il existe une seule commune urbaine : la commune de Bambey située dans le Chef lieu de l'arrondissement.

Il est important de noter que l'arrondissement de Kael compte le plus grand nombre de communes rurales dans la région de Diourbel (8).

Définitions :

- ***Collectivités territoriales :*** *autorité publique distincte de l'État. Chaque collectivité (commune, département, région) est dotée d'un exécutif et d'une assemblée délibérante élue au suffrage universel.*
- ***Organisation administrative :*** *manière dont les administrations publiques traitent : l'organisation de l'État en : régions, départements, territoire, autonomie, provinces, cantons, États, mais aussi les communes et les quartiers.*

En savoir plus :

- *https://habitat-worldmap.org/mots-cles/taux-durbanisation/*
- *https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.URB.TOTL.IN.ZS*

Carte 1.2 : Découpage administrative de la région de Diourbel avec ses départements

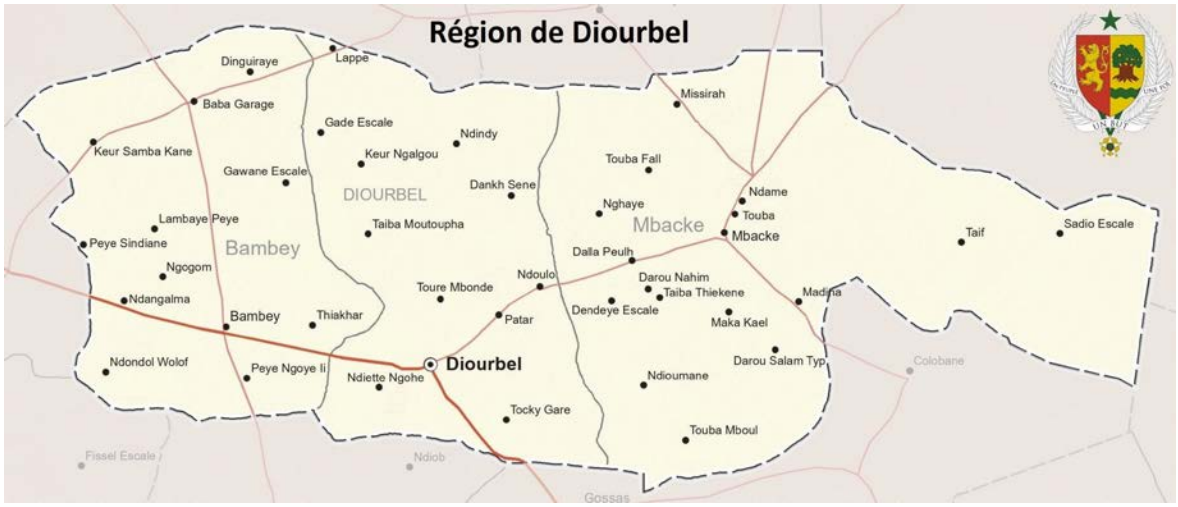

Source : ANAT, 2023

CHAPITRE II : POPULATION

II.2 II.1 Structure globale de la population

Dans la région de Diourbel, la population résidente dénombrée en 2023 s'établit à 2 080 811 habitants. Cet effectif de population intègre les données de l'enquête post-censitaire à partir desquelles, des ajustements ont été opérés. Le taux d'accroissement intercensitaire de la période 2013-2023 évalué à 3,3% se situe au même niveau que celui de 2002-2013.

En considérant la structure de la population par âge, l'analyse montre que la région de Diourbel a une pyramide des âges qui a une base élargie et un sommet rétréci. En effet, chez les hommes et les femmes, la population âgée de moins de 15 ans représente plus de 35 % de la population totale. Ainsi, en 2023, 45,2% des hommes ont moins de 15 ans contre 38,4% des femmes tandis qu'en 2022, les moins de 15 ans s'élèvent à 46,4% chez les hommes contre 42% chez les femmes. Aussi, est il important de préciser que la proportion de la tranche d'âge des moins de 15 ans est plus élevée chez les hommes que chez les femmes.

La pyramide des âges révèle également que dans la région de Diourbel la tranche d'âge des 65 ans et plus est faiblement représentée dans la population totale régionale en 2022 et 2023. En effet, en 2023, chez les hommes, il y'a seulement 40 218 personnes âgées de 65 ans et plus, soit 3,9% de la population tandis que chez les femmes, la population âgée de 65 ans et plus représente 41 985, soit 4,0% de la population totale. Ce constat reste valable pour l'année 2022.

Enfin, l'analyse du **rapport de masculinité** en 2023 montre qu'il évolue en faveur de la population masculine jusqu'à l'âge de 20 ans. Ce qui signifie que de 0 à 20 ans, il y'a plus d'hommes que de femmes dans la région de Diourbel. Le niveau le plus élevé atteint par le rapport de masculinité dans la région est de 119 garçons pour 100 filles pour le groupe d'âges 10-14 ans. A partir du groupe d'âge 25-29 ans, le rapport de masculinité est généralement inférieur à 100 et son niveau le plus bas est atteint à la tranche d'age 30-34 ans, ce qui dénote une supériorité féminine sur ces tranches d'âges.

Définitions :

- ***Ratio de dépendance :*** *rapport entre l'effectif de la population d'âges généralement inactifs (enfants (moins de 15 ans) et personnes âgées (65 ans et plus)) et l'effectif de la population en âge de travailler (15–64 ans).*
- ***Rapport de masculinité :*** *rapport, dans une population ou un groupe d'âge, de l'effectif masculin sur l'effectif féminin, exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes.*

En savoir plus :

- *Institut national d'études démographiques (Ined), Ined.fr*
- *La masculinisation des naissances. État des lieux et des connaissances, Ined*

Tableau 2.1 : Évolution de la population de la région de Diourbel de 1976 à 2023

Indicateurs	1976	1988	2002	2013	2023
Population résidente	425 113	619 245	1 051 472	1 497 455	2080811
Taux d'accroissement (%)		3,2	3,9	3,3	3,3

Source : ANSD, 2023

Graphique 2.1 : Pyramide des âges de la région de Diourbel

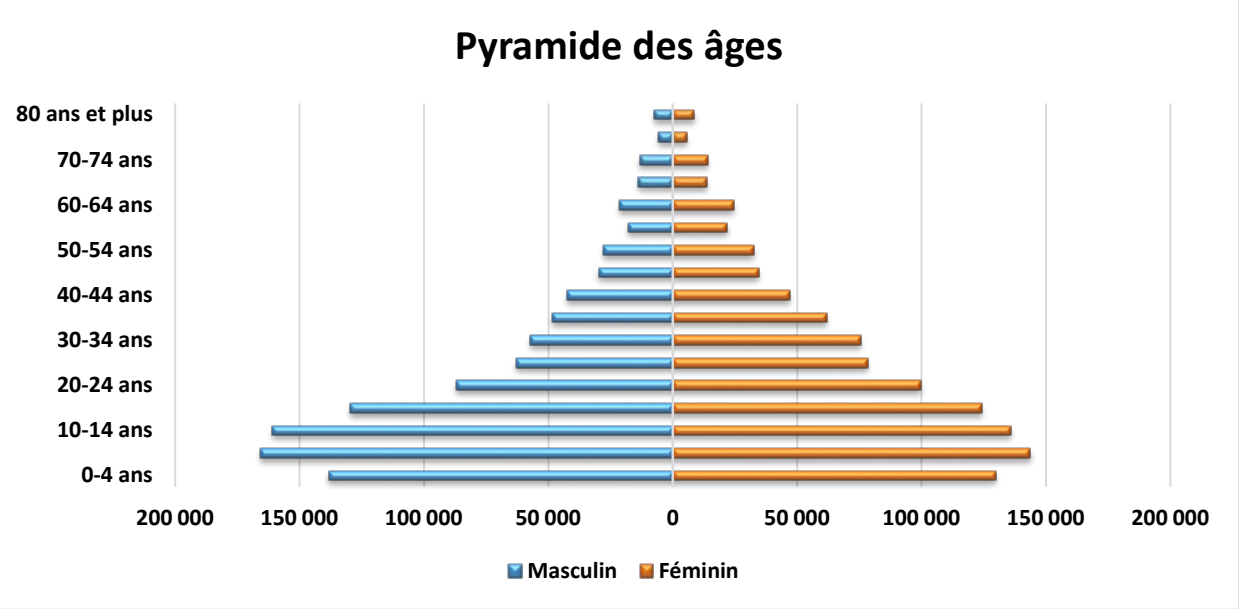

Source : ANSD, 2023

Graphique 2.2 : Evolution des rapports de masculinité selon les groupes d'âge dans la région de Diourbel en 2023

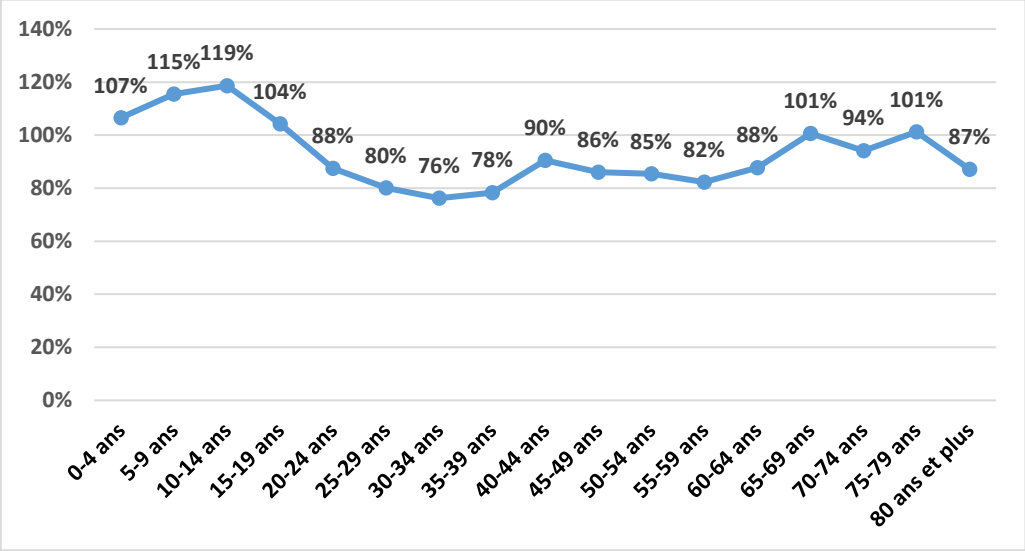

Source : ANSD, Projection de population 2023

Tableau 2.2 : Répartition de la population par grand groupe d'âges

	2022			2023		
Groupes d'âge quinquennaux	**Hommes**	**Femmes**	**Total**	**Hommes**	**Femmes**	**Total**
Moins de 15 ans	444 372	429 715	874 087	465 051	409 124	874 175
15-64 ans	480 835	552 894	1 033 729	524 485	599 470	1 123 955
65 ans et plus	33 460	39 555	73 015	40218	41985	82203
Ensemble	958 667	1 022 164	1 980 831	1 029 754	1 050 579	2 080 333
Proportion des moins de 15 ans (%)	46,35	42,04	44,13	45,16	38,94	42,02
Proportion des 15-64 ans (%)	50,16	54,09	52,19	50,93	57,06	54,03
Proportion des 65 ans et plus (%)	3,49	3,87	3,69	3,91	4,00	3,95

Source : ANSD, 2023

II.2 Répartition de la population par département et milieu de résidence

La répartition spatiale de la population de la région de Diourbel selon le milieu de résidence, laisse apparaître une disparité selon le département et le milieu de résidence.

En 2023, sur une population de 2 080 332 habitants, 65,36% vivent dans le département de Mbacké contre 18,10% et 16,54% respectivement dans les départements de Bambey et Diourbel.

Il faut noter que la plus grande partie de la population de la région de Diourbel vit en milieu urbain. En effet, 1391336 personnes vivent en milieu urbain, contre seulement 688 996 individus pour le milieu rural, soit un taux d'urbanisation de 66,88%. Notons que la commune de Touba Mosquée qui a un poids démographique important est comptabilisée dans la zone urbaine ce qui justifie cette augmentation considérable du taux d'urbanisation.

En considérant la superficie, l'analyse montre que la région de Diourbel s'étend sur une superficie de 4769 km2 qui est répartie de façon inégale entre les trois départements. Le département de Mbacké est le plus vaste, avec 2 243 km², soit près de 47 % de la superficie régionale. Il est suivi par Bambey (1 351 km², soit 28,33%) et Diourbel (1 175 km², soit 24,64 %). Malgré cette répartition relativement équilibrée, c'est au niveau de la densité que les écarts deviennent plus marqués.

La densité moyenne de la région s'élève à 436 habitants par km², mais cette moyenne cache d'importantes disparités. Le département de Mbacké affiche une densité plus élevée avec 606 habitants par km². À l'inverse, Bambey (279 hbts/km²) et Diourbel (293 hbts/km²) présentent des densités bien inférieures à la moyenne régionale.

Définitions :

Taux d'urbanisation *: proportion de personnes habitant une ville ; pourcentage d'habitants en zone urbaine par rapport au reste de la population.*

Milieu de résidence *: classification en zone rurale ou urbaine de la région ou du département dans lequel la population a sa résidence habituelle.*

En savoir plus :

- https://habitat-worldmap.org/mots-cles/taux-durbanisation/
- https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.URB.TOTL.IN.ZS

Tableau 2.3 : Répartition de la population de la région par département et milieu de résidence en 2021, 2022 et 2023

	2021		2022		2023	
	Population	%	Population	%	Population	%
Urbain	312 812	16,30	322 873	16,30	1 391 336	66.88
Rural	1 606 279	83,70	1 657 948	83,70	688 996	33,12
Diourbel	343 736	17,91	354 793	17,91	344 109	16,54
Bambey	383 799	20,00	396 144	20,00	376 467	18,10
Mbacké	1 191 556	62,09	1 229 884	62,09	1 359 756	65,36
TOTAL	1 919 091	100	1 980 821	100	2 080 332	100

Source : ANSD, 2023

Tableau 2.4 : Répartition de la population de la région par département en 2023

Département	Superficie (km^2)	Part %	Population (hbts)	Densité (hbts/km^2)
Diourbel	1 175	24,64	344 109	293
Bambey	1 351	28,33	376 467	279
Mbacké	2 243	47,03	1 359 756	606
Région	4 769	100,00	2 080 332	436

Source : ANSD, RGPH 2023

II.3 Dynamique de la population (Fécondité, Mortalité, Migration)

Selon les résultats de l'enquête EDS continue-2023, la région de Diourbel a enregistré un indice synthétique de fécondité (ISF) qui s'élève à 4,1 enfants en moyenne par femme; ce qui est supérieur à la moyenne nationale estimée à 4,0 enfants par femme. Pour les autres indicateurs, le nombre moyen d'enfants nés vivants des femmes agées de 40-49 ans (5,0) est légèrement supérieure à la moyenne nationale (4,9). Par contre, le nombre idéal d'enfants pour l'ensemble des femmes de 15-49 ans (5,0) est légèrement inférieur à celui observé au niveau national (5,1).

Le pourcentage de femmes de 15-49 ans enceintes , au moment de l'enquête, s'élève à 5,9%, contre (5,6%) pour la moyenne nationale. Enfin dans la région de Diourbel, l'âge médian à la première naissance vivante parmi les femmes de 25-49 ans est estimé à 21,7 ans, inférieur à la moyenne nationale (21,9 ans).

L'analyse des indicateurs de mortalité en 2023, par le biais des quotients de mortalité des enfants sur 10 ans montre que le quotient de la mortalité infanto-juvénile (52‰) est plus important que ceux de la mortalité néonatale (30‰) et de la mortalité infantile (39‰). A l'inverse, les quotients de mortalité post néonatale (10‰) et juvénile (14‰) sont faibles.

Pour ce qui est de la mortalité périnatale, sur 1 000 naissance, le nombre de mort-nés et le nombre de décès néonatals précoces sont respectivement estimés à18 et 22 ; cela fait que le ratio de mort-nés aux décès néonatals précoces s'élève à 0,8 (inférieur à la moyenne nationale 0,9).
Dans le même ordre d'idées, le taux de mortalité périnatale, estimé à 36(‰), est supérieur au taux de mortinatalité (16‰) et néonatale précoce (20‰).

Par ailleurs, l'analyse de la migration permet d'identifier les motifs suivants : l'emploi, les études et formations, le mariage, le rapprochement familial et autres raisons liées à la famille, le déplacement forcé et les autres motifs.
Chez les femmes, le mariage et le rapprochement familial/autres raisons liées à la famille sont les principaux motifs de migration. Ainsi, 66,1% de la migration des femmes sont justifiés par le mariage alors que 29,5% sont causées par le rapprochement familial/autres raisons liées à la famille. L'emploi est marginalement responsable de 0,3% de la migration. Cependant pour les hommes, il est responsable de 31,4% de la migration. Notons que le rapprochement familial et autres raisons familiales sont les motifs de migrations pour 34,9% de la population de la région de Diourbel.

Définitions :

- ***Indice Synthétique de Fécondité*** *: nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme en fin de vie féconde si elle avait des enfants aux taux de fécondité par âge actuels.*
- ***Quotient de mortalité à un âge :*** *probabilité, pour les personnes survivantes à cet âge, de décéder avant l'âge suivant.*
- ***Fécondité*** *: mesure de la fréquence des naissances au sein d'ensembles en âge de procréer.*

En savoir plus :

- *Insee Références – Édition 2021 – Fiche 2.1 – Spécificités démographiques en matière d'âge*
- *ANSD – Situation Economique et Sociale 2017-2018*
- *Sénégal : Enquête Démographique et de Santé Continue (EDS-Continue) 2023 Rapport sur les Indicateurs Clés*

Tableau 2.6 : Indicateurs de mortalité en 2023

Quotient de mortalité des enfants sur 10 ans (‰)		
	Diourbel	National
Mortalité néonatale	30	Nd
Mortalité post néonatale	10	Nd
Mortalité infantile	39	Nd
Mortalité juvénile	14	Nd
Mortalité infanto-juvénile	52	Nd
Mortalité périnatale (‰)		
Nombre de mort-nés	18	159
Nombre de décès néonatals précoces	22	168
Taux de mortinatalité	16	16
Taux de mortalité néonatale précoce	20	17
Taux de mortalité périnatale	36	33
Ratio de mort-nés aux décès néonatals précoces	0,8	0,9

Source : ANSD, EDS-Continue 2023

Tableau 2.7 : Indicateurs de fécondité en 2023

	Diourbel	National
Âge médian à la première naissance vivante parmi les femmes de 25-49 ans,	21,7	21,9
Indice Synthétique de Fécondité	4,1	4,0
Pourcentage de femmes de 15-49 ans actuellement enceintes	5,9	5,6
Nombre moyen d'enfants nés vivants des femmes de 40- 49 ans	5,0	4,9
Nombre idéal d'enfants pour l'ensemble des femmes de 15-49 ans	5,0	5,1

Source : ANSD, EDS-Continue 2023

Tableau 2.8 : Motif de la migration (%) selon le sexe en 2023

	Femme	Homme
Emploi	0,3	31,4
Études/formation	2,3	13,6
Mariage	66,1	6,1
Rapprochement familial/autres raisons liées à la famille	29,5	34,9
Déplacement forcé	0,7	0,0
Autre	1,1	13,9
Total	100,0	100,0

Source : ANSD, EDS-Continue 2023

CHAPITRE III : OCCUPATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

III.1 Occupation physique du territoire

Dans la région de Diourbel, en 2021, le nombre de parcelles loties est estimé à 2 192 et concerne 3 localités. Sur la période 2022-2023, le nombre de parcelles loties a augmenté ; il passe de 604 en 2022 à 328 en 2023, soit une diminution de 45,70%. Notons que sur la période 2022-2023, toutes les parcelles loties sont attribuées. Il faut préciser qu'aucun lotissement n'est réalisé dans les départements de Diourbel et Bambey.

Pour ce qui est des demandes d'autorisations de construction, celles qui sont enregistrées sont estimées à 233 en 2021, 341 en 2022 et 400 en 2023; soit des hausses de 46,4% sur la période 2021-2022 et 17,30% sur la période 2022-2023. L'analyse de la répartition géographique des demandes d'autorisation de construction montre que le département de Diourbel en compte 125 en 2021 contre 68 en 2023 alors que le département de Mbacké a reçu 23 demandes d'autorisation enregistrées en 2021 contre 89 en 2022. Enfin le département de Bambey a enregistré une baisse de 22,28% des demandes enregistrées en 2023 par rapport à 2022.

Certaines demandes de construction enregistrées ont été autorisées. Dans la région de Diourbel, les **autorisations de construire** délivrées s'élèvent à 177 en 2022 contre 131 en 2023. Pour ce qui est du département de Bambey, sur la période 2022-2023, les autorisations de construire délivrées sont passées de 127 en 2022 à 77 en 2023.

Elles portent sur la construction de lieux d'habitation qui peuvent être des Rez de chaussés ou des habitatons à étages. Dans la région de Diourbel, les autorisations de construction de **rez de chaussés** sont estimées à 135 en 2021, 178 en 2022 et 205 en 2023. Pour ce qui est des autorisations de construction d'étage, elles s'élèvent à 98 en 2021, 104 en 2022 contre 129 en 2023. Notons que les autorisations de construire des Rez de chaussés sont plus nombreuses que celles des étages.

La répartition géographique des autorisations de construire de Rez de chaussés montre qu'elles sont nombreuses dans le département de Bambey où elles s'élèvent à 51 en 2021, 91 en 2022 et 61 en 2023. Ces types d'autorisations sont estimés à 68 en 2021, 38 en 2022 et 102 en 2023 dans le département de Diourbel.

Dans le département de Mbacké, les autorisations de construire de Rez de chaussés s'élèvent à 16 en 2021, 49 en 2022 et 42 en 2023.

En considérant les autorisations de construire d'étages, notons qu'elles sont estimées à 57 en 2021, 28 en 2022 et 87 en 2023 dans le département de Diourbel. Ces types d'autorisations sont estimés à 34 en 2021, 36 en 2022 et 16 en 2023 dans le département de Bambey. Enfin dans le département de Mbacké, elles s'élèvent à 7 en 2021, 40 en 2022 et 26 en 2023.

Définitions :

- ***Autorisation de construire :*** *acte administratif délivré par une autorité administrative qui doit être préalablement obtenu par toute personne désirant entreprendre une construction.*
- ***Rez de chaussés :*** *partie d'une maison située au niveau du sol ; appartement situé au niveau du sol.*

En savoir plus :

- *https://www.urbanisme.gouv.sn/services-aux-usagers/*
- *https://www.cordial.fr/*

Tableau 3.1 : Evolution des lotissements et attribution de parcelles par circonscription administrative

Département	Année	Nb de parcelles loties	Nb de parcelles attribuées
Diourbel	**2021**	2192	-
	2022	604	604
	2023	328	328
	Variation % (2022-2023)	-45,70%	-45,70%

Source : Division Régionale de l'Urbanisme de Diourbel, 2023

Tableau 3.2 : Evolution du traitement des demandes d'autorisation de construire par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Demandes enregistrées	Autorisations délivrées
Diourbel	**2021**	125	68
	2022	68	42
	2023	189	36
	Variation % (2021-2022)	-45,60	-38,24
	Variation % (2022-2023)	177,94	-14,29
Mbacké	**2021**	23	0
	2022	89	8
	2023	68	18
	Variation % (2021-2022)	286,96	-
	Variation % (2022-2023)	-23,60	125,00
Bambey	**2021**	85	58
	2022	184	127
	2023	143	77
	Variation % (2021-2022)	116,47	118,97
	Variation % (2022-2023)	-22,28	-39,37
Région	**2021**	233	126
	2022	341	177
	2023	400	131
	Variation % (2021-2022)	46,35	40,48
	Variation % (2022-2023)	17,30	-25,99

Tableau 3.3 : Evolution du nombre d'autorisations de construire selon la destination, par circonscription administrative en 2021, 2022 et 2023

Destination		Diourbel			Mbacké			Bambey			Région		
		2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Lieux d'habitation	**Rez-de-chaussée**	68	38	102	16	49	42	51	91	61	135	178	205
	Etage	57	28	87	7	40	26	34	36	16	98	104	129
	Total	125	66	189	23	89	68	85	127	77	233	282	334

Source : Division Régionale de l'Urbanisme de Diourbel, 2023

III.2 Ressources forestières, fauniques et risques environnementaux

L'analyse de la production de **plants forestiers** montre qu'elle est estimée, au niveau régional, à 349 372 en 2022 contre 401 764 en 2023, soit une augmentation de 15,0%. Pour le département de Bambey, elle s'élève à 37 130 en 2022 contre 52 049 en 2023, soit une hausse de 40,2%. La production de plants forestiers est estimée à 109 382 en 2022 contre 146 079 en 2023 dans le département de Diourbel. Enfin dans le département de Mbacké, cette production s'élève à 120 851 en 2022 contre 104 768 en 2023.

La production de plants fruitiers, au niveau régional, est estimée à 39 426 en 2022 contre 65 899 en 2023, soit un bond de 67,2%. Pour le département de Bambey, elle s'élève à 4 013 en 2022 contre 1 356 en 2023, correspondant à un recul de 66,2%. Aussi, la production de plants fruitiers est estimée à 24 440 en 2022 contre 22 558 en 2023 dans le département de Diourbel. Enfin, cette production s'élève à 10 973 en 2022 contre 41 985 en 2023 dans le département de Mbacké.

La production de plants d'espèces ornementales, au niveau régional, s'élève à 42 583 en 2022 contre 32 969 en 2023 , soit un recul de 22,6%. A l'échelle départementale, pour le département de Bambey, elle s'établit à 6 292 en 2022 contre 9 007 en 2023, soit une hausse de 43,2%. Pour Diourbel, elle est ressortie à 27 375 en 2022 contre 12 365 en 2023.

Dans le département de Mbacké, la production de plants ornementaux a progressé de 30,1% en atteignant 8 916 en 2022 contre 11 597 en 2023. S'agissant des feux de brousse dans la région de Diourbel, ils sont estimés à 8 en 2022 contre 10 en 2023. Ils sont respectivement localisés dans les départements de Mbacké (3 en 2022 et 8 en 2023), Bambey (5 en 2022 et 1 en 2023) et Diourbel (1 en 2023). En effet, dans la région de Diourbel, les feux de brousse ont dévasté d'importantes superficies. Ainsi, au niveau régional, les surfaces brulées s'élèvent à 36,2 hectares en 2022 contre 60,7 hectares en 2023. Dans le département de Mbacké, 58,5 hectares ont été brulés en 2023 tandis que dans les départements de Bambey et Diourbel, 1,7 et 0,51 hectares ont été respectivement brulés en 2023.

Les plants des produits de la **sylviculture** sont sous forme de plantations massives ou linéaires. Dans la région de Diourbel, les plantations linéaires (108 116) sont largement supérieures aux plantations massives (11 496). Sur la période 2022-2023, dans tous les départements, une hausse de 35,1% des plantations massives a été enregistrée contre une baisse de 16,9% des plantations linéaires.

Définitions :

- ***Sylviculture*** *: production de bois brut, ainsi que l'extraction et la cueillette de produits forestiers autres que du bois et poussant à l'état sauvage.*
- ***Plant :*** *végétal au début de sa croissance, destiné à être planté ou repiqué, ou qui vient de l'être.*

En savoir plus :

- *Nomenclature d'activités française – NAF rév. 2. INSEE, 2021 ;*
- *https://www.denv.gouv.sn/*
- *https://www.environnement.gouv.sn/direction-des-eaux-for%C3%AAts-chasse-et-de-la-conservation-des-sols-defccs*
- *http://cafn.info/documents/Partie%2004%20-%20Les%20ressources%20fauniques.pdf*

Tableau 3.4 : Evolution de la production de plants par espèces et selon le département entre 2021 et 2023

Espèces	Année	Forestières	Fruitières	Fruitières-forestières	Ornementale
Bambey	2021	43 661	6 850	5 012	8 168
	2022	37 130	2 222	1 791	6 292
	2023	52 049	216	1 140	9 007
	Variation (%) 2022-2023	40,18%	-90,28%	-36,35%	43,15%
Diourbel	2021	72133	11316	8277	13491
	2022	109 382	14 836	9 604	27 375
	2023	146 079	8 513	14 045	12 365
	Variation (%) 2022-2023	33,55%	-42,62%	46,24%	-54,83%
Mbacké	2021	74 032	11 614	8 495	13 846
	2022	120 851	4 304	6 669	8 916
	2023	104 768	31 202	10 783	11 597
	Variation (%) 2022-2023	-13,31%	624,95%	61,69%	30,07%
Région	2021	189 826	29 780	21 784	35 505
	2022	267 363	21 362	18 064	42 583
	2023	302 896	39 931	25 968	32 969
	Variation (%) 2022-2023	13,29%	86,93%	43,76%	-22,58%

Source : IREF Diourbel

Tableau 3.5 : Situation des feux de brousse par département entre 2021et 2023

	Bambey			Diourbel			Mbacké			Région		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Nombre de cas	2		5		1	0	4	1	3	6	8	8
Surfaces brûlées (ha)	8,45		12,69		1,7	0	54,3	0,51	23,5	62,75	58,5	36,19

Source : IREF Diourbel

Tableau 3.6 : Production en quantité des produits de la sylviculture par département (nombre de plants)

Type de plantations	Année	Plantations massives	Plantations linéaires
Bambey	2021	8 816	5 557
	2022	3 160	2 908
	2023	3 235	2 174
	Variation (%) 2022-2023	2,37	-25,24
Diourbel	2021	4 349	33 888
	2022	2 405	13 350
	2023	100	44 531
	Variation (%) 2022-2023	-95,84	233,57
Mbacké	2021	7 287	62 083
	2022	8 270	63 752
	2023	8 161	61 411
	Variation (%) 2022-2023	-1,32	-3,67
Région	2021	9270	48142
	2022	13 835	80 010
	2023	11 496	108 116
	Variation (%) 2022-2023	-16,91	35,13

Source : IREF Diourbel

SECTION B. EMPLOI – TRAVAIL

CHAPITRE IV : EMPLOI

CHAPITRE V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE

CHAPITRE IV : EMPLOI

IV.1 Population en âge de travailler

Les informations recueillies à travers l'Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES) montrent que la part des effectifs de la population en âge de travailler est plus importante en zone rurale qu'en zone urbaine. Elle est estimée en zone rurale à 84,1% en 2021, 83,3% en 2022 et 81,6% en 2023 contre 15,9% en 2021, 16,7% en 2022 et 18,4% en 2023 en zone urbaine.

L'analyse de la répartition de la population en âge de travailler, selon le sexe, montre que la population en âge de travailler est plus importante chez les femmes que les hommes. Ainsi, la population en âge de travailler est estimée à 39,8% en 2021, 38,4% en 2022 et 38,9% en 2023 pour les hommes contre 60,2% en 2021, 61,6% en 2022 et 61,1% en 2023 pour les femmes.

Concernant la répartition de la population en âge de travailler selon l'âge, l'analyse montre que les effectifs de la tranche d'âge 35 ans ou plus sont plus représentatifs (47,6% en 2022 et 51,3% en 2023).
Egalement, la tranche d'âge 15-24 ans est bien représentée, avec une proportion estimée à 26,8% en 2022 contre 26,1% en 2023. Pour la tranche d'âge 25-34 ans, elle représente 25,6% de la population en âge de travailler en 2022 contre 22,6% en 2023.

Par ailleurs, en considérant la répartition de la population en âge de travailler suivant le **niveau d'instruction**, les données de l'ENES montrent que les individus qui n'ont aucun niveau d'instruction représentent 86,5% de la population en âge de travailler durant l'année 2021. En 2022 et 2023, ils représentent respectivement 84,8% et 84,4% de la population en âge de travailler.
Ils sont suivis de la proportion des individus ayant un niveau d'instruction secondaire qui sont estimés à 7,7% de la population en âge de travailler en 2021, 7,5% en 2022 et 8,2% en 2023.

Pour ce qui est des individus qui ont un niveau d'étude Préscolaire/Primaire, leur proportion est estimée à 4,5% en 2021, 6,1% en 2022 et 5,9% en 2023. Enfin, la proportion des individus en âge de travailler avec un niveau d'étude supérieur est faible dans la région de Diourbel ; elle est estimée à 1,2% en 2021, 1.6% en 2022 et 1.4% en 2023.

Définitions :

- ***Population en âge de travailler :*** *individus ayant atteint un âge légal pour exercer une activité économique quelconque ou pour s'engager dans la recherche active d'un emploi.*
- ***Niveau d'instruction :*** *ensemble ordonné de programmes éducatifs en fonction de la gradation des expériences d'apprentissage, ainsi que des connaissances, aptitudes et compétences pour la transmission desquels chaque programme est conçu.*

En savoir plus :

- *Enquête Nationale sur l'Emploi, ANSD, 2015.*
- *Rapport final : Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI), Sénégal, 2017.*
- *Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal, 2023, Troisième trimestre*
- *Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal Quatrième trimestre 2021*

Tableau 4.1 : Proportion (%) de la population en âge de travailler selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	2021	2022	2023
urbain	15,9	16.7	18.4
rural	84,01	83.3	81.6
Total	100,0	100.0	100.0

Source : ANSD, ENES 2021, 2022,2023

Tableau 4 2 : Proportion (%) de la population en âge de travailler en selon le sexe

Sexe	2021	2022	2023
Masculin	39,8	38,4	38,9
Féminin	60,2	61,6	61,1
Total	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD, ENES 2021, 2022,2023

Tableau 4.3 : Proportion (%) de la population en âge de travailler en selon l'âge

Groupe d'Age	2022	2023
15-24ans	26,8	26,1
25-34ans	25,6	22,6
35 et plus	47,6	51,3
Total	100,0	100,0

Source : ANSD, ENES 2021, 2022,2023

Tableau 4.4 : Proportion de la population en âge de travailler en selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	2021	2022	2023
aucun niveau	86,5	84,8	84,4
prescolaire/Primaire	4,5	6,1	5,9
Secondaire	7,7	7,5	8,2
Supérieur	1,2	1,6	1,4
Total	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD, ENES 2021, 2022,2023

IV.2 Population en emploi rémunéré

Les informations recueillies à travers l'Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES, 2021) montrent que la **population en emploi** est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain. Ainsi, en 2021, 84,1% de la population en emploi rémunéré vivent en milieu rural tandis que seul 15,9% de cette population habitent la zone urbaine. En 2022, 83,4% de la population en emploi rémunéré vivent en milieu rural alors que 16,6% sont issues du milieu urbain. En 2023, cette population en emploi rémunéré, qui a baissé par rapport à 2022, est estimée à 81,4%.

L'analyse de la répartition de la **population en emploi rémunéré** selon le **sexe** montre que la population en emploi rémunéré est plus importante chez les hommes que chez les femmes. Ainsi, en 2021, la population en emploi rémunéré est estimée à 60,2% pour les hommes contre 39,8% pour les femmes. En 2022, 61,8% de la population en emploi rémunéré sont des hommes contre 38,2% pour les femmes.

Concernant la répartition de la population en emploi rémunéré selon l'**âge**, l'analyse montre que les effectifs de la tranche d'âge 35 ou plus sont plus représentatifs (47,8% en 2022 contre 51,6% en 2023).

Egalement, la **tranche d'âge** 15-24ans est bien représentée, avec une proportion estimée à 26,7% en 2022 contre 25,9% en 2023. Pour la tranche d'âge 25-34ans, elle représente 25,5% de la population en emploi rémunéré en 2022 contre 22,5% en 2023.

Par ailleurs, en considérant la répartition de la population en emploi rémunéré suivant le **niveau d'instruction**, les résultats de l'ENES montrent que les individus qui n'ont aucun niveau d'instruction représentent 90,2% de la population en emploi rémunéré durant l'année 2021, 84,8% en 2022 et 84,2% en 2023. Ils sont suivis de la proportion des individus ayant un niveau d'instruction secondaire qui sont estimée à 4,4% de la population en emploi rémunéré en 2021, 7,6% en 2022 et 8,3% en 2023.

Pour ce qui est des individus qui ont un niveau d'étude préscolaire/primaire, leur proportion dans la population en emploi rémunéré est estimée à 4,5% en 2021, 6,1% en 2022 et 6,0% en 2023. Enfin, la proportion des individus en emploi rémunéré avec un niveau d'étude supérieur est faible dans la région de Diourbel ; elle s'élève à 1% en 2021, 1,6% en 2022 et 1,5% en 2023.

Cette population en emploi rémunéré est composée de Salariés, des Indépendants non agricoles et des Indépendants agricoles. Ainsi, cette population en emploi rémunéré de la région de Diourbel est constituée principalement d'indépendants non agricoles (69,4% en 2021, 65,8 en 2022 et 71,6 en 2023), d'indépendants agricoles (11,2% en 2021, 10,9% en 2022 et 8,0% en 2023).

Suivant le **secteur d'activité**, le commerce et la réparation (36,6% en 2021, 34,8% en 2022 et 39,2% en 2023) restent le plus grand pourvoyeur d'emploi dans la région suivie des secteurs de l'industrie (27,9% en 2021, 28.8% en 2022 et 26,4% en 2023).

Définitions :

- ***Population en emploi rémunéré*** *: personne participant à la production de biens et de services en contrepartie d'une rémunération, ne serait-ce que pour une heure, pendant une brève période de référence.*

En savoir plus :

- *Enquête Nationale sur l'Emploi, ANSD, 2015.*
- *Rapport final : Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI), Sénégal, 2017.*

Tableau 4.5 : Répartition (en %) de la population en emploi selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	2021	2022	2023
urbain	15,9	16,6	18,6
rural	84,1	83,4	81,4
Total	100	100.0	100.0

Source : ANSD, ENES

Tableau 4.6 : Répartition (en %) de la population en emploi selon le sexe

Sexe	2021	2022	2023
Féminin	39,80	38,2	38,9
Masculin	60,20	61,8	61,1
Total	100	100.0	100.0

Source : ANSD, ENES

Tableau 4.7 : Répartition (en %) de la population en chômage selon l'âge

Groupe Age	2022	2023
[15-24ans]	26,7	25,9
[25-34ans]	25,5	22,5
[35 et plus[	47,8	51,6
Total	100.0	100.0

Source : ANSD, ENES

Tableau 4.8 : Répartition (en %) de la population en emploi selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	2021	2022	2023
aucun niveau	90,2	84,8	84,2
prescolaire/Primaire	4,5	6,1	6,0
Secondaire	4,4	7,6	8,3
Supérieur	1	1,6	1,5
Total	100%	100.0%	100.0%

Source : ANSD, ENES

Tableau 4.9 : Répartition (en %) de la population en emploi selon le statut

Statut /Année	Salariés	Apprentis/Stagiaires	Patrons/Employeurs	Indépendant_non_agri	independant_agri	Aide familiaux	Total
2021	12,5	6,5	0,4	69,4	11,2		100
2022	14,7	7,1	0,3	65,8	10,9	1,3	100
2023	12,7	6,6	0,3	71,6	8,0	0,9	100

Source : ANSD, ENES 2021

Tableau 4.10 : Répartition (en %) de la population en emploi selon l'activité

Secteur Activité /Année	Agriculture	Industrie	Commerce et Réparation	Services	Total
2021	11,5	27,9	36,6	24,1	100,0
2022	12,3	28,8	34,8	24,1	100,0
2023	9,1	26,4	39,2	25,3	100,0

Source : ANSD, ENES

IV.3 Etablissements ouverts, conflits et contrats de travail

Les établissements ouverts dans la région de Diourbel sont estimés à 136 en 2022 contre 78 en 2023, soit une baisse de 42,7%. En ce qui concerne les établissements fermés, ils s'élèvent au nombre de 8 en 2022. Cependant, aucune fermeture n'a été dénombrée en 2023. Cela montre que les établissements ouverts sont largement supérieurs aux établissements fermés sur la période 2022-2023.

L'analyse de la répartition géographique montre que les établissements ouverts sont plus importants dans le département de Mbacké ; ils s'élèvent à 72 en 2022 contre 50 en 2023 ; soit une baisse de 30,6%. Le département de Diourbel a enregistré 59 nouvelles création en 2022 contre 24 en 2023 ; soit une diminution de 59,32%. Enfin, le département de Bambey compte 5 en 2022 contre 4 en 2023.

Concernant la répartition géographique des établissements fermés, à Mbacké, ils sont estimés à 5 en 2022, contre 2 établissements à Diourbel et 1 seul à Bambey. Par contre, aucun établissement n'a fermé en 2023 dans la région.

Ces établissements ouverts ont généré des emplois. En 2023, les établissements du département de Mbacké ont enregistré le plus grand nombre d'emplois générés ; ils sont estimés à 233. Dans ce département, une baisse d'emplois générés de 59,1% est notée sur la période 2022-2023. Par ailleurs, une forte hausse d'emplois générés (227,27%) est notée dans le département de Bambey sur la même période. Enfin, dans le département de Diourbel, les emplois créés sont estimés à 272 en 2022 contre 79 en 2023, soit une forte baisse de 70,95%.

Ces emplois créés ont donné naissance à de nouveaux **contrats de travail**. Ces contrats sont estimés dans la région de Diourbel à 2 698 en 2022 contre 2 159 en 2023, soit une baisse 19,98%. Cependant, aucune demande d'emploi n'a été enregistrée à l'inspection régionale du travail au cours de la période 2022-2023.

Dans une autre logique, le nombre de travailleurs immatriculés dans la région passe de 761 en 2022 à 295 en 2023, soit une baisse de 61,24%. Ces travailleurs immatriculés de la région de Diourbel ont été confrontés à des **conflits individuels** qui sont estimés à 45 en 2022 contre 48 en 2023, soit trois conflits de plus.

Définitions :

- ***Conflits individuel :*** *controverse naissant entre un travailleur et un employeur, à propos de l'application d'une loi, d'une convention collective, des règles du travail, d'un contrat de travail ou des règles d'usage; ainsi que tout désaccord naissant lors de la négociation d'une convention collective ou en lien avec une convention collective.*
- ***Contrats de travail :*** *contrat conclu entre un salarié et un employeur.*

En savoir plus :

- *www.ilo.org/*
- *https://www.legalplace.fr/contrat-de-travail/*

Tableau 4.11 : Situation des déclarations selon le département

Type de déclaration	Année	Bambey	Diourbel	Mbacké	Total région
Etablissements ouverts	2021	17	82	84	183
	2022	5	59	72	136
	2023	4	24	50	78
	Variation 2022-2023%	-20,00	-59,32	-30,56	-42,65
Etablissements fermés	2021	0	7	4	11
	2022	1	2	5	8
	2023	0	0	0	0
	Variation 2022-2023%	-100,00	-100,00	-100,00	-100,00
Emplois générés	2021	110	750	271	1131
	2022	22	272	570	864
	2023	72	79	233	384
	Variation 2022-2023%	227,27	-70,96	-59,12	-55,56
Emplois perdus	2021	0	25	8	-
	2022	2	2	111	115
	2023	0	0	0	0
	Variation 2022-2023%	-100,00	-100,00	-100,00	-100,00
Contrats enregistrés	2021	-	-	-	2656
	2022	-	-	-	2698
	2023	-	-	-	2159
	Variation 2022-2023%	-	-	-	-19,98
Demandes d'emplois	2021	-	-	-	-
	2022	-	-	-	0
	2023	-	-	-	0
	Variation 2022-2023%	-	-	-	0,00
Travailleurs immatriculés	2021	-	-	-	887
	2022	-	-	-	761
	2023	-	-	-	295
	Variation 2022-2023%	-	-	-	-61,24
Conflits individuels	2021	-	-	-	69
	2022	-	-	-	45
	2023	-	-	-	48
	Variation 2022-2023%	-	-	-	6,67

Source : IRTSS Diourbel, 2023

CHAPITRE V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE

V.1 Travail familial

Les informations recueillies à travers l'Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES) montrent que les aides familiaux sont plus nombreux en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, en milieu rural, les **aides familiaux** s'élèvent à 92,3% en 2021, 83.8% en 2022 et 82,1% en 2023. En milieu urbain, ces aides familiaux sont estimés à 7,7% en 2021, 16,2% en 2022 et 17,9% en 2023.
Aussi, l'analyse de la répartition des aides familiaux selon le sexe montre qu'ils sont plus importants chez les femmes que chez les hommes. Ainsi, pour les hommes, ils sont estimés à 30,1% en 2021, 48,7% en 2022 et 49,8% en 2023 contre 69,9% en 2021, 51,3% en 2022 et 50,2% en 2023 pour les femmes.

Concernant la répartition des aides familiaux suivant l'âge, l'analyse montre que les effectifs de la tranche d'âge 35 ans ou plus sont plus représentatifs (53,5% en 2022 contre 59,3% en 2023) dans la population des aides familiaux de la région de Diourbel. Egalement, la tranche d'âge 25-34 ans est bien représentée dans la population des aides familiaux, avec une proportion estimée à 28,4% en 2022 contre 25,0% en 2023. Pour la tranche d'âge 15-24 ans, elle représente 17,7% des aides familiaux en 2022 contre 15,7% en 2023.

Par ailleurs, en considérant la répartition de la population des aides familiaux de la région de Diourbel suivant le niveau d'instruction, l'analyse montre que les individus qui n'ont aucun **niveau d'instruction** représentent 95,4% de la population des aides familiaux

durant l'année 2021. En 2022 et 2023, ils s'élèvent respectivement à 88,7% et 89,2%. Ils sont suivis de la proportion des individus ayant un niveau d'instruction Préscolaire/Primaire qui sont estimés à 4,6% de la population des aides familiaux en 2021, 5,4% en 2022 et 4,9% en 2023. Notons que les individus qui ont un niveau d'étude secondaire sont faiblement représentés dans la population des aides familiaux(0% en 2021, 1,7% en 2022 et 2023).

Cette population d'aides familiaux s'active dans les secteurs d'activité suivant : l'Agriculture, l'Industrie, le Commerce-Réparation et les Services. L'analyse de la répartition des aides familiaux suivant l'activité économique exercée montre que 55,6% des aides familiaux s'activent dans le secteur de l'agriculture en 2021, 12,3% en 2022 et 9,1% en 2023. Egalement, en 2021, 39,9% des aides familiaux travaillent dans le secteur de l'industrie. Enfin une faible proportion des aides familiaux exerce des activités de commerce-Réparation (4,6%) en 2021.

Définitions :

- ***Les aides familiaux*** *: personnes non salariées qui travaillent dans les activités productrices des ménages.*
- ***Travailleur familial :*** *personnes qui occupent un « emploi indépendant » dans une entreprise orientée vers le marché et exploitée par un parent vivant dans le même ménage, mais qui ne peuvent pas être considérées comme associés, parce que leur degré d'engagement dans l'exploitation de l'établissement, en termes de temps de travail ou d'autres facteurs à déterminer selon les conditions nationales, n'est pas comparable à celui du dirigeant de l'établissement.*

En savoir plus :

- *Rapport ERI-ESI, ANSD 2017.*
- *Rapport final : Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI), Sénégal, 2017.*

Tableau 5.1 : Répartition (en %) des aides familiaux selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	2021	2022	2023
urbain	7,7	16,2	17,9
rural	92,3	83,8	82,1
Total	100	100,0	100,0

Source : ANSD, ENES

Tableau 5.2 : Répartition (en %) des aides familiaux selon le sexe en 2023

Sexe	2021	2022	2023
Masculin	30,1	48,7	49,8
Féminin	69,9	51,3	50,2
Total	100	100,0	100,0

Source : ANSD, ENES

Tableau 5.3 : Répartition (en %) des aides familiaux selon l'âge

Groupe d'Age	2022	2023
15-24ans	17,7	15,7
25-34ans	28,4	25,0
35 et plus	53,9	59,3
Total	100,0	100,0

Source : ANSD, ENES

Tableau 5.4 : Répartition (en %) des aides familiaux selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	2021	2022	2023
Aucun niveau	95,4	88,7	89,2
Préscolaire/Primaire	4,6	5,4	4,9
Secondaire	0	4,2	4,2
Supérieur	0	1,7	1,7
Total	100	100,0	100,0

Source : ANSD, ENES

Tableau 5.5 : Répartition (en %) des aides familiaux selon l'activité

Secteur d'activité	2021	2022	2023
Agriculture	55,6	12,3	9,1
Industrie	39,9	28,8	26,4
Commerce et Réparation	4,6	34,8	39,2
Services	0,0	24,1	25,3
Total	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD, ENES

V.2 Chômage

En 2023, les données de l'Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES 2023) montrent que le **taux de chômage** s'élève à 22,1% dans la région de Diourbel, c'est dire que 22,1% de la **population active** n'ont pas un emploi. Ainsi, en zone urbaine 22,6% de la population active n'ont pas d'emploi contre 22,0% en zone rurale.
Aussi, l'analyse de la répartition du taux de chômage selon le sexe montre que les femmes chôment plus que les hommes. En 2021, 77% des chômeurs de la région de Diourbel sont des femmes contre 23% de chômeurs hommes. En 2022, il est enregistré 48,7% d'hommes chômeurs contre 51,3% de femmes chômeurs. Notons qu'une répartition assez semblable de celle de 2022 est enregistrée en 2023.

Concernant la répartition de la population des chômeurs suivant l'âge, l'analyse montre que les chômeurs appartiennent majoritairement à la tranche d'âge 35 ans et plus dans la région de Diourbel. Pour cette tranche d'âge, ils s'élèvent à 53,9% en 2022 contre 59,3% en 2023.

Egalement, la tranche d'âge 25-34 ans est bien représentée dans la population des chômeurs, avec une proportion estimée à 25,0% en 2022 contre 32,6% en 2023. Enfin, la proportion des individus âgés de 15-24ans dans la population des chômeurs est estimée à 17,7% en 2022 contre 15,7% en 2023.

Par ailleurs, en considérant la répartition du taux de chômage suivant le **niveau d'instruction**, l'analyse montre que les individus qui n'ont aucun niveau d'instruction représentent 84,7% de la population des chômeurs durant l'année 2021, 88,7% en 2022 et 89,2% en 2023. Ils sont suivis des individus ayant un niveau d'instruction secondaire, avec des proportions en 2021 (8,4%), en 2022 (4,2%) et en 2023 (4,2%). Aussi, il est important de préciser que 5% des chômeurs ont un niveau d'instruction Préscolaire/Primaire en 2021. Pour les individus qui ont un niveau d'étude supérieur, ils représentent 1,9% des chômeurs de la région de Diourbel en 2021 contre 1,7% en 2022 et en 2023.

Définitions :

- ***Personne au chômage** : Les chômeurs comprennent, au sens du Bureau international du Travail (BIT), toutes les personnes en âge de travailler qui au cours de la période de référence étaient sans travail, disponibles pour travailler durant une période de deux semaines et à la recherche d'un travail sur la période des quatre semaines ayant précédé la date de collecte. Le taux de chômage est obtenu en rapportant le nombre de chômeurs à la population active âgée de 10 ans ou plus. Toutefois, cette définition s'avère restrictive pour le Sénégal eu égard au marché du travail qui est peu structuré pour la recherche de travail. À cet effet, les personnes sans emploi, qui sont disponibles, mais ne recherchent pas un emploi pour des raisons jugées indépendantes de leur volonté sont comptées parmi les chômeurs et prises ainsi en compte dans la détermination du niveau de chômage dans le pays.*

- ***Population active :** les chômeurs et les personnes occupées constituent la population active. Les personnes occupées sont celles qui exercent un emploi ou qui exploitent une entreprise.*

En savoir plus :

- *https://www.ilo.org/*
- *https://www.ansd.sn/ressources/rapports/Rapport_Enquete%20Nationale%20Emploi%20au%20Senegal%20ENES-2015.pdf*

Tableau 5.6 : Taux (en %) de chômage selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	2021	2022	2023
urbain	27,4	27,1	22,6
rural	26,3	29,2	22,0
Total	**26,5**	**28,9**	**22,1**

Source : *ANSD, ENES*

Tableau 5.7 : Répartition (en %) des chômeurs selon le milieu de résidence, le sexe, la tranche d'âge et le niveau d'instruction

Taux de chômage	2021	2022	2023
Milieu de résidence			
Urbain	16,5	16,2	17,9
Rural	83,5	83,8	82,1
Total	100,0	100,0	100,0
Sexe			
Masculin	23,0	48,7	49,8
Féminin	77,0	51,3	50,2
Total	100,0	100,0	100,0
Groupe d'Age			
[15-24ans]		17,7	15,7
[25-34ans]		28,4	25,0
[35 et plus[		53,9	59,3
Total		100,0	100,0
Niveau d'instruction			
Aucun niveau	84,7	88,7	89,2
Préscolaire/Primaire	5,0	5,4	4,9
Secondaire	8,4	4,2	4,2
Supérieur	1,9	1,7	1,7
Total	100,0	100,0	100,0

Source : *ANSD, ENES*

SECTION C. CONDITIONS D'HABITAT – VULNERABILITES

CHAPITRE VI : LOGEMENT

CHAPITRE VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

CHAPITRE VIII: POPULATION VULNERABLES

CHAPITRE VI : LOGEMENT

VI.1 Type de Logement

Selon le RGPH5, Dans la région de Diourbel, 76,9% des ménages sont logés dans des maisons basses et 12,1 % dans des cases. Les ménages vivant dans des maisons à étage représentent 8,7% tandis que les baraques abritent 2,2% des ménages et les immeubles 0,02%.

Dans chaque département, le principal type de logement est la maison basse (72,9% des ménages à Diourbel, 79,6% à Mbacké et 69,6% à Bambey).

Quant au milieu de résidence, à peu près 8 ménages sur 10 logent dans une maison basse en milieu urbain, suivi par les maisons à étage avec une proportion 11,9% des ménages. En milieu rural, 66,0% des ménages habitent dans des maisons basses tandis que 30,3% ont des cases comme logement.

Globalement, l'indice de peuplement le plus fréquent dans la région de Diourbel est de deux personnes par pièce, pour 35,0 % des ménages. Les ménages ayant un indice de peuplement d'une personne et trois personnes par pièce représentent respectivement 16,2 % et 23,3 %.

Les proportions de ménages ayant un indice de peuplement de quatre personnes et plus de quatre personnes par pièce sont évaluées respectivement à 9,2 % et 7,5 %.

Par ailleurs, 8,8 % des ménages disposent d'un logement où le nombre de pièces à usage d'habitation est supérieur à la taille du ménage, soit un indice de peuplement inférieur à une personne par pièce en moyenne.

Quel que soit le milieu de résidence, la situation est relativement similaire. Ainsi, en milieu rural, 31,9 % des ménages ont un indice de peuplement de deux personnes par pièce, tandis que 29,4 % des ménages ont un indice de trois personnes par pièce. La proportion des ménages vivant avec une personne par pièce en moyenne est de 10,0 %, alors que ceux ayant quatre personnes et plus par pièce représentent 23,7 %.

En milieu urbain, la proportion de ménages dont l'indice de peuplement est de deux personnes par pièce est légèrement plus élevée (36,3%). Les ménages avec une personne par pièce représentent 18,8 %, tandis que ceux avec trois personnes par pièce s'élèvent à 20,7 %. Enfin, les ménages ayant moins d'une personne et quatre personnes et plus par pièce sont respectivement 10,5 % et 13,7 %.

Définitions :

- *Maison basse*
  C'est un bâtiment composé du rez-de-chaussée, avec ou sans terrasse.
- *Maison à étage*
  C'est un bâtiment de type moderne ou semi-moderne, d'un à trois niveaux (R+1, R+2 ou R+3), pouvant abriter un ou plusieurs ménages.
- *Immeuble à appartement*
  C'est un bâtiment de type moderne, de niveau supérieur ou égal à R+4 (4 étages), divisé en appartements. Chaque appartement peut abriter au moins un ménage.
- *Indice de peuplement du logement*
  L'indice de peuplement d'un logement caractérise le degré d'occupation du logement, par comparaison entre le nombre de pièces qu'il comporte pour dormir et la taille du ménage

En savoir plus :

- *Rapport du cinquième recensement général de la population et de l'habitat*

Tableau 6.1 : Répartition (en %) des ménages par département et par milieu de résidence selon le type de logement

Département/Milieu de résidence	Type de logement							
	Case	Baraque	Maison basse	Maison à étage	Immeuble à appartement	Autre	Total	
	%	%	%	%	%	%	Effectif	%
BAMBEY	24,8	3,1	69,6	2,4	0,00%	0,10%	31851	100,0
DIOURBEL	19,9	1,3	72,9	5,8	0,01%	0,13%	30545	100,0
MBACKE	7,3	2,2	79,6	10,9	0,02%	0,05%	132394	100,0
Urbain	4,5	2,1	81,5	11,9	0,02%	0,07%	136942	100,0
Rural	30,3	2,4	66,0	1,2	0,00%	0,07%	57848	100,0
Région	12,1	2,2	76,9	8,7	0,02%	0,07%	194789	100,0

Source *: ANSD.RGPH-5, 2023*

Tableau 6.2: Répartition (en %) des ménages par département et par milieu de résidence selon l'indice de peuplement du logement

Département / Milieu de résidence	Indice de peuplement du logement							
	Moins d'une personne	Une personne	Deux personnes	Trois personnes	Quatre personnes	Plus de quatre personnes	Total	
	%	%	%	%	%	%	Effectif	%
BAMBEY	4,3	12,3	33,8	28,0	12,2	9,3	31851	100,0
DIOURBEL	5,6	15,0	35,0	26,0	11,0	7,4	30545	100,0
MBACKE	10,7	17,5	35,2	21,5	8,1	7,0	132394	100,0
Urbain	10,5	18,8	36,3	20,7	7,6	6,1	136942	100,0
Rural	5,0	10,0	31,9	29,4	13,1	10,6	57848	100,0
Région	8,8	16,2	35,0	23,3	9,2	7,5	194789	100,0

Source *: ANSD.RGPH-5, 2023*

VI.2 Statut d'occupation du logement

Selon le RGPH5, l'analyse du tableau portant sur le statut d'occupation du logement montre que, quels que soient le département et le milieu de résidence, la propriété individuelle domine.

Dans la région de Diourbel, 88,1% des ménages ont déclaré être propriétaires de leurs logements, 5,0% co-propriétaires et 3,1% locataires. Les ménages logés par des parents ou amis constituent (0,9%), les co-locataires (0,8%), les logements en location-vente (0,4%) et ceux logés par un employeur (0,4 %) affichent de faibles proportions. Concernant le milieu de résidence, en zone urbaine, les propriétaires représentent 87,7 %, tandis que les locataires constituent 4,2% des ménages. Les co-propriétaires (4,3%) et les co-locataires (1,0%) sont également présents. Les logements en location-vente (0,5%), ceux logés par un employeur (0,4 %) ou par des parents ou amis (1,0 %) sont relativement rares.

En milieu rural, la proportion de ménages propriétaires est plus élevée avec 89,3 %. Les co-propriétaires représentent 6,8 %, les locataires (0,7 %), ceux logés par des parents ou amis (0,7%), par un employeur (0,4 %) et les co-locataires (0,2 %) affichent de faibles proportions. Les logements en location-vente sont quasi inexistants.

Définitions :

- ***Logement***
  C'est un local construit à usage d'habitation, composé d'une ou de plusieurs pièces, destinées à la résidence d'une ou de plusieurs personnes. Il comporte généralement des pièces principales (salon, séjour, salle à manger, chambre) et des pièces annexes (cuisine, débarras, magasin, bloc sanitaire, salle de bain, toilettes).

En savoir plus :

- *Rapport du cinquième recensement général de la population et de l'habitat*

Tableau 6.3 : Répartition (en %) des ménages par département et par milieu de résidence selon le statut d'occupation du logement

Département/Milieu de résidence	STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT								
	Propriétaire	Co propriétaire	Locataire	Co locataire	Location-vente	Logé par employeur	Logé par parents/amis	Autre	Total
	%	%	%	%	%	%	%	%	%
BAMBEY	84,8	7,5	3,5	0,8	0,1	0,6	0,6	2,2	100
DIOURBEL	83,1	6,9	5,7	1,2	0,1	0,6	0,7	1,6	100
MBACKE	90,1	4,0	2,5	0,6	0,5	0,3	1,0	0,9	100
Urbain	87,7	4,3	4,2	1,0	0,5	0,4	1,0	1,0	100
Rural	89,3	6,8	0,7	0,2	0,0	0,4	0,7	1,9	100
Total	88,1	5,0	3,1	0,8	0,4	0,4	0,9	1,3	**100**

***Source** : ANSD.RGPH-5, 2023*

CHAPITRE VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

VII.1 Eau

L'analyse du tableau 7.1 montre que le nombre de bornes fontaines n'a pas changé entre 2022 et 2023 et est estimé à 232. Concernant les branchement particulier, leur nombre est estimé à 27682 en 2021 contre 29533 en 2022, soit une augmentation de 6,69%. Entre 2022 et 2023, l'augmentation se situe à 2,30%.

Dans la région de Diourbel, le nombre d'abonnés ayant recours à la méthode de traitement HTH est estimée à 27 910 en 2021 contre 29533 en 2022, soit un accroissement de 5,8%. Ce dernier s'établit à 2,30% entre 2022 et 2023.
Cette eau est fournie par la société SEN EAU. Ses abonnés ont progressivement augmenté sur la période 2019 à 2023. En effet, ils passent de 26192 en 2019 à 30211 en 2023, soit un accroissement moyen annuel de 3,6% .
L'analyse de l'évolution de la production et celle de la consommation d'eau montre qu'elles ont toutes les deux une tendance haussière sur la période 2019 à 2023.
En outre, toute la production d'eau est consommée en 2019 et pour les années suivantes, il a été relevé une offre en eau supérieure à la consommation.. Notons qu'à partir de 2021, la production d'eau commence à dépasser significativement la consommation d'eau.
Si on considère les taux d'accès selon le milieu de résidence, il est observé qu'en milieu urbain, le taux d'accès n'a pas changé pour les années 2021, 2022, et 2023. En milieu rural les taux d'accès s'élève à 99,7% en 2021, 97,7% en 2022 et 2023. Comparativement au milieu rural, les taux d'accès sont plus importants en milieu urbain. Pour ce qui est des branchements sociaux, ils s'élèvent à 372 en 2021, 575 en 2022 et 693 en 2023 dans la région de Diourbel.

Définitions :

- ***Branchement particulier :*** *dispositif technique de desserte individuel reliant une habitation ou un logement directement au réseau de distribution d'eau potable.*
- ***Méthode HTH :*** *moyen simple et efficace pour désinfecter l'eau en vue de la rendre potable en y introduisant des produits chlorés (pastilles de chlore, eau de javel, ….).*
- ***Branchements sociaux :*** *raccordement des ménages pauvres au réseau hydraulique, au moyen d'une mesure tarifaire (crédit ou subvention).*

En savoir plus :

- *https://wikiwater.fr/e18-le-traitement-de-l-eau-par*
- *Promouvoir les branchements particuliers pour maximiser l'utilité du service d'eau Enseignements du projet Aicha.*

Tableau 7.1 : Répartition des abonnés selon le type de source d'eau

Type de source d'eau	2021	2022	2023	Variation (%) 2021/2023	Variation (%) 2022/2023
Branchement particulier	27682	29533	30211	6,69	2,30
Borne fontaine	228	232	232	1,75	0,00

Source : *SEN EAU Diourbel, 2023*

Tableau 7.2 : Taux (%) d'accès à l'eau potable

Indicateurs	Année		
	2021	2022	2023
Taux d'accès à l'eau potable (urbain)	99,7	99,70	99,70
Taux d'accès à l'eau potable (rural)	99,7	97,7	97,7
Nombre de branchements sociaux réalisés	372	575	693

Source : *Division Régionale de l'Hydraulique et Direction Régionale SEN'EAU, Diourbel, 2023*

Tableau 7.3 : évolution du nombre d'abonnés et méthodes de traitement de l'eau utilisé

Méthodes de traitement de l'eau	Année	Nombre d'abonnés
Méthode 1 : HTH	2021	27 910
	2022	29533
	2023	30211
	Variation (%) 2021/2022	5,82
	Variation (%) 2022/2023	2,30

Source : *SEN EAU Diourbel, 2021*

Tableau 7.4 : Evolution de la Production, de la consommation et du nombre d'abonnés en eau

	2019	2020	2021	2022	2023
Production en eau (m3)	4 479 089	5 313 892	6 207 989	6 440 296	6 992 844
Consommation en eau (m3)	4 519 975	4 743 016	4 985 015	5 281 043	5 699 168
Nombre d'abonnés	26 192	27 301	27 910	29533	30211

Source : *SEN EAU Diourbel, 2023*

Graphique 7.1 : Evolution de la production et de la consommation d'eau de 2019 à 2023

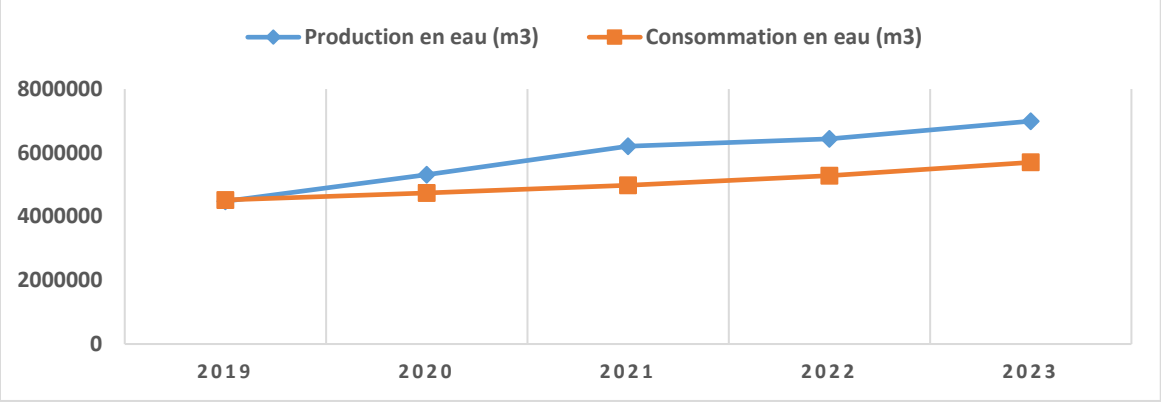

Source : *SEN EAU Diourbel, 2023*

VII.2 Assainissement

Dans la région de Diourbel, le nombre de réseaux d'assainissement s'élève à 4 sur la période 2022-2023 dont 2 situés dans le département de Diourbel. Les autres département ont chacun un seul réseau d'assainissement.

Ces réseaux d'assainissement ont une longueur estimée à 34 698 mètres sur la période 2021-2022. Le département de Mbacké qui n'a qu'un seul réseau d'assainissement dispose d'une longueur de réseau d'assainissement plus importante, estimée à 18 500 metres en 2022 et 2023. Le département de Diourbel qui a plus de réseaux d'assainissement a une longueur de réseau d'assainissement estimée à 13 198 metres pour les années 2022 et 2023. La longueur du réseau d'assainissement est plus faible dans le département de Bambey où elle s'élève à 3 000 mètres en 2022 et 2023.

Concernant les abonnés, le nombre est resté inchangé sur la période 2022-2023 et s'est établi à 700 personnes dans la région de Diourbel. Notons que ces abonnés sont essentiellement localisés dans le département de Diourbel.
Ces réseaux d'assainissement permettent également de traiter les eaux usées. Ainsi, au niveau régional, le taux de traitement des eaux usées est estimé à 100% pour les années 2022 et 2023. Ces traitements sont uniquement réalisés dans le département de Diourbel. Concernant le taux de dépollution de l'eau, il s'élève à 78% sur la période 2022-2023 dans la région de Diourbel. Il est important de préciser que cette dépollution de l'eau concerne uniquement le département de Diourbel.

Au niveau régional, force est de constater que le taux d'accès n'a pas atteint la cible de 80% fixée par les objectifs de développement durable (ODD) (48,93% en 2022 contre 73,45% en 2023). Dans le département de Bambey, le taux d'accès à l'assainissement est estimé à 24,83% en 2022 contre 28,30% en 2023. De faible taux d'accès à l'assainissement sont notés dans le département de Diourbel (13% en 2022 contre 15% en 2023). Il est important de noter que le taux d'accès à l'assainissement a fortement augmenté dans le département de Mbacké où il s'élève à 11,10% en 2022 contre 30,15% en 2023. Il est important de préciser qu'aucun des trois département de la région de Diourbel n'a atteint la cible de 80% fixée par les objectifs de développement durable (ODD).
.

Définitions :

- **Taux de dépollution :**
- **Réseau d'assainissement :** ensemble des ouvrages construits par l'homme pour canaliser les eaux pluviales et les eaux usées à l'intérieur d'une agglomération.
- **Eaux usées**

En savoir plus :

- https://fr.wikipedia.org
- https://eau-assainissement.gouv.sn/

Tableau 7.5 : Evolution des principaux indicateurs d'assainissement selon le département

Département	Année	Nombre de réseaux d'assainissement	Longueur réseaux d'assainissement existants (m)	Nb d'abonnés	Taux d'accès (collectif)	Taux de traitement des eaux usées	Taux de dépollution de l'eau
BAMBEY	2022	1	3 000	Néant (Réseau Pluvial)			
	2023	1	3 000	Néant (Réseau Pluvial)			
DIOURBEL	2022	2	13 198	700	2 %	100%	78 %
	2023	2	13 198	700	2 %	100%	78 %
MBACKE	2022	1	18 500	Néant (Réseau Pluvial)			
	2023	1	18 500	Néant (Réseau Pluvial)			
REGION	2022	4	34 698	700	0,30%	100%	78%
	2023	4	34 698	700	0,3 %	100%	78%

Source : *ONAS Diourbel, 2023*

Tableau 7.6 : Evolution du taux d'accès à l'assainissement selon le département entre 2022 et 2023

Département	Taux d'accès (%)		Norme (ODD)
	2022	2023	
BAMBEY	24,83	28,30	80% en 2025
DIOURBEL	13	15	80% en 2025
MBACKE	11,10	30,15	80% en 2025
REGION	48,93	73,45	

Source : *Service régional de l'assainissement de Diourbel, 2023*

VII.3 Sources d'énergie des ménages

Dans l'ensemble, l'électricité demeure le principal mode d'éclairage, utilisée par 79,7 % des ménages. Cette proportion est plus élevée dans le département de Mbacké (84,8 %), suivi de Bambey (72,8 %) et de Diourbel (64,9 %). Les zones urbaines bénéficient d'un accès bien plus large à l'électricité (90,4 %), alors qu'en milieu rural, cette part s'évalue à 54,5.

La lampe torche est la deuxième source la plus utilisée (10,3%), surtout en zone rurale (23,1%) contre seulement 4,8 % en zone urbaine. D'autres sources comme le solaire (15,2 % en rural contre 2,6% en urbain), les lampes rechargeables (1,2%) ou encore les bougies (0,9%) sont utilisées dans les zones à faible électrification.

À l'échelle régionale, les combustibles les plus utilisés sont le charbon de bois (38,6 %), le bois (36,1 %) et le gaz (23 %).

Toutefois, cette répartition globale cache des disparités. En effet, dans la zone rurale, l'usage du bois prédomine largement (78,4 %). Le gaz y est très peu utilisé (4,9 %), et l'on observe également un recours non négligeable à des sources précaires comme la bouse de vache (5,3 %). Par contre en zone urbaine les ménages se tournent majoritairement vers le charbon de bois

(50,2 %) et le gaz (30,7 %), tandis que l'utilisation du bois y est nettement moins fréquente (18,2 %).

Au niveau des départements, Bambey se distingue par une forte utilisation du bois (70,7%). Diourbel, quant à lui, présente une répartition plus équilibrée entre bois (51,7 %), gaz (26 %) et charbon (18,1 %). Mbacké se singularise par une forte consommation de charbon de bois (49,2 %), ainsi qu'un usage quasi équivalent du gaz (24,8 %) et du bois (24,2 %

Définitions :

- ***Combustible :*** *matière capable de brûler au contact du dioxygène ou d'un gaz contenant du dioxygène, en produisant une quantité de chaleur utilisable.*

En savoir plus :

- *Rapport provisoire du Cinquième recensement général de la population et de l'habitat*

Tableau 7.7 : Répartition (en %) des ménages par département et par milieu de résidence selon le principal mode d'éclairage

Département / Milieu de résidence	Principal mode d'éclairage											
	Electricité	Solaire	Groupe électrogène	Gaz	Lampe à pétrole artisanale	Lampe tempête	Bougie	Bois	Lampe rechargeable	Lampe torche	Autre	Total
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
BAMBEY	72,8	10,6	0,0	0,0	0,1	0,8	0,8	0,3	1,8	12,5	0,2	100
DIOURBEL	64,9	11,2	0,0	0,0	0,0	1,0	0,9	0,4	2,3	18,9	0,3	100
MBACKE	84,8	4,2	0,0	0,1	0,1	0,6	0,9	0,4	0,9	7,7	0,3	100
Urbain	90,4	2,6	0,0	0,1	0,1	0,4	0,8	0,1	0,5	4,8	0,2	100
Rural	54,5	15,2	0,0	0,0	0,1	1,5	1,0	1,1	2,9	23,1	0,5	100
Total	79,7	6,3	0,0	0,1	0,1	0,7	0,9	0,4	1,2	10,3	0,3	100

Source : ANSD.RGPH-5, 2023

Tableau 7.8 : Répartition (en %) des ménages par département et par milieu de résidence selon le principal combustible utilisé pour la cuisson

Département/Milieu de résidence	Principal combustible pour la cuisson						
	Bois	Charbon	Gaz	Electricité	Bouse de vache	Autre	Total
	%	%	%	%	%	%	%
BAMBEY	70,7	14,3	12,8	0,1	1,7	0,3	100,0
DIOURBEL	51,7	18,1	26,0	0,2	3,8	0,3	100,0
MBACKE	24,2	49,2	24,8	0,2	1,2	0,5	100,0
Urbain	18,2	50,2	30,7	0,2	0,2	0,5	100,0
Rural	78,4	11,2	4,9	0,1	5,3	0,2	100,0
Région	36,1	38,6	23,0	0,2	1,7	0,4	100,0

Source : ANSD.RGPH-5, 2023

CHAPITRE VIII : POPULATION VULNERABLE

VIII.1 Situation des enfants (0-14 ans)

Le **taux brut de préscolarisation** au niveau régional est estimé à 6,2% en 2021, 7,80% en 2022 et 8,50% en 2023 alors que ; le **taux brut de scolarisation** à l'élémentaire s'élève à 52,4% en 2021, 55,4% en 2022 et 55,8% en 2023. Aussi, faut il préciser que le taux de préscolarisation des filles est supérieur à celui des garçons pour les années 2021 (6,4% garçons contre 9,4% filles), 2022 (6,9% garçons contre 10,2% filles), et 2023 (18,1% garçons contre 21,2% filles).
Pour ce qui est des autres indicateurs de performance, les taux de réussite au certificat de fin d'études élémentaires (CFEE) ont progressé pour s'établir à 52,23% en 2021, 73,36% en 2022 et 85,55% en 2023.

Concernant le **taux d'achèvement** au primaire, il passe de 37,5% en 2021 contre 38,1% en 2022 et 2023. Notons qu'au niveau de la région de Diourbel, le taux de réussite au CFEE est largement supérieur au taux d'achèvement.

Enfin, l'analyse de l'indice de parité fille/garçon (effectif des filles rapporté à celui des garçons) montre qu'il est estimé à 1,47 en 2021 et 2022 et 1,17 en 2023 pour le préscolaire et pour l'élémentaire 1,41 en 2021 et 2022 et 1,44 en 2023 . Cet indice montre que les effectifs des filles sont supérieurs à ceux des garçons dans le préscolaire et l'élémentaire au niveau de la région.

Concernant le secteur de la santé, la prévalence de la **malnutrition aigüe** chez les enfants de 6 à 59 mois est estimée à 8,58% en 2021, 6,95% en 2022 et 4,99% en 2023. Certains de ces enfants malnutris ont été guéris. Ainsi, la proportion d'enfants malnutris guéris est estimée à 81,39% en 2021, 67,01% en 2022 et 78,31% en 2023.
Aussi, faut il préciser que la prévalence de l'insuffisance pondérale s'élève à 7,27% en 2021. En 2022, cette prévalence a augmenté légèrement pour atteindre 7,95%.

L'analyse des bénéficiaires des services de nutrition montre que 28% des enfants âgés de 0 à 59 mois en ont bénéficié en 2021 contre 56,61% en 2022 et 66,80% en 2023.

Définitions :

- ***Taux brut de scolarisation*** *: nombre total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge.*
- ***Malnutrition aigüe*** *: réduction de la consommation de nourriture et/ou une maladie causant une perte de poids soudaine et des œdèmes.*
- ***Taux d'achèvement*** *: nombre de personnes du groupe d'âge concerné qui ont terminé la dernière année du niveau d'enseignement donné est exprimé en pourcentage de la population totale (dans l'échantillon de l'enquête) du même groupe d'âge.*

En savoir plus :

- *https://uis.unesco.org/fr/glossary-term/taux-brut-de-scolarisation*
- *https://actionagainsthunger.ca/fr*
- *ANNUAIRE STATISTIQUE DE l'INSPECTION D'ACADEMIE DE DIOURBEL*
- *Revue annuelle conjointe de la politique économique et sociale 2020, Rapport de contribution de la région de Diourbel*

Tableau 8.1 : Situation sanitaire des enfants de moins de 5 ans

Indicateurs	Année		
	2021	2022	2023
Prévalence (%) de la malnutrition aigüe globale chez les enfants de 6 – 59 mois	8,58	6,95	4,99
Proportion d'enfants malnutris guéris (%)	81,39	67,01	78,31
Prévalence de l'insuffisance pondérale	7,27	7,95	
Pourcentage (%) d'enfants (0-59 mois) bénéficiant des services de nutrition	28	56,61	66,80

Source : *Régional médicale, Diourbel*

Tableau 8.2 : Indicateur de performance de l'éducation des enfants de 0 à 14 ans

Indicateurs	Année		
	2021	2022	2023
Taux (%) Brut de Scolarisation au préscolaire	6,20	7,80	8,50
Taux (%) Brut de Scolarisation à l'élémentaire (%)	52,4	55,4	55,8
Taux (%) d'achèvement au primaire (%)	37,5	38,1	38,1
Taux (%) de réussite au CFEE (%)	52,23	73,36	85,55
Indice de parité du TBS à l'élémentaire	1,41	1,41	1,44
Indice de parité TBPS	1,47	1,47	1,17
Taux (%) brut de préscolarisation des garçons	6,40	6,90	18,10
Taux (%) brut de préscolarisation des filles	9,40	10,20	21,20

Source : *IA, région de Diourbel*

VIII.2 Situation des femmes

La situation des femmes est captée par les indicateurs suivants : les victimes de **violence physique** depuis l'âge de 15 ans, les femmes ayant été victimes de **violence sexuelle**, la **violence de nature émotionnelle** perpétrée par leur mari/conjoint, la violence de nature sexuelle perpétrée par leur mari/conjoint et la violence de nature physique ou sexuelle ou émotionnelle perpétrée par leur mari/conjoint.

Les résultats de l'enquêtes EDS 2019, portant sur la situation des femmes, désagrégés par zone (Ouest, Centre, Nord et Sud) concernent les femmes de la tranche d'âge 15-49 ans. Ainsi, dans la zone centre (Fatick, Kaolack Diourbel et Kaffrine), la **prévalence** des violences physiques subies par les femmes depuis l'âge de 15 ans est estimée à 16% ; ce qui est légérement inférieur à la moyenne nationale (17%).
Comparée à la grande région du Centre, la prévalence de cette forme de violence notée dans la région du Sud est quasiment le double (30%) et celle notée dans la zone nord est faible (5,8%).
Concernant la prévalence de femmes victimes de violence sexuelle, elle est plus importante dans la zone centre (4,3%). Cette dernière occupe la deuxième position en termes de violence émotionnelle (12%) après la zone sud (13%). Quelle que soit la forme de violence considérée (physique, sexuelle ou émotionnelle), la zone centre occupe la deuxième position avec une prévalence estimée à 18,7%. Il est important de noter qu'une baisse de toutes les catégories de violences entre 2018 et 2019 dans toutes les zones.

En considerant, l'année 2017, la région de Diourbel a enregistré l'une des prévalences de la violence subie par les femmes depuis l'âge de 15 ans les plus faibles (17,3%). Par rapport à cet indicateur, elle ne devance que la région de Louga (13%).
Concernant la prévalence des femmes ayant été victimes de violence sexuelle, elle est estimée à 5,7% dans la région de Diourbel ; ce qui est inférieur à la moyenne national (8,4%). Dans la même logique, la prévalence de la violence de nature sexuelle perpétrée par leur mari/conjoint est estimée à 3,7%, ce qui est faible comparativement aux régions de Dakar (9,7%), Thiès (11,6%), et Kolda (8,0%).
Pour ce qui est de la prévalence de la violence de nature émotionnelle perpétrée par leur mari/conjoint, elle s'élève à 13,3% dans la région de Diourbel ; ce qui est égale à la moyenne nationale. Cet indicateur a régulièrement baissé au niveau national ; il est estimé à 13,3% en 2017, 10,1% en 2018 et 9,9% en 2019. Le même constat est fait pour tous les autres indicateurs.

Définitions :

- ***Violence sexuelle :*** *toute atteinte sexuelle commise sans le consentement d'une personne et tout agissement discriminatoire fondé sur la tradition patriarcale qui perpétue les rôles sexués attribués aux femmes et aux hommes.*
- ***Violence physique :*** *acte avec pour intention ou conséquence la douleur et/ou une blessure physique.*
- ***Violence émotionnelle*** *: moyen de contrôler une autre personne en utilisant ses émotions pour critiquer, embarrasser, faire honte, blâmer ou autrement manipuler une autre personne.*

En savoir plus :

- *Nations Unies. Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes. New York, ONU, 1993.*

Tableau 8.3 : Évolution des violences physiques, sexuelles et émotionnelles infligées aux femmes âgées de 15-49 ans (%)

Enquête	Caractéristiques	Victimes de violence physique depuis l'âge de 15 ans	Femmes ayant été victimes de violence sexuelle	Violence de nature émotionnelle perpétrée par leur mari/conjoint	Violence de nature sexuelle perpétrée par leur mari/conjoint	Violence de nature physique ou sexuelle ou émotionnelle perpétrée par leur mari/conjoint
2019 DHS	**Total 15-49**	**17**	**3,4**	**9,9**	**3,9**	**16,9**
2019 DHS	Ouest	17,2	3	9,1	3,6	15,6
2019 DHS	Centre (>2010)	16	4,3	12	4,5	18,7
2019 DHS	Nord (>2010)	5,8	3,5	4,5	4,3	6,7
2019 DHS	Sud (>2010)	30	2,5	13,1	3	26,6
2018 DHS	**Total 15-49**	**21,9**	**6,5**	**10,1**	**5,2**	**21,5**
2018 DHS	Ouest	19,5	6,9	10,3	7,4	20,9
2018 DHS	Centre (>2010)	20,2	8,8	9,2	4,4	19,9
2018 DHS	Nord (>2010)	13,9	1,5	7	1,1	10,5
2018 DHS	Sud (>2010)	40,1	5,8	15,2	5,6	38,1
2017 DHS	**Total 15-49**	**26,5**	**8,4**	**13,3**	**7,4**	**24,1**
2017 DHS	Dakar	22,7	9,8	13,9	9,7	21,5
2017 DHS	Thiès	30,5	11,4	12,5	11,6	26,5
2017 DHS	Diourbel	17,3	5,7	13,3	3,7	16,9
2017 DHS	..Kaffrine	30,7	3,4	13,2	3,4	28,7
2017 DHS	..Kaolack (2010)	25,5	8,8	8,6	7,7	22,2
2017 DHS	Louga	13	7	8,8	7,1	16
2017 DHS	Fatick	42	13,4	15,7	7,9	30,4
2017 DHS	Ziguinchor	32,7	8,1	8,9	1,3	25,3
2017 DHS	Sédhiou	43,5	3,2	15,2	1,3	41,7
2017 DHS	Kolda (2010)	33,4	8,7	25,7	8	37,1
2017 DHS	Matam	29,1	5,6	15,1	4,5	18,9
2017 DHS	Saint Louis	24,9	5,6	16,5	5,9	20,8
2017 DHS	Kédougou	41,8	5,1	8,4	5,8	30,1
2017 DHS	Tambacounda (2010)	35,5	7,9	6,2	10,1	32,3

Source : ANSD, EDS 2017-2018-2019

VIII.3 Sécurité alimentaire

L'analyse de la **durée des stocks alimentaires en 2021** montre que la majorité des stocks de céréales dure moins d'une semaine dans la région de Diourbel. Dans le département de Mbacké, les résultats de l'ESA-7 de 2023 montre 48,7% des stocks de céréales durent moins d'un mois contre 79,1% dans le département de Diourbel. Concernant le département de Bambey, 30,9% des stocks de céréales durent moins d'un mois. Pour ce qui est des stocks de céréales dont la durée est estimée entre 1 et 4 semaines, ils représentent 34,6% dans le département de Mbacké, 42,6% dans le département de Bambey et 13,1% dans le département de Diourbel. Cependant, la proportion des stocks dont la durée de vie est supérieure à 8 semaines est estimée à 8,4% dans le département de Mbacké contre 8,7% dans le département de Bambey et 2,7% dans le département de Diourbel.

En considérant les **groupes de consommation alimentaire**, les résultats de ESA-2023 montrent que la proportion de ménages qui ont une alimentation pauvre est faible (0,0% dans les départements de Bambey, 3,3% dans Diourbel et 5,0% pour Mbacké). Aussi, faut-il préciser que l'ESA-2023 montre que la plupart des ménages ont un niveau de consommation alimentaire acceptable (93,7% dans les départements de Bambey, 54,7% dans Diourbel et 84,1% pour Mbacké. Précisons qu' entre les deux ESA, la proportion de ménages dont le niveau de consommation est acceptable a augmenté dans le département de Bambey et a baissé dans les départements de Diourbel et Mbacké. Pour ce qui est de la proportion des ménages qui ont une consommation limite, selon les résultats de l'ESA-2023, elle est de 6,3% dans le département de Bambey, 41,9% dans Diourbel et 10,9% dans M'Backé.

Dans une autre logique, l'analyse des indicateurs d'accès à l'alimentation est réalisé par le biais de **l'échelle domestique de la faim** (HHS). Cette dernière mesure le niveau de privation de nourriture liée au manque de ressources au sein du ménage. Une fois calculé, l'indice est compris entre 0 et 6. Plus l'indice se rapproche de 6, plus le ménage éprouve une privation de nourriture. Au niveau de la région de Diourbel, la proportion de ménages qui sont totalement privée de nourriture est nulle. Il en est également de même pour les ménages dont le HHS est égale à 4. Notons que l'essentiel des ménages n'ont pas une privation de la nourriture (HHS=0). Ainsi, selon l'ESA – 2023, dans le département de Bambey ces types de ménage sont estimés à 79,1%, 84,1% dans le département de Diourbel et 99,4% dans celui de Mbacké.

Définitions :

- ***Groupe de consommation alimentaire:*** *groupe d'aliments possédant des propriétés nutritionnelles similaires.*
- ***Durée du stock alimentaire*** *: élément essentiel pour apprécier la stabilité du ménage à l'insécurité alimentaire.*
- ***Echelle domestique de la faim:*** *indicateur d'accès à l'alimentation permettant de mesurer l'expérience de faim au sein du ménage.*

En savoir plus :

- Draft Rapport Enquête de Sécurité Alimentaire phase 5 (ESA-5) SECNSA, 2021
- https://www.secnsa.sn/
- Rapport de l'enquête de sécurité alimentaire de nutrition (ESAN) octobre 2022

Tableau 8.4 : Durée des stocks de céréales par département

Département	Année ESA	DUREE DES STOCK CEREALES				Total
		0 à 1 semaine	1 à 4 semaines	4 à 8 semaines	>=8 semaines	
BAMBEY	ESA-5, Février 2021	55,5%	13,2%	21,6%	9,8%	100%
	ESA-7, Février 2023	30,9%	42,6%	17,7%	8,7%	100,0%
DIOURBEL	ESA-5, Février 2021	64,5%	20,9%	7,3%	7,3%	100%
	ESA-7, Février 2023	79,1%	13,1%	5,0%	2,7%	100,0%
MBACKE	ESA-5, Février 2021	90,7%	5,9%	0,8%	2,5%	100%
	ESA-7, Février 2023	48,7%	34,6%	8,3%	8,4%	100,0%
NATIONAL	ESA-5, Février 2021	51,4%	26,4%	16,9%	5,3%	100,0%
	ESA-7, Février 2023	55,5%	25,6%	9,2%	9,8%	100,0%

Source : *SECNSA, RAPPORT DE L'ENQUETE DE SUIVI DE LA SITUATION ALIMENTAIRE 2021, 2023*

Tableau 8.5 : Groupes de consommation alimentaire selon le département

DEPARTEMENT	Année ESA	GROUPE DE CONSOMMATION ALIMENTAIRE (GCA)		
		PAUVRE	LIMITE	ACCEPTABLE
BAMBEY	ESA 2021	**2,0%**	46,4%	51,7%
	ESA 2023	0,0%	6,3%	93,7%
DIOURBEL	ESA 2021	**0,0%**	8,2%	91,8%
	ESA 2023	3,3%	41,9%	54,7%
Mbacke	ESA 2021	**0,0%**	15,3%	84,7%
	ESA 2023	5,0%	10,9%	84,1%

Source : *SECNSA, RAPPORT DE L'ENQUETE DE SUIVI DE LA SITUATION ALIMENTAIRE 2021, 2023*

Tableau 8.6 : Echelle domestique de la faim (HHS) selon le département

Département	Année ESA	ECHELLE DOMESTIQUE DE LA FAIM (HHS) 2021					
		HHS=0	HHS=1	HHS= [2 ; 3]	HHS=4	HHS= [5 ; 6]	Total
BAMBEY	ESA 2021	76,8%	6,2%	14,2%	2,8%	**0,0%**	100,0%
	ESA 2023	79,1%	20,9%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
DIOURBEL	ESA 2021	64,4%	17,4%	18,2%	0,0%	**0,0%**	100,0%
	ESA 2023	84,1%	15,0%	0,8%	0,0%	0,0%	100,0%
M'BACKE	ESA 2021	84,7%	5,9%	9,3%	0,0%	**0,0%**	100,0%
	ESA 2023	99,4%	0,6%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
NATIONAL	ESA 2021	**68,4%**	**17,5%**	**12,7%**	**0,9%**	**0,4%**	**100,0%**
	ESA 2023	**93,2%**	**6,5%**	**0,3%**	**0,0%**	**0,0%**	**100,0%**

Source : *SECNSA, RAPPORT DE L'ENQUETE DE SUIVI DE LA SITUATION ALIMENTAIRE 2021, 2023*

SECTION D. SERVICES SOCIAUX

CHAPITRE IX : PROTECTION SOCIALE

CHAPITRE X : JUSTICE

CHAPITRE XI : SANTE

CHAPITRE XII : ÉDUCATION

CHAPITRE XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS

CHAPITRE IX : PROTECTION SOCIALE

IX.1 Assistances sociales et secours aux victimes

Dans la région de Diourbel, les détenteurs de **la carte d'égalité des chances** (CEC) sont estimés à 1 246 en 2022 contre 464 en 2023, soit une diminution de 62,76% due à une lenteur dans l'impression des cartes au niveau central par insuffisance de ressources. Il est enregistré 585 dossiers en instance pour impression de cartes d'égalité des chances en 2023. L'analyse de la répartition géographique des individus ayant la CEC pour l'année 2022 montre qu'ils résident majoritairement dans le département de Mbacké (619), suivi de Diourbél (318) et de Bambey (309).

Cependant, en 2023, au niveau régional les deux départements (Bambey et Mbacké) ont concentré l'essentiel des bénéficiaires du programme de la carte d'égalité des chances (CEC). Ils s'élèvent à 254 dans le département de Bambey et 126 dans le département de Mbacké. Pour ce qui est du département de Diourbel, les bénéficiaires de la CEC sont estimés à 84. Notons que sur la période 2022-2023, le nombre de bénéficiaires de la CEC a baissé dans tous les départements : Diourbel (73,58%), Bambey (17,80%) et Mbacké (79,64) à cause d'une lenteur dans l'impression des cartes d'égalité des chances.

Dans un autre registre, l'analyse de l'évolution des accidents sur la voie publique sur la période 2018-2023 montre que les victimes sont plus nombreuses dans le département de Mbacké que dans les deux départements réunis (Diourbel-Bambey).

En considérant l'évolution des victimes d'accidents dans le département de

Mbacké, les résultats montrent une tendance haussière sur la période 2018-2023. En effet, il passe de 1714 en 2018 à 1987 en 2023. Dans les deux autres départements (Diourbel et Bambey) une tendance similaire est observée, avec 421 en 2018 à 622 en 2023 avant de chuter à 534 en 2023.

Quant aux incendies, au niveau régional, les interventions sont passées de 370 en 2022 à 367 en 2023, soit une baisse de 0,81%. Ces interventions sont plus nombreuses dans le département de Mbacké. Elles sont estimées à 250 en 2022 contre 224 en 2023. Dans les départements de Diourbel et Bambey, le nombre d'interventions sur incendie est passé de 120 en 2022 contre 143 en 2023, soit une hausse de 19,17%.

Concernant les interventions sur les malades, elles sont plus nombreuses dans les départements de Diourbel et Bambey (168 en 2022 contre 155 en 2023). Dans le département de Mbacké, elles sont estimées à 80 en 2022 contre 95 en 2023. Enfin, sur la période 2022-2023, les interventions portant sur les découvertes de corps sans vie ont baissé de 20% dans les départements de Diourbel et Bambey contre un accroissement de 36,59% dans le département de Mbacké.

.

Définitions :

- ***Carte d'égalité des chances :*** *carte spécifique permettant aux personnes handicapées éligibles d'accéder à des services sociaux de base et à d'autres programmes de filets sociaux.*

En savoir plus :

- *https://www.handicap.sn/carte-degalite-des-chances/*
- *https://www.sapeurspompiers.gouv.sn/*

Tableau 9.1 : Carte Egalité des Chances en 2022-2023

Espèces	Bambey			Diourel			Mbacké			Région		
	2022	2023	Variation %	2022	2023	Variation %	2022	2023	Variation %	2022	2023	Variation %
Individus bénéficiant de la CEC	309	254	-18	318	84	-74	619	126	-80	1246	464	-63

***Source** : Service Régional Action Sociale, 2023*

Tableau 9.2 : Répartition (%) des interventions de la compagnie d'incendie par nature de 2021 à 2023

Espèces	Diourbel/Bambey				Mbacké				Région			
	2021	2022	2023	Variation %	2021	2022	2023	Variation %	2021	2022	2023	Variation %
Incendie	144	120	143	19,17	229	250	224	-10,40	373	370	367	-0,81
Accident	574	622	534	-14,15	1179	1.215	1.118	-7,98	1753	1837	1652	-10,07
Accident divers		98	90	-8,16	172	126	109	-13,49	172	224	199	-11,16
Malade		168	155	-7,74	191	80	95	18,75	191	248	250	0,81
Découverte de corps sans vie		35	42	20,00	38	41	56	36,59	38	76	98	28,95

***Source :** Brigade Régionale des Sapeurs-Pompiers, 2023*

Tableau 9.3 : Répartition (%) des victimes d'accidents sur la voie publique

Département	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Mbacké	1714	1834	1546	1778	1 861	1 987
Diourbel/ Bambey	461	464	481	574	622	534

***Source :** Brigade Régionale des Sapeurs-Pompiers, 2023*

IX.2 Programmes d'assistance sociale

Les demandes de consultation sociale répertoriées dans la région de Diourbel sont : les secours, les prises en charge médicale, les demandes d'appareillage, les médiations familiales, l'appui et assistance aux "daaras", les demandes de bourse de formation ou d'aide scolaire et les demandes de financement de projet.

En effet, le nombre de demandes de **consultations sociales reçues au niveau des services de l'action sociale** de la région de Diourbel est estimé à 3 083 en 2022 contre 3 823 en 2023, soit une hausse de 24,0%. Il en est de même pour les demandes de consultation satisfaite qui sont au nombre de 1 447 en 2022, 1 858 en 2023, soit un bond de 28,40%. Notons que les demandes de consultation concernent, en général, les secours qui représentent 85,73% en 2022 et 75,62% en 2023. Ces demandes de secours sont en partie satisfaites. Ainsi, les demandes de secours satisfaites représentent 91,57% des demandes de consultation en 2022 contre 78,04% en 2023.

Concernant les demandes de prise en charge médicale et d'appareillage, elles sont assez importantes sur la période 2022-2023. Les prises en charge médicale représentent 5,3% en 2022 contre 15,12% en 2023 alors que les demandes d'appareillage s'élèvent à 5,68% en 2022 contre 5,39% en 2023.

Ainsi, en 2022, sur 163 demandes de prises en charges médicales les 35 ont été satisfaites, soit 21,42% contre 46,02% en 2023 (266 satisfaites sur 578 demandes reçues avec les fonds de la convention DAMS/Hôpitaux régionaux). Il est important de noter que le nombre de demande de prise en charge a fortement augmenté de 254,6%) sur la période 2022-2023. Cette augmentation s'explique par la décentralisation de l'offre avec la siganture de convention de la prise en charge médicale entre la Direction de l'action médico-sociale (DAMS) et les hôpitaux des régions (Hôpital régional Hienrich Lübke de Diourbel et Hôpital Cheikh Ahmadoul Khadim de Touba).

L'analyse du tableau montre que sur les 56 demandes de bourse de formation ou aide scolaire, 30 ont été satisfaites durant l'année 2022. En 2023, sur 82 demandes de bourse de formation ou aide scolaire, 42 ont été satisfaites. Pour ce qui est des demandes de financement de projet des indigents et groupes vulnérables, elles sont très faibles (0,39% des demandes en 2022 contre 0,44% en 2023). Ainsi, 5 demandes de financement de projet sur 12 sont satisfaites en 2022 alors que 7 sur 17 sont satisfaites en 2023.

L'analyse du taux de couverture du programme **Couverture Maladie Universelle** (CMU) montre qu'il est estimé à 22,7% en 2022 contre 24,7% en 2023. Pour ce qui est du nombre de ménages bénéficiaires du **Programme National de Bourse de Sécurité Familiale**, ils sont au nombre de 21 087 pour les années 2021, 2022 et 2023.

Définitions :

Programme d'assistance sociale : *programme visant à venir en aide à des individus, à des familles ou à des groupes en difficulté afin de favoriser leur bien-être, leur insertion sociale et leur autonomie.*
Couverture Maladie Universelle *: possibilités offertes aux personnes les plus démunies de bénéficier d'une couverture du risque maladie.*
Programme National de Bourse de Sécurité Familiale : *programme permettant de contribuer à la lutte contre la vulnérabilité et l'exclusion sociale des familles à travers une protection sociale intégrée en vue de favoriser leur accès aux transferts sociaux et de renforcer, entre autres, leurs capacités éducatives, productives et techniques.*

En savoir plus :

- *OIT – Extending social security to workers in the informal economy: Lessons from international experience (Deuxième édition, 2021)*
- *PNUD et OIT – Informality and Social Protection in African Countries: A Forward-looking Assessment of Contributory Scheme*
- *Plateforme des ONGs européennes au Sénégal - La Couverture Maladie Universelle au Sénégal-2017*

Tableau 9.4 : Type de demande de consultation entre 2022 et 2023

Type de demande de consultation sociale	Année	Demandes reçues		Consultations effectuées (demandes satisfaites)	
		Nb	%	Nb	%
Secours	2022	2643	85,73	1325	91,57
	2023	2891	75,62	1450	78,04
	Variation en %	9,38		9,43	
Prise en charge médicale	2022	163	5,29	35	21,42
	2023	578	15,12	266	46,02
	Variation en %	254,6		660	
Demande d'appareillage	2022	175	5,68	68	38,85
	2023	206	5,39	124	60,19
	Variation en %	17,71		82,35	
Appui et assistance aux "daara"	2022	34	1,1	12	35,29
	2023	49	1,28	16	32,65
	Variation en %	44,12		33,33	
Demande de bourse de formation ou d'aide scolaire	2022	56	1,82	30	53,57
	2023	82	2,14	42	51,21
	Variation en %	46,43		-100	
Demande de financement de projet	2022	12	0,39	5	33,33
	2023	17	0,44	7	41,17
	Variation en %	41,67		-50	
Total	2022	3083	100,00%	1447	100
	2023	3823	100,00%	1858	100,00%
	Variation en %	24,00%		28,40%	

Source : *Direction Régionale de l'Action Sociale*

CHAPITRE X : JUSTICE

X.1 Établissements pénitentiaires et personnel judiciaire

La **maison d'arrêt et de correction** (MAC) de Diourbel emploie un personnel estimé à 51 en 2022 contre 49 en 2023. La répartion de ce personnel selon le sexe montre que, quelle que soit l'année considérée, les hommes sont largement plus nombreux que les femmes. Ainsi, en 2022, il est dénombré 44 hommes et 7 femmes ; tandis qu'en 2023, il est enregistré 42 hommes pour 7 femmes. En considérant, le département de Mbacké, les résultats montrent que les effectifs n'ont pas changé entre 2022 et 2023. Ainsi, la **maison d'arrêt et de correction** (MAC) de Mbacké emploie un personnel estimé à 35 en 2022 et 2023. Ce personnel est composé de 32 hommes et 3 femmes. Notons que dans le département de Bambey, par rapport à 2022, un agent de plus est noté en 2023 (25 agents en 2022 contre 24 agents en 2023).

L'analyse de la composition du personnel de l'établissement pénitentiaire du département de Diourbel montre que les surveillants pénitentiaires composent presque tout le personnel. Ils s'élèvent à 48 en 2022 contre 47 en 2023. Il en est de même pour les autres départements (Bambey : 24 surveillants pénitentiaires en 2022 et 2023, Mbacké : 34 surveillants pénitentiaires).

L'analyse des caractéristiques des établissement pénitentiaires montre que la population carcérale est plus nombreuse dans le département de Diourbel. Elle y a augmenté, passant de 1817 **détenus** en 2022 à 2142 détenus en 2023. Pour ce qui est du **taux d'occupation** des établissements pénitentiaires, il est supérieur à 100% dans tous les départements (Diourbel :161% en 2021 contre 156% en 2023, Bambey : 115% en 2022 et 2023 et Mbacké : 150% en 2022 contre 151% en 2023). Cette surpopulation carcérale fait que le ratio moyen agents pénitentiaires/détenus est élevé ; il est estimé à 1 agent pour 17 détenus en 2022 contre 1 agent pour 13 détenus en 2023 dans le département de Diourbel. Dans le département de Bambey, ce ratio est estimé à 1 agent pour 5 détenus en 2022 et 2023 alors que dans le département de Mbacké, il est estimé à 1 agent pour 7 détenus en 2022 et 2023.

Cette population carcérale subit une durée moyenne des détentions préventives estimée à 9 mois environ en 2022 et 2023 dans la MAC de Diourbel contre 1 mois dans la MAC de Bambey. Précisons que les détenus présents dans la MAC de Diourbel bénéficient d'allocations individuelles dont le montant s'élève à 1152 FCFA en 2022 et 2023 contre 1157 FCFA en 2022 et 2023 pour la MAC de Diourbel. Cette allocation, plus faible dans le département de Mbacké est estimée à 1100 FCFA en 2022 et 2023.

Définitions :

- ***Population carcérale :*** *ensemble des individus, prévenus et condamnés, détenus dans les établissements pénitentiaires ou sous contrôle de l'administration pénitentiaire par l'intermédiaire du bracelet électronique.*
- ***Taux d'occupation :*** *C'est un indicateur qui permet d'apprécier la surpopulation carcérale. En effet, selon les normes du Comité international de la Croix Rouge, la surface minimale par détenu est de 3,4 m² en tenant compte de la surface des toilettes. Le taux d'occupation est calculé en rapportant le nombre de détenus à la capacité d'accueil réelle.*

En savoir plus :

- *http://www.annuaires.justice.gouv.fr/etablissements-penitentiaires-10113/*
- *https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1505*

Tableau 10.1 : Répartition des établissements pénitentiaires

Personnel	Diourbel				Bambey				Mbacké			
	2022		2023		2022		2023		2022		2023	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Surveillant pénitentiaire	41	7	41	6	23	1	23	1	31	3	31	3
Lieutenant pénitentiaire	2	-	-	1	-	-	-	-	1	-	1	-
Directeur des services	1	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-
Total	44	7	42	7	24	1	23	1	32	3	32	3

Source : MAC de Diourbel, Bambey et Mbacké, 2023

Tableau 10.2 : Caractéristiques établissements pénitentiaires

Indicateurs	Diourbel		Bambey		Mbacké	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Ratio moyen agents pénitentiaires/détenus	01/17	01/13	1/5	1/5	1/7	1/7
Durée moyenne des détentions préventives (mois)	9	9	1	1		
Montant de l'allocation par détenu et par jour en (F CFA)	1152	1152	1157	1157	1100	1100
Population carcérale	1817	2142	80	80	742	798
Taux d'occupation des établissements pénitentiaires	161%	156%	115%	115%	150%	151%

Source : MAC de Diourbel, Bambey et Mbacké, 2023

X.2 Population pénale

Les différents **détenus** de la maison d'arrêt et de correction du département de Diourbel sont emprisonnés selon les **infractions** commises suivantes : « Meurtre, Coups et blessures volontaire », « homicide volontaire », « Menaces de mort », « Vol et tentative » , « Recel », « Détention, trafic, usage de chanvre indien », « Prostitution, attentat à la pudeur », « Outrage, injure, rébellion », « Escroquerie, abus, faux et usage de faux », « Vagabondage, vérification d'identité », « détournement de deniers publics », « Infanticide, abandon », « Viol, enlèvement mineur », « Infractions douanières-fraudes » et « Infraction débits de boisson ».

Au niveau de la maison d'arrêt et de correction de Diourbel, les infractions les plus commises par les **écroués** sont la « détention, trafic, usage de chanvre indien », le « Vol et tentative » et l' « Escroquerie, abus, faux et usage de faux ». Ainsi, 459 personnes ont été écrouées à cause de l'infraction « détention, trafic, usage de chanvre indien » en 2022 contre 533 personnes en 2023. 511 personnes ont commis l'infraction « Vol et tentative » en 2022 contre 563 personnes en 2021. L'infraction « Escroquerie, abus, faux et usage de faux » est commise par 187 écroués en 2022 contre 205 en 2023. Il est important de noter que les infractions tels que le « Détournement de deniers public », les « Infractions douanières-fraudes » et les « Meurtre, assassinat, parricide » sont faiblement commises par les écrouées de la MAC de Diourbel. En outre dans le département de Mbacké, les coups et blessures volontaires (100 en 2022 contre 102 en 2023) et les vols et tentative (400 en 2022 contre 401 en 2023) sont majoritairement commis par les écroués. Il en est de même pour le département de Bambey où en 2022, 22 écroués ont commis l'infraction « Coups et blessures volontaires » contre 32 pour l'infraction « Vols et tentative ». Notons que certaines infractions sont uniquement commises par les écrouées de la MAC de Diourbel ; il s'agit de l'homicide volontaire, la détention, trafic, usage de chanvre indien, la prostitution, attentat à la pudeur et l'outrage, injure, rébellion. Précisons que le « Vagabondage, vérification d'identité » et l'« Infraction débits de boisson » sont uniquement commis par les écroués de la MAC de Mbacké.

L'analyse des peines d'emprisonnement montre que la majorité des détenus ont été condamnés à la peine d'emprisonnement ferme. Dans la MAC de Mbacké, 640 détenus purgent une peine d'emprisonnement ferme en 2022 contre 678 en 2023. Au niveau de la MAC de Diourbel, 240 detenus bénéficient d'une peine d'emprisonnement ferme en 2022 contre 236 en 2023.

Pour les amendes, elles ne concernent que la MAC de Mbacké où 35 personnes en 2022 sont concernées contre 50 en 2023.

La peine « contraite pénale » est majoritaire dans la MAC de Diourbel avec 16 détenus en 2022 et 13 détenus en 2023.

Définitions :

- ***Infraction :*** *comportement strictement interdit par la loi pénale et sanctionné par une peine prévue par celle-ci.*
- ***Ecroué :*** *acte constitutif de l'incarcération. Il est dressé pour toute personne qui est conduite dans un établissement pénitentiaire ou qui s'y présente librement.*

En savoir plus :

- *https://www.ansd.sn/sites/default/files/2022-12/6-SES-2017-2018_Justice.pdf*
- *https://justice.sec.gouv.sn/*
- *Rapport d'activités de l'Administration pénitentiaire 2020, 2021.*

Tableau 10.3 : Répartition des personnes écrouées selon la nature de l'infraction par département entre 2022 et 2023

	Diourbel		Bambey		Mbacké	
Nature des infractions	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**
Meurtre, assassinat, parricide	7	27	-	-	-	-
Coups et blessures volontaire	155	137	22	8	100	102
Homicide volontaire	76	65	-	-	-	-
Menaces de mort	91	51	-	-	38	40
Vol et tentative	511	563	32	24	400	401
Recel	63	88	0	2	22	23
Détention, trafic, usage de chanvre indien	459	533	-	-	-	-
Prostitution, attentat à la pudeur	26	30	-	-	-	-
Outrage, injure, rébellion	20	21	-	-	-	-
Escroquerie, abus, faux et usage de faux	187	205	-	-	20	20
Vagabondage, vérification d'identité	-	-	-	-	35	35
Détournement de deniers publics	3	3	-	-	-	-
Infanticide, abandon	-	-	-	-	-	-
Viol, enlèvement mineur	49	38	-	-	-	-
Infractions douanières-fraudes	18	15	-	-	-	-
Infraction débits de boisson	-	-	-	-	10	10
Autres	153	107	7	4	25	25

***Source** : Maisons d'Arrêt et de Correction, Diourbel, 2023*

Tableau 10.4 : Evolution des détenus condamnés selon la circonscription administrative par peine d'emprisonnement entre 2022 et 2023

Circonscription administrative	Année	Peine d'emprisonnement					
		Amende	Prison ferme	Peine complémentaire	Travaux d'intérêt général	Contrainte pénale	Autres
Diourbel	**2022**	-	240	-	-	16	-
	2023	-	236	-	1	13	-
Bambey	**2022**	-	32	-	-	-	-
	2023	-	14	-	-	1	-
MBACKE	**2022**	35	640	-	-		65
	2023	50	678	-	-	1	70

***Source** : Maisons d'Arrêt et de Correction, Diourbel, 2023*

CHAPITRE XI : SANTE

XI.1 Infrastructures de santé et personnel

En 2023, il a été dénombré 4 hôpitaux, 11 centres de santé et 115 postes de santé. la répartition par département indique la prédominance du département de Mbacké avec 3 hôpitaux, 8 centres de santé et 57 postes de santé. il est suivi du département de Diourbel avec 1 hôpital, 2 centres de santé, 25 postes de santé. Enfin le département de bambey qui n'a pas d'hôpitaux mais abrite 1 centre de santé et 33 postes de santé. Les données actualisées sur les cases de santé ne sont pas disposibles mais en 2021 elles étaient au nombre de 116 (47 pour Bambey, 46 pour Mbacké et 23 pour Diourbel).

Le personnel sanitaire, en 2023, était composé 166 médecins dans la région dont une augmentation de 35 médecins par rapport à 2022. Le nombre d'infirmiers est passé de 181 en 2022 à 234 en 2023, soit une augmentation de 53 infirmiers dans la région. Il est constaté également une hausse de 49 assistants infirmiers diplômés d'État dans la région en 2023. Ils sont passés de 143 en 2022 à 192 assistants infirmiers en 2023. L'effectif des sages-femmes d'État a aussi progressé en passant de 184 en 2022 à 235 en 2023.

Dans le département de Bambey (personnel de santé est estimé à 88 agents en 2023), il est noté une augmentation d'une (1) unité des medecins, infirmiers, des assistants infirmiers diplomés d'Etat, et de sept (7) unités les sages-femmes par rapport à 2022.

Dans le département de Diourbel, l'effectif du personnel est de 156 en 2023 contre 141 en 2022, soit une hausse de 15 unités. Les effectifs des médecins, infirmiers, assistants infirmiers diplômés d'Etat et les sages-femmes d'État ont connu des augmentations respectives de 6, 4, 2 et 3.

Dans le département de Mbacké, il est constaté une augmentation considérable du personnel de santé. Ce dernier est passé de 420 en 2022 à 583 en 2023. Cette variation positive des effectifs touche toutes les catégories professionnelles. En effet, l' effectif des infirmiers s'est amélioré de 48 unités, suivi des assistants infirmiers diplomés d'Etat avec 46 unités, 41 unités pour les sages-femmes d'Etat et 28 unités pour les médecins.

Définitions :

- **Districts sanitaires :** zones opérationnelles comprenant au minimum un centre de santé et un réseau de postes de santé.
- **Centres de santé :** structures sanitaires de proximité, dispensant des soins de premier recours.
- **Postes de santé :** structures publiques de santé offrant des soins curatifs paramédicaux, des services promotionnels et préventifs.

En savoir plus :

- Plan National de Développement Sanitaire et Social (PNDSS) 2019-2028
- https://www.sante.gouv.sn/
- https://www.sante.gouv.sn/politique-de-sante/pyramide-de-sant%C3%

Tableau 11.1 : Répartition des structures sanitaires par département entre 2022 et 2023

Structures sanitaires	Bambey		Diourbel		Mbacké		Région	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Hôpitaux	0	0	1	1	3	3	4	4
Districts sanitaires	1	1	1	1	2	2	4	4
Centres de santé	1	1	2	2	6	8	9	11
Postes de santé	32	33	25	25	53	57	110	115

Source : Direction régionale de la santé de Diourbel

Tableau 11.2 : Répartition du personnel de santé par circonscription administrative entre 2022 et 2023

Département	Personnel				
		Médecin	Infirmier	Assistant infirmier diplômé d'État	Sage-femme d'État
Bambey	2022	4	21	17	36
	2023	5	22	18	43
	Variation(%)	25	5	6	19
Diourbel	2022	31	40	24	46
	2023	37	44	26	49
	Variation(%)	19	10	8	7
Mbacké	2022	96	120	102	102
	2023	124	168	148	143
	Variation(%)	29	40	45	40
Région	2022	131	181	143	184
	2023	166	234	192	235
	Variation(%)	27	29	34	28

Source : **Direction régionale de la santé de Diourbel**

XI.2 Résultats des programmes de santé

L'analyse des programmes de santé permet de faire le bilan des différents résultats obtenus. Les cas confirmés de paludisme sont passés de 46 434 en 2022 à 23 964 en 2023, soit une baisse de 48,4%.

L'analyse de la répartition géographique montre que le nombre de cas de paludisme est plus important dans le département de Mbacké. Il est estimé à 21469 en 2023 contre 42604 en 2022. Il est suivi du département de Diourbel où le nombre de cas confirmés de paludisme est de 2201 en 2023 contre 3 279 en 2022. Enfin dans le département de Bambey, les cas confirmés de paludisme sont de 294 en 2023 contre 551 en 2022, soit une baisse de 257 cas.

Par rapport à la tuberculose, il a été détecté 2 798 cas en 2023 contre 2 855 cas en 2022, soit une baisse de 2%. Le département enregistre le nombre de personnes infectées le plus élevé avec 1 891 cas en 2023. Il est suivi, pour la même année, par le département de Diourbel (515 cas) et enfin le département de Bambey (392cas).

Concernant les nouveaux cas de VIH SIDA, ils sont plus importants dans le département de Mbacké où ils sont estimés à 227 en 2020 contre 252 en 2021. La **file active sous ARV** a aussi connu une hausse entre 2020 et 2021. Cette hausse est estimée à 1 031 en 2020 contre 1 051 en 2021. En outre, une baisse de 5 cas confirmés de VIH SIDA est constatée dans le département de Diourbel où le nombre de cas est passé de 47 en 2020 à 42 en 2021. Pour la file active sous ARV, elle est passée de 269 en 2020 à 294 en 2021. Enfin, dans le département de Bambey, les nouveaux cas dépistés du VIH SIDA ont doublé pour la période 2020-2021 ils passent de 8 en 2020 contre 16 en 2021. Pour ce qui est de la file active sous ARV, elle est passée de 126 en 2020 à 135 en 2021 (voir SES 2021-2022). En 2023, l'évaluation de la couverture du traitement a montré que sur 10 personnes vivant avec le VIH (PVVIH), 9 personnes suivent correctement leur traitement. Ce qui a lègerement évolué par rapport à 2022 où il était dénombré 8 PVVIH sur 10 (voir tableau 11.4).

Pour ce qui est des indicateurs de santé de la reproduction, l'analyse montre, au niveau régional, que la prévalence contraceptive est restée faible entre entre 2022 (3%) et 2023 (2%) et s'éloigne largement se la cible qui est de 48%. L'utilisation de la consultation prénatale a également connu une baisse entre les deux années soit 76% en 2022 contre 32% en 2023 pour un cible de 95. Par contre, le taux d'achèvement s'est amélioré avec 76% en 2022 et 84% en 2023 et a dépassé la cible de 73% (RAC 2023 de la DRS).

Dans la région de Diourbel, la **malnutrition chronique** est passée de 1% en 2019 à 8,4% en 2020 avant de revenir à 6,61% en 2021. Entre 2020 et 2021, il a été souligné un recul de la proportion passant de 17,2% à 12,6% dans la région, Par contre, il est passé de 10,40% en 2020 à 15,34% en 2021.

L'insuffisance pondérale a connu une évolution mitigée en passant de 5,6% en 2017 à 12,43% en 2023.

Définitions :

- ***Malnutrition chronique :*** *inadéquation de la taille d'un enfant par rapport à son âge provenant d'une sous-alimentation chronique.*
- ***File active sous ARV :*** *nombre de personnes vivant avec le VIH sous traitement antirétroviral.*
- ***Programmes de santé :*** *ensemble organisé, cohérent et intégré d'activités et de services réalisés simultanément ou successivement avec les ressources nécessaires dans le but d'atteindre des objectifs déterminés en rapport avec des problèmes de santé précis.*

-

En savoir plus :

- **MSAS** -Plan National de Développement Sanitaire et Social (PNDSS) 2019-2028.
- https://www.sante.gouv.sn/

Tableau 11.1 : évolution des cas de paludisme et de tuberculose entre 2022-2023

Programmes	Années	Tuberculose		Paludisme	
Bambey	2022	Cas confirmés	455	Cas confirmés	551
	2023		392		294
	Var(%)		-14%		-47%
Diourbel	2022		559		3279
	2023		515		2201
	Var(%)		-8%		-33%
Mbacké	2022		1841		42604
	2023		1891		21469
	Var(%)		3%		-50%
Région	2022		2855		46434
	2023		2798		23964
	Var(%)		-2%		-48,4%

Source : **Direction régionale de la santé de Diourbel**

Tableau 11.2 : Couverture du traitement VIH 2022-2023

Indicateurs	Réalisations		Cibles	Ecarts	
	2022	2023	2023	Réalisation (2023-2022)	Réalisation (2023-Cible 2023)
Pourcentage de PVVIH mises sous traitement antirétroviral	83%	90%	95%	+7%	-5%
Pourcentage de PVVIH ayant une charge virale indétectable	83%	84%	95%	+1%	-11%

Source : Revue annuelle conjointe, DRS, 2023

Tableau 11.5 : Indicateurs santé de la mère selon le district en 2022-2023

Indicateurs	Réalisations		Cibles	Ecarts	
	2022	2023	2023	Réalisation (2023-2022)	Réalisation (2023-Cible 2023)
Taux d'utilisation en consultation prénatale	76%	32%	95%	- 44%	- 63%
Taux d'achèvement en CPN	76%	84%	73%	+ 8%	+ 11%
Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié	95%	99%	100%	+ 4%	-1%
Taux de prévalence contraceptive	3%	2%	48%	- 1%	- 64%

Source : Revue annuelle conjointe, DRS, 2023

Tableau 11.6 : Evolution de la situation nutritionnelle suivant les années par type (malnutrition chronique, malnutrition aiguë, insuffisance pondérale

Types de malnutrition	2017	2018	2019	2020	2021
Malnutrition chronique	ND	ND	1%	8,4%	6,6%
Malnutrition aiguë	5,1%	4,9%	19%	17,2%	12,6%
Insuffisance pondérale	5,6%	3,9%	2,1%	9,0%	7,2%

Source : Revue annuelle conjointe DRS, 2022

Tableau 11.7 : situation nutritionnelle suivant les années par type (insuffisance pondérale, retard de croissance, et malnutrition aiguë) entre 2022 et 2023

Indicateurs	Réalisations		Cibles	Ecarts	
	2022	2023	2023	Réalisation (2023-2022)	Réalisation (2023-Cible 2023)
Pourcentage (%) d'enfants (0-59 mois) présentant une insuffisance pondérale	7,95%	12,43%	14,90%	+ 4,48%	-2,47%
Prévalence du retard de croissance chez les enfants de 0 – 59 mois	7,86%	13,83%	19,60%	+ 5,97%	-5,77%
Prévalence de la malnutrition aigüe globale chez les enfants de moins de 05 ans	10,40%	15,34%	1%	+ 4,95%	+14,34%

Source : Revue annuelle conjointe DRS, 2023

CHAPITRE XII : EDUCATION

XII.1 Préscolaire

Le nombre d'écoles préscolaires dans la région se chiffre à 225 en 2023 dont 170 écoles publiques et 55 privés.
Les structures d'accueil de la petite enfance de la région de Diourbel sont principalement composées de 58 cases des Tout Petits, de 83 CPE, 16 écoles maternelles, 30 garderies et 38 jardins d'enfants.
Le département de Diourbel regroupe 37% des structures, suivi de ceux de Mbacké (36%) et Bambey (27%).

Pour l'année scolaire 2022/2023, les effectifs des établissements d'accueil du préscolaire dans la région de Diourbel sont estimés à 17 053 apprenants, contre 14 674 pour l'année scolaire 2021/2022, soit une hausse de 16,52%.
Le département de Diourbel (6 964 élèves) enregistre près de la moitié des effectifs de la région. Dans le département de Mbacké, pour l'année scolaire 2022/2023, il est dénombré (5 443 apprenants au préscolaire). Le département de Bambey concentre le plus faible nombre d'apprenants au niveau de la petite enfance. Ces apprenants sont estimés 2 594 en 2021, 3 344 en 2022 et 4 646 en 2023.

Il est important de noter que, quelque soit l'année ou le département considéré, les filles sont plus nombreuses que les garçons dans toutes les structures du préscolaire. Ainsi, l'**indice de parité** fille/garçon (effectif des filles rapporté à celui des garçons) est estimé à 1,47 pour les années scolaires 2021/2022 et 2022/2023. Cet indice montre que les effectifs des filles sont supérieurs à ceux des garçons dans le préscolaire au niveau de la région.

En ce qui concerne le **taux brut de préscolarisation**, il est estimé à 7,8% en 2022 contre 8,5% en 2023. Notons qu'au niveau préscolaire, le taux brut de préscolarisation est plus important chez les filles que chez les garçons.

Définitions :

- ***Indice de parité :*** *rapport entre la valeur correspondant au sexe féminin et celle correspondant au sexe masculin pour un indicateur donné.*
- ***Taux brut de préscolarisation :*** *mesure de la participation des enfants dans le préscolaire.*
- ***Préscolaire*** *: pré-école permettant d'accueillir les enfants trop jeunes pour commencer l'école primaire ; c'est-à-dire enfants qui n'ont pas atteint l'âge de la scolarité obligatoire.*

En savoir plus :

- https://www.tbdjf.fss.ulaval.ca
- https://www.ansd.sn/sites/default/files/2022-04/2-SES-2019_Education.pdf
- https://www.education.sn/fr/services-deconcentres

Tableau 12.1 : Evolution des structures du préscolaire par section

Type d'établissement	Statut	Bambey	Diourbel	Mbacké	Région
Case des Tout Petits	Public	25	21	12	58
	Privé	0	0	0	0
	Total	25	21	12	58
Classe préscolaire à l'élémentaire	Public	26	33	24	83
	Privé	0	0	0	0
	Total	26	33	24	83
Ecole Maternelle	Public	4	0	4	8
	Privé	2	3	3	8
	Total	6	3	7	16
Garderie	Public	2	19	0	21
	Privé	2	7	0	9
	Total	4	26	0	30
Jardin d'enfants	Public	0	0	0	0
	Privé	0	0	38	38
	Total	0	0	38	38
Total	Public	57	73	40	170
	Privé	4	10	41	55
	Total	61	83	81	225

***Source** : IA, région de Diourbel, 2023*

Tableau 12.2 : Evolution des effectifs du préscolaire

IEF	EFFECTIFS	ANNEE SCOLAIRE			Variation (%)	
		2020 / 2021	2021/ 2022	2022/ 2023	2020 / 2021-2021/ 2022	2021/ 2022-2022/ 2023
IEF Bambey	**Effectif Total**	**2 594**	**3 344**	4 646	28,91	38,94
	Filles	1 415	1 865	2 445	31,80	31,10
	Garcons	1 179	1 479	**2 201**	25,45	48,82
IEF Diourbel	**Effectif Total**	**5 883**	**6 602**	**6 964**	12,22	5,48
	Filles	3 242	3 642	3 908	12,34	7,30
	Garcons	2 641	2 960	3 056	12,08	3,24
IEF Mbacké	**Effectif Total**	**3 197**	**4 728**	**5 443**	47,89	15,12
	Filles	1 892	2 835	3 322	49,84	17,18
	Garcons	1 305	1 893	2 121	45,06	12,04
TOTAL IA DIOURBEL	**Effectif Total**	**11 674**	**14 674**	**17 053**	25,70	16,21
	Filles	**6 549**	**8 342**	**9 675**	27,38	15,98
	Garcons	**5 125**	**6 332**	**7 378**	23,55	16,52

Source : IA, région de Diourbel

Tableau 12.3 : Indicateur de performance

Indicateurs	2022	2023	Moyenne nationale2023
Taux brut de préscolarisation des garçons	6,4%	6,9%	18,1%
Taux brut de préscolarisation des filles	9,4%	10,2%	21,2%
Taux brut de préscolarisation global	7,8%	8,5%	19,6%
Indice de parité TBPS	1,47	1,47	1,17
Taux brut d'accès en petite section total	6,60%	6,60%	17,40%
Taux brut d'accès en moyenne section total	6,20%	6,70%	16,90%
Taux brut d'accès en grande section total	7,60%	7,80%	18,30%
Indice de parité TBPS	1,47	1,47	1,17

Source : IA, région de Diourbel

XII.2 Elémentaire

Dans la région de Diourbel, pour l'année scolaire 2020/2021, le nombre d'établissements d'enseignement élémentaire s'élève à 649 constitués de 532 établissements publics et 117 privés. Pour les années scolaires 2021/2022 et 2022/2023, les établissements d'enseignement élémentaire sont respectivement estimés à 693 (dont 510 publics et 143 privés) et 711 (dont 557 publics et 154 privés).

Durant la période scolaire 2022/2023, ces structures sont globalement plus présentes dans le département de Mbacké (264) que dans les autres département (Diourbel :241, Bambey : 206).
En effet, l'analyse montre que les établissements d'enseignement élémentaire privés augmentent plus vite que les structures élémentaires publics. Pour l'année scolaire 2022-2023, ces structures privées ont augmenté de 20,8% pour le département de Bambey, 5,6% pour le département de Diourbel et 4,95% pour le département de Mbacké. Il est important de noter pour l'année scolaire 2021-2022, la fermeture d'un établissement privé dans le département de Diourbel entrainant une baisse de 5,26%.

Les effectifs des élèves dans les établissements de l'enseignement élémentaire au niveau de la région se chiffrent à 191 305 pour l'année scolaire 2022/2023 contre 183 934 pour l'année scolaire 2021/2022, soit une hausse de 4,01%.

L'analyse selon le sexe des élèves de l'élémentaire montre que les filles sont plus nombreuses que les garçons (96 213 filles contre 72 361 garçons pour l'année scolaire 2020/2021, 104 880 filles contre 79 054 garçons pour l'année scolaire 2021/2022 et 191 305 filles contre 110 235 garçons pour l'année scolaire 2022/2023).

L'indice de parité du TBS à l'élémentaire est estimé à 1,41 en 2021 et 2022 contre 1,44 en 2023.

Pour ce qui est des indicateurs de performance, le taux brut de scolarisation à l'élémentaire s'élève à 55,40% en 2021/ 2022 contre 55,80% en 2022/2023. Concernant le taux de réussite, il est estimé à 73,30% en 2021, 73,36% en 2022 et 85,55% en 2023.
Il est également important de noter que le taux d'achèvement au primaire est estimé à 38,1% pour les années 2021, 2022 et 2023.

Définitions :

- ***Etablissements d'enseignement élémentaire:*** *structures scolaires accueillant les élèves du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle II) – CP, CE1 et CE2 – et des deux premières années du cycle de consolidation (Cycle III) – CM1 et CM2.*
- ***Taux brut de scolarisation*** *: nombre total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.*

En savoir plus :

- *https://www.education.gouv.fr/l-ecole-elementaire-9668*
- *https://uis.unesco.org/fr/glossary-term/taux-brut-de-scolarisation*

Tableau 12.4 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut

Circonscription administrative	2020-2021			2021-2022			2022-2023			Variation (%), 2020-2021			Variation (%), 2022-2023		
	Total Public	Total Privé	Total	Total Public	Total Privé	Total	Total Public	Total Privé	Total	Total Public	Total Privé	Total	Total Public	Total Privé	Total
Bambey	171	10	181	176	24	200	177	29	206	2,92	140,00	10,50	0,57	20,83	3,00
Diourbel	206	19	225	217	18	235	222	19	241	5,34	-5,26	4,44	2,30	5,56	2,55
Mbacké	155	88	243	157	101	258	158	106	264	1,29	14,77	6,17	0,64	4,95	2,33
DIOURBEL	532	117	649	550	143	693	557	154	711	3,38	22,22	6,78	1,27	7,69	2,60

Source : IA, région de Diourbel, 2023

Tableau 12.5 : Structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région selon le statut de l'établissement et le sexe, par circonscription administrative

IEF		Effectif			Variation (%)	
	Sexe	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2020/2021-2021/2022	2021/2022-2022/2023
IEF Bambey	**Effectif Total**	**53 739**	**58 476**	**58 440**	8,81	-0,06
	Filles	28 126	30 848	31 397	9,68	1,78
	Garcons	25 613	27 628	27 043	7,87	-2,12
IEF Diourbel	**Effectif Total**	**48 054**	**51 424**	**52 940**	7,01	2,95
	Filles	26 048	27 945	29 102	7,28	4,14
	Garcons	22 006	23 479	23 838	6,69	1,53
IEF Mbacké	**Effectif Total**	**66 781**	**74 034**	**79 925**	10,86	7,96
	Filles	42 039	46 087	49 736	9,63	7,92
	Garcons	24 742	27 947	30 189	12,95	8,02
TOTAL IA DIOURBEL	**Effectif Total**	**168 574**	**183 934**	**191 305**	9,11	4,01
	Filles	**96 213**	**104 880**	**110 235**	9,01	5,11
	Garcons	**72 361**	**79 054**	**81 070**	9,25	2,55

***Source** : IA, région de Diourbel, 2023*

Tableau 12.6 : Indicateur de performance

Indicateurs	Réalisations		
	2021	2022	2023
Taux brut de scolarisation à l'élémentaire	55,40%	55,40%	55,80%
Taux de réussite au CFEE	73,30%	73,36%	85,55%
Effectifs de travailleurs bénéficiant de la formation continue (Elémentaire et préscolaire)	2431		
Taux d'achèvement au primaire	38,10%	38,10%	38,10%
Indice de parité du TBS à l'élémentaire	1,41	1,41	1,44
Proportion d'enseignants dans : b) le cycle primaire qui ont suivi au moins les formations organisées à leur intention pour pouvoir enseigner	72,60%		

Source : IA, région de Diourbel, 2023

XII.3 Moyen et secondaire général

En 2021, le nombre d'élèves au niveau de l'enseignement moyen s'élève à 48 646 (20 853 garçons et 27793 filles), contre 52081 (dont 21919 garçons et 30162 filles) en 2022, soit une hausse de 7,06%. En considérant l'année scolaire 2022/2023, on enregistre 55434 elèves au niveau de l'enseignement moyen, soit une hausse de 6,44% par rapport à l'année scolaire 2021/2022.

Il est constaté aussi que pour les années scolaires 2020/2021, 2021/2022, 2022/2023, les effectifs sont plus nombreux dans le département de Mbacké (19 348 en 2021, 21 805 en 2022 et 20 986 en 2023). Il est suivi du département de Bambey (15 942 en 2021, 16 062 en 2022 et 19 647 en 2022). Concernant le département de Diourbel, pour les années scolaires 2020/2021, 2021/2022, 2022/2023 les effectifs sont estimés respectivement à 13 356, 14 214 et 14 801.Il est important de noter que pour les années scolaires 2020/2021, 2021/2022, 2022/2023 et dans tous les départements de la région de Diourbel, il est dénombré plus de filles que de garçons. Egalement dans le département de Mbacké une baisse 3,76% des effectifs est notée entre les années scolaires 2021/2022 et 2022/2023.

En ce qui concerne les établissements d'enseignement secondaire, les effectifs sont estimés à 20 838, 22 154 et 22 682 respectivement pour les années scolaires. Il est noté également que les effectifs sont plus importants dans le département de Mbacké, comparé aux autres départements de la région, entre 2021 et 2023 (8 522 en 2021, 8 603 en 2022 et 8 999 en 2023).

Au titre des indicateurs de performance, le **taux brut de scolarisation** au moyen s'élève à 27,1% en 2021, 28,9% en 2022 et 29% en 2023. Ainsi, au niveau de l'enseignement secondaire général, le **taux brut de scolarisation** est estimé à 18,1% en 2021, 18,1% en 2022 et 18,1% en 2023.

Concernant le **taux de réussite**, Il est plus important pour le BFEM que pour le BAC. il est estimé à 64,9% en 2021, 64,9 en 2022 et 76,71 en 2023 pour le BFEM. Pour le BAC, le **taux de réussite** est de 54,3% en 2021, 54,3% en 2022 et 53,8% en 2023. Le **taux d'achèvement au moyen,** passe de 23,0% en 2021 23,0% en 2022 et 23,5 en 2023. Pour le secondaire général, le taux d'achèvement est estimé à 14,7% en 2022 contre 14,9 en 2023.

Par ailleurs, l'analyse des indices de parité des TBS montre qu'ils sont plus élevés au niveau moyen (1,36 en 2022 contre 1,42 en 2023) qu'au niveau secondaire général (1,2 en 2021, 1,16 en 2022 et 1,17 en 2023).

.

Définitions :

- ***Enseignement secondaire :*** *structure d'enseignement comprenant des années d'études (de la seconde à la terminale) et qui accueille les sortants de l'enseignement moyen.*
- ***Enseignement moyen*** *: structure d'enseignement, dispensé dans les collèges d'enseignement moyens (CEM) dont le cycle dure 4 ans, soit de la 6ème (première année du secondaire dont les années d'étude sont désignées en ordre décroissant comme dans le système français) à la 3ème.*

En savoir plus :

- https://www.education.sn/fr/standard/88
- https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000173448

Tableau 12.7 : Répartition et évolution du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général selon le cycle, le statut, par circonscription administrative

	IEF	Sexe	EFFECTIFS			VARIATION (%)	
			2020/2021	2021/2022	2022/2023	2020/2021-2021/2022	2021/2022-2022/2023
ENSEIGNEMENT MOYEN	IEF Bambey	Effectif Total	15 942	16 062	19 647	0,75%	22,32%
		Filles	8 783	8 946	11 211	1,86%	25,32%
		Garcons	7 159	7 116	8 436	-0,60%	18,55%
	IEF Diourbel	Effectif Total	13 356	14 214	14 801	6,42%	4,13%
		Filles	7 324	7 918	8 262	8,11%	4,34%
		Garcons	6 032	6 296	6 539	4,38%	3,86%
	IEF Mbacké	Effectif Total	19 348	21 805	20 986	12,70%	-3,76%
		Filles	11 686	13 298	13 131	13,79%	-1,26%
		Garcons	7 662	8 507	7 855	11,03%	-7,66%
	TOTAL IA DIOURBEL	Effectif Total	48 646	52 081	55 434	7,06%	6,44%
		Filles	27 793	30 162	32 604	8,52%	8,10%
		Garcons	20 853	21 919	22 830	5,11%	4,16%
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL	IEF Bambey	Effectif Total	5 560	6 025	6 979	8,36%	15,83%
		Filles	3 001	3 325	3 893	10,80%	17,08%
		Garcons	2 559	2 700	3 086	5,51%	14,30%
	IEF Diourbel	Effectif Total	6 756	7 526	6 704	11,40%	-10,92%
		Filles	3 618	4 197	3 655	16,00%	-12,91%
		Garcons	3 138	3 329	3 049	6,09%	-8,41%
	IEF Mbacké	Effectif Total	8 522	8 603	8 999	0,95%	4,60%
		Filles	4 527	4 668	4 990	3,11%	6,90%
		Garcons	3 995	3 935	4 009	-1,50%	1,88%
	TOTAL IA DIOURBEL	Effectif Total	20 838	22 154	22 682	6,32%	2,38%
		Filles	11 146	12 190	12 538	9,37%	2,85%
		Garcons	9 692	9 964	10 144	2,81%	1,81%

Source : IA, région de Diourbel

Tableau 12.8 : Indicateur de performance au moyen secondaire général

Indicateur	2021	2022	2023
Taux brut de scolarisation au moyen	27,1%	28,9%	29%
Taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire	18,1%	18,1%	17,90%
Taux de réussite au BFEM	64,9%	64,9%	76,71%
Taux de réussite au BAC	54,3%	54,3%	53,8
Taux de réussite au BAC technique	32,9%		
Taux d'achèvement au moyen	23,0%	23%	23,5%
Taux d'achèvement du Secondaire général		14,7%	14,9%
indice de parité du TBS au Moyen général		1,36	1,42
Indice de parité dans l'enseignement secondaire	1,2	1,16	1,17

Source : IA, région de Diourbel

XII.4 Supérieur

En 2020, l'analyse de la répartition des établissements d'enseignement supérieur (EES) par région montre que la région de Diourbel en compte 5. En termes de nombre d'établissements d'enseignement supérieur, la région de Diourbel devance les régions de Kédougou (1), Sédhiou (1), Fatick (1), Louga (1), Tambacounda (2), Kaffrine (2), Matam (2), Kolda (3). Notons que les plus grands nombres d'établissements d'enseignement supérieur sont localisés dans les régions de Dakar (119), Thiès (17), Saint Louis (8), Ziguinchor (7). Ainsi, il est important de noter que les établissements d'enseignement supérieur sont composés des établissements publics et privés d'une part, et des universités et écoles d'enseignement supérieur, d'autre part.

En considérant, les statistiques relatives à l'Université Alioune Diop de Bambey, en 2022, le nombre d'étudiants inscrits est estimé 8 511. Ces étudiants inscrits sont minoritairement composés d'étudiants inscrits en doctorat qui sont au nombre de 164 (41 femmes et 123 hommes). Aussi, les étudiants inscrits en master 2 s'élèvent à 677 (242 femmes contre 435 hommes).

Certains de ces étudiants sont logés dans le campus universitaire de Bambey. Ainsi, en 2022, la proportion d'étudiants bénéficiant de logement dans le centre des œuvres universitaires de Bambey s'élève à 11%. Ces étudiants occupent les lits des différents logements. En effet, le nombre de lits disponibles en 2022 s'élève à 936.

En plus de l'hébergement, les étudiants bénéficient d'autres avantages sociaux tels que la bourse d'étude. En effet, en 2022, le nombre d'étudiants boursiers est estimé à 6165 (3423 hommes contre 2742 femmes). Le montant global alloué à la bourse des étudiants est estimé à 3 223 140 000 FCFA. Les étudiants qui ne sont pas bénéficiaires de bourse ont une aide ministérielle. En effet, en 2022, 1416 étudiants dont 700 femmes et 716 hommes bénéficient d'aide ministérielle. Cette dernière s'élève 141 600 000 FCFA et est allouée aux femmes pour un montant de 70 000 000 FCFA contre 71 600 000 FCFA pour les hommes.

L'analyse du personnel de l'Université Alioune Diop de Bambey montre qu'en 2022, le Personnel d'Enseignement et de Recherche (PER) permanent s'élève à 130 dont 11 femmes et 119 hommes.

.

Définitions :

- ***Enseignement supérieur:*** *ensemble des enseignements généraux, techniques ou professionnels qui demandent de disposer d'un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat ou à son équivalent.*
- ***Personnel d'Enseignement et de Recherche :*** *agents attachés à un établissement d'enseignement supérieur, le plus souvent une université et partageant leur temps entre l'enseignement, l'encadrement des étudiants et la recherche dans leur domaine de spécialité.*
- ***Personnel administratif, technique et de service****: personnel autre que le personnel d'enseignement et de recherche exerçant dans les universités publiques, les établissements publics d'enseignement supérieur et les centres des œuvres universitaires.*

En savoir plus :

- *https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1871*
- https://uadb.edu.sn/

Carte 12.1 : Répartition des EES par région en 2020

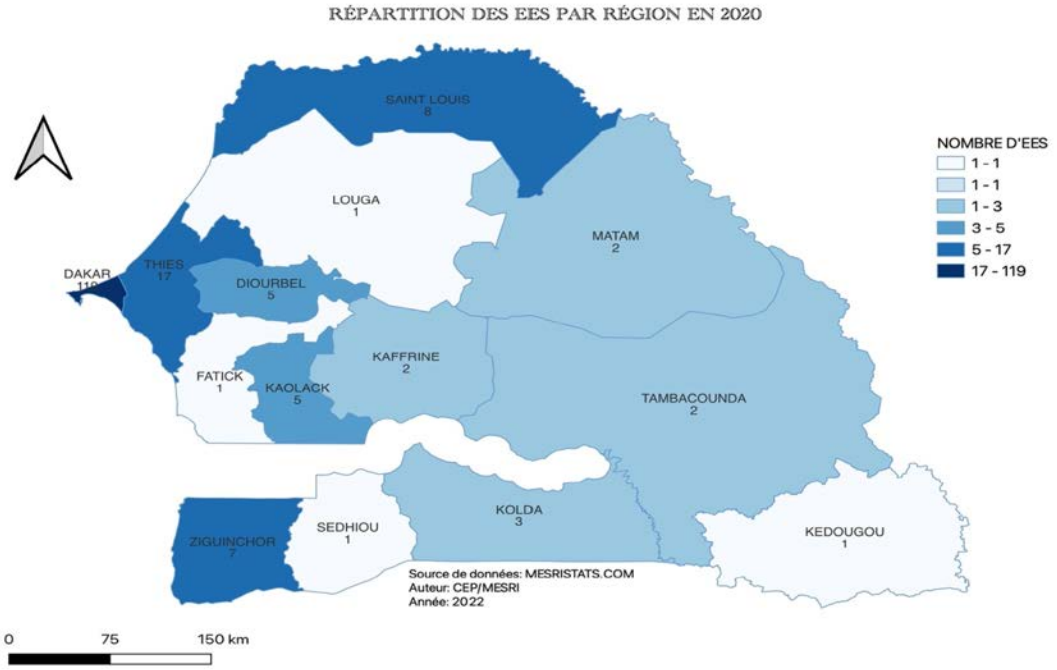

Tableau 12.9 : Répartition des indicateurs clé l'enseignement supérieur, par sexe en 2022

Indicateurs	Femme	Homme	Total
Effectif des étudiants inscrits de l'UADB			8511
Nombre de doctorants	41	123	164
Nombre d'étudiants en Master 2	242	435	677
Pourcentage des étudiants bénéficiant de logement dans les centres des œuvres			11%
Nombre de lits disponibles			936
Effectif des étudiants boursiers	2 742	3 423	6 165
Montant des bourses			3 223 140 000
Effectif des étudiants bénéficiaires des aides	700	716	1416
Montant des aides	70000000	71600000	141600000
Répartition du PER permanent	11	119	130

Source : RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2022, MESRI

XII.5 Analyse financière du secteur de l'éducation

Les principales sources de financement du budget des collectivités territoriales alloué à l'éducation sont l'État, les ménages, les partenaires techniques et financiers (PTF), le secteur privé, les collectivités territoriales, les organisations non gouvernementales (ONG) et organisation de la société civile (OSC) et les autres sources de financement. En effet, en 2023, plus de la moitié du budget alloué à l'éducation émane de l'État. Ce dernier contribue à hauteur de 3 136 212 628 FCFA sur un montant total de 5 240 947 767 FCFA, soit 59,80%. En plus de l'État, les ménages et les collectivités territoriales contribuent respectivement à hauteur de 987 250 000 FCFA et 781 240 044 FCFA, soit respectivement 18,80% et 14,90%. Pour ce qui est des partenaires techniques et financiers, leur apport s'élève à 320 435 750 FCFA; soit 6,10% du budget global. La plus faible contribution est réalisée par les ONG /OSC, elle est estimée à 5 207 800 FCFA; soit 0,10% du budget global des collectivés locales alloué à l'éducation.

L'analyse de la situation d'exécution budgétaire par programme en 2021 montre que 37,39% du budget de l'éducation est orienté vers le développement des offres de formation professionnelle et technique. Notons que l'enseignement élémentaire et l'enseignement secondaire général ont respectivement bénéficié de 35,51% et 7,26% du budget de l'éducation. Cependant, l'enseignement moyen général et l'éducation de base des jeunes et adultes, qui ont faiblement bénéficié du budget de l'éducation ont des proportions respectivement estimées à 2,30% et 1,06%.

L'analyse de la situation d'exécution budgétaire par nature des dépenses en 2023 montre que 62,69% du budget de l'éducation est orienté vers les dépenses de personnel. Quant aux dépenses de fonctionnement, elles représentent 33,07% du budget global. Notons que les dépenses de transferts courants sont faibles et s'élèvent à 4,24% du budget global.

En considérant, la situation d'exécution des crédits des corps émergents, en 2023 l'analyse montre que le taux d'engagement (100,00%) est inférieur au taux d'ordonnancement (108,80%) en 2023. Cela fait que les crédits engagés (1 847 841 484 FCFA) sont légérement inférieurs aux crédits ordonnancés (2 010 684 167 FCFA). Ces crédits sont plus importants chez les maîtres contractuels que chez les professeurs contractuels. Ainsi, les crédits alloués aux maîtres contractuels sont environ trois fois plus importants que ceux accordés aux professeurs contractuels (1 358 783 125 pour les maîtres contractuels contre 489 058 359 FCFA pour les professeurs contractuels.
.

Définitions :

- ***Exécution budgétaire****: opération faisant intervenir deux grandes catégories d'acteurs : les ordonnateurs responsables de l'opération en recette ou en dépense et les comptables responsables du recouvrement ou du paiement de ces opérations.*
- ***Dépenses d'investissement :*** *opérations en capital comprenant, les remboursements d'emprunts, les prêts et avances accordés par la collectivité, les dépenses directes d'investissement (acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs, grosses réparations), les subventions d'équipements versées.*

En savoir plus :

- *Situation provisoire d'exécution du budget par section et par titre niveau central (hors Délégations) au 31/05/18*

Tableau 12.10 : Synthèse du budget des collectivités territoriales en 2023

Source de financement	Montant en FCFA	Part = Montant / Total général
Etat	3 136 212 628	59,80%
Ménages (droits d'inscription, etc.)	987 250 000	18,80%
Secteur Privé	-	0,00%
Collectivités territoriales	781 240 044	14,90%
PTF	320 435 750	6,10%
ONG /OSC	5 207 800	0,10%
Autres	10 601 545	0,20%
Total général	**5 240 947 767**	

Source *: IA, région de Diourbel*

Graphique 12.1 : Situation d'exécution budgétaire par Programme en 2023

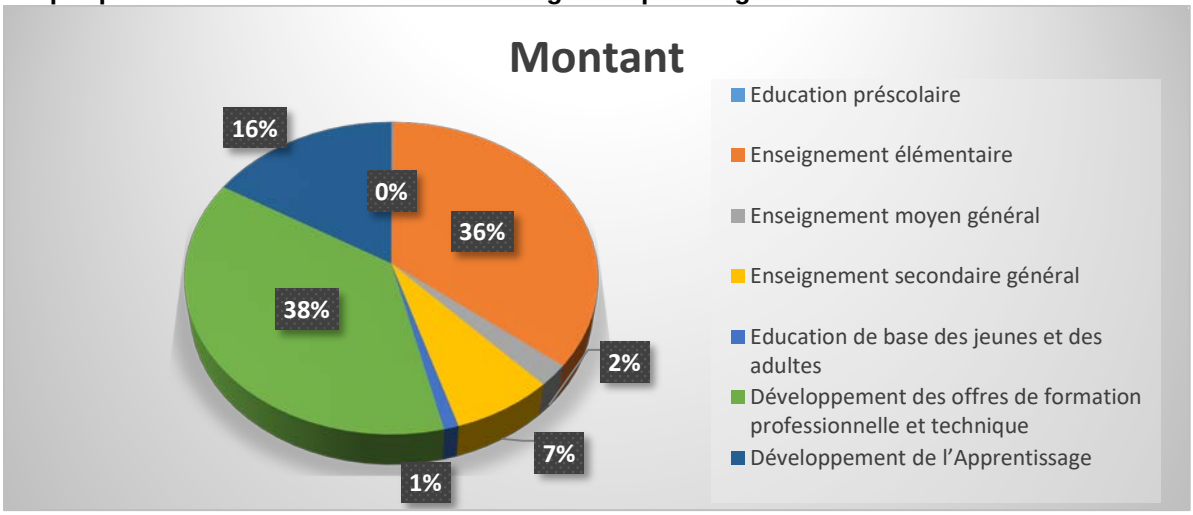

Source *: IA, région de Diourbel*

Graphique 12.2 : Situation d'exécution budgétaire par nature en 2023

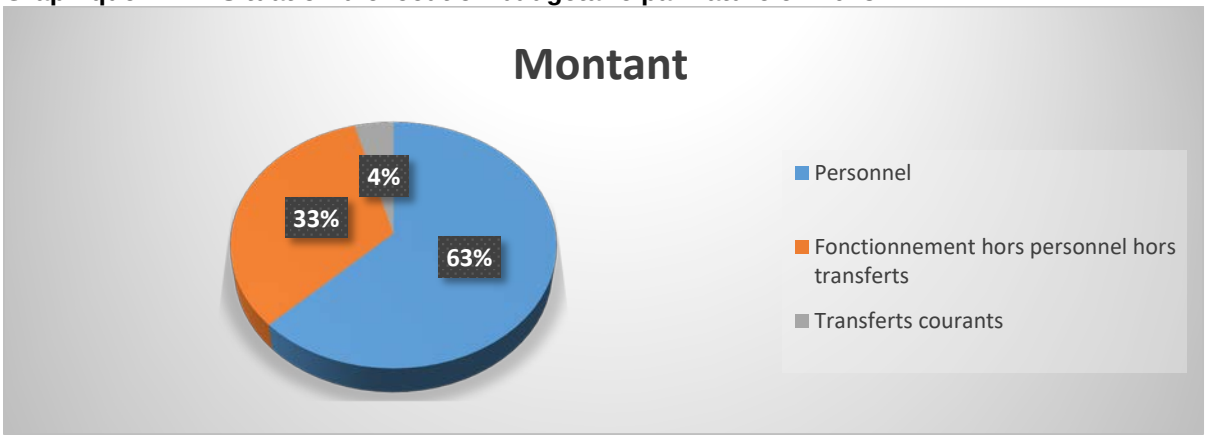

Source *: Source : IA, région de Diourbel*

Tableau 12.10 : Situation d'exécution des crédits des corps émergents en 2023

Corps émergents	Crédits ouverts (FCFA)	Crédits engagés (FCFA)	Crédits ordonnancés (FCFA)	Taux d'engagement	Taux d'ordonnancement
Maîtres Contractuels	1358783125	1 358 783 125	1521625808	100,0%	112,00%
Professeurs Contractuels	489 060 544	489 058 359	489 058 359	100,0%	100,00%
Total général	1 847 843 669	1 847 841484	2 010 684 167	100,0%	108,80%

Source *: Source : IA, région de Diourbel*

CHAPITRE XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS

XIII.1 Culture et Loisirs

Sur la période 2022-2023, le nombre d'infrastructures culturelles de la région de Diourbel n'a pas changé, il est estimé à 11. Ces infrastructures sont composées de studios d'enregistrement (3), de centres culturels (1), de théâtres, salles et aire de spectacle (4) et de bibliothèque et centre de documentation (3).

L'analyse de la répartition spatiale des infrastructures culturelles montre qu'elles sont en grande partie localisées dans les départements de Diourbel (6) et Bambey (3). Le département de Mbacké n'a que deux (02) infrastructures culturelles qui sont composées de « bibliothèque et centre de documentation » et « de théâtres, salles et aire de spectacle ». Les 6 infrastructures du département de Diourbel sont composées de studios d'enregistrement (2), d'un centre culturel (1), de salles et aires de spectacle (2) et d'une bibliothèque et centre de documentation (1). Cette dernière est unique dans la région de Diourbel. Concernant le département de Mbacké, les deux (02) infrastructures culturelles sont composées d'une bibliothèque et centre de documentation (1) et d'une salle de théâtre et de spectacle.

En plus de ces infrastructures culturelles, la région de Diourbel dispose d'un patrimoine culturel non négligeable. Ainsi, le département de Mbacké abrite les illustres sites historiques suivants : Grande Mosquée de Touba, Aynou Rahmati, l'église paroissiale du sacré cœur, Bibliothèque de Touba, Négou Mame Diarra, village de Kourou mbacké.

Pour le département de Diourbel, il est dénombré les sites historiques suivants : la grande mosquée de Kër gu Mag, l'immeuble abritant la poste, la résidence Cheikh Ahmadou Bamba et la gare ferroviaire/gaaru ndiarème.

Enfin pour le département de Bambey, les principaux sites historiques sont : les champs de bataille (Dibéreru Sanghay-Mbool, Teenu Ngassu, Sandu Ndiarndème, Gouye Ndengué, Xaaré Bounghoye), le Mbanaarus Lambaye tumulus sites des Teignes, le mausolée de Cheikh Anta Diop et le Mbanaarus Lamassas Tumulus du Peul Lamassas.

En plus des sites historiques, la région de Diourbel dispose d'un répertoire riche en activités culturelles. Les principales activites culturelles sont : les évenements religieux (Magal de Darou Salam, Magal Touba, Thiantes de Serigne Makhfouss Mbacké de Diourbel, Magal de Kassu Rajab, Gamou des Laobés de Séssène, Nuit Du Zikr de Diourbel), les festivals (Festival des enfants de Diourbel, Baol Digital Show de Diourbel, FestBaol De Diourbel, Fête régionale de la musique, Festival Kaay Rap de Diourbel, Festival Baol For Ever de Diourbel, Baol Challeng Show de Diourbel, Baol Film Festival) et les journées internationales (Journée mondiale du théâtre de Diourbel, Journée mondiale de la danse de Diourbel, Journée mondiale du livre et du matériel didactique de Diourbel, Journée mondiale du patrimoine de Diourbel).

Définitions :

- ***Patrimoine culturel :*** *artefacts, monuments, groupes de bâtiments, sites et musées qui se distinguent par leurs valeurs diverses, y compris leurs significations symboliques, historiques, artistiques, esthétiques, ethnologiques ou anthropologiques, scientifiques et sociales.*

En savoir plus :

- *Institut de statistique de l'UNESCO, Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles, 2009.*
- *https://www.ontario.ca/fr/document/analyse-de-lecosysteme-culturel-document-dinformation-sur-la-strategie-culturelle-de-lontario/importance-de-la-culture*

Tableau 13.1 : Répartition des infrastructures culturelles

Infrastructures	Bambey			Diourbel			Mbacké			Total		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Bibliothèque et centre de documentation		1	1	1	1	1		1	1	1	3	3
Théâtre, salle et aire de spectacle		1	1	1	2	2	1	1	1	2	4	4
Centre culturel		0	0	1	1	1		0	0	1	1	1
Studio d'enregistrement	1	1	1	3	2	2	2	0	0	6	3	3
Total	1	3	3	6	6	6	3	2	2	10	11	11

Source : Centre culturel de Diourbel

Tableau 13.2 : Répartition du Patrimoine culturel par département

Département	Sites historiques	Sites historiques
Diourbel	La grande mosquée de Kër gu Mag	Immeuble abritant la poste
	Résidence Cheikh Ahmadou Bamba	Gare ferroviaire/gaaru ndiarèm
	Préfecture de Diourbel	Champ de bataille de Sambé xeexu jam pouye
Bambey	Dibéreru Sanghay-Mbool champs de bataille	Teenu Ngassu champ de bataille
	Sandu Ndiarndème champ de bataille	Gouye Ndengué champ de bataille
	Xaaré Bounghoye champ de bataille	Mbanaarus Lambaye tumulus sites des Teignes
	Xaabru Cheikh Anta Diop Mausolée	Mbanaarus Lamassas Tumulus du Peul Lamassas
Mbacké	Grande Mosquée de Touba	Champ de tumulus de Thiékène
	Aynou Rahmati, Source de la Miséricorde	Tumulus de Gninguène
	Dakarou Laba FALL à Mboyène	L'église paroissiale du sacré cœur
	Gouye Tékhé	La Bibliothèque de Touba
	Négou Mame Diarra	Kourou mbacké, tout le village

Source : Centre culturel de Diourbel

Tableau 13.3 : Répertoire des activités culturelles

Dates	Activités
juillet	Magal de Darou Salam
Mois de safar	Magal Touba
DECEMBRE	Thiantes de Serigne Makhfouss Mbacké de Diourbel
	Magal de Kassu Rajab
Novembre	Gamou des Laobés de Séssène
Nov décembre	Festival des enfants de Diourbel
	Baol Digital Show de Diourbel
	FestBaol De Diourbel
Juin	Fête régionale DE LA MUSIQUE
	Festival Kaay Rap de Diourbel
	Festival Baol For Ever de Diourbel
	Baol Challeng Show de Diourbel
	Baol Film Festival
5e jour après la tabaski	Nuit Du Zikr de Diourbel
	Journée Mondiale Du Théâtre de Diourbel
	Journée Mondiale De La Danse de Diourbel
Avril	Journée mondiale du Livre et du Matériel Didactique de Diourbel
	Journée Mondiale Du Patrimoine de Diourbel

Source : Centre culturel de Diourbel

XIII.2 Jeunesse et Sports

Au cours de l'année 2023, il est dénombré plusieurs disciplines sportives qui sont pratiquées dans la région. Au niveau régional, il existe plusieurs clubs sportifs : Athlétisme (5), Football (18), Basketball (6), Handball (3), Taekwondo (39), Viet Vo Dao (4), Karaté (21), Boxe (1), Jeux de Dame (2), Sport Boules (2), Courses hippiques (1), Sports de vacances (491), Lutte (12) et Kung Fu (65).

Ces clubs sont adhérés par des pratiquants dont certains ont des **licences sportives** dans certaines disciplines. Ces licenciés sont répartis comme suit : Athlétisme (166), Football (1135), Taekwondo (1626), Karaté (166), Boxe (6), Jeux de Dame (19), Sports de vacances (5734), Lutte (86), Kung Fu (1300).

En ce qui concerne les infrastructures sportives, elles sont au nombre de 90 en 2022 contre 94 en 2023 dans la région de Diourbel. Elles sont essentiellement localisées dans le département de Mbacké, avec 34 insfrastructures en 2023. Dans ce département, les **infrastructures sportives** sont majoritairement des terrains vagues (14) et des salles de sports (7). A coté des terrains vagues et des salles de sports, il existe aussi 1 stade de football, 2 plateaux multifonctionnels, 2 terrains de handball, 2 terrains de volleyball, 1 arène de lutte, 1 Boulodrome et 1 Hippodrome.

En plus de ces infrastructures sportives, la région dispose d'infrastructures et associations de jeunes. Ces infrastructures n'ont pas évolué dans la région de Diourbel sur la période 2022-2023. Elles sont estimées à 27 et sont majoritairement composées de 23 foyers de jeune (FJ). A côté de ces foyers des jeunes, il existe un centre de conseil adolescent (CCA) et 3 Centres Départementaux d'Education Populaire et Sportive (CDEPS). Ces **infrastructures de jeunesse** sont pour l'essentiel localisées dans les départements de Bambey et Diourbel. En effet, le département de Bambey compte 12 infrastructures de jeunesse composées d'un CDEPS et 11 foyers des jeunes (**FJ)** tandis que le département de Diourbel a 11 infrastructures de jeunesse (10 foyers des jeunes et 1 CDEPS). Concernant le département de Mbacké, il enregistre 4 infrastructures culturelles (1 CDEPS, 2 foyers des jeunes et 1 centre de conseil adolescent). Notons que le centre de conseil adolescent de Mbacké est l'unique centre de la région de Diourbel.

En ce qui concerne les associations de jeunes, elles sont composées de 10 Mouvements de jeunes à caractère national, 345 Associations affiliées au mouvement (Navétanes) et 1482 autres associations déclarées.

Définitions :

- ***Licence sportive :*** *acte unilatéral de la fédération sportive qui permet la pratique sportive et la participation aux compétitions, et le cas échéant (selon les statuts de la fédération) la participation au fonctionnement de la fédération.*
- ***Infrastructures de jeune*** *: domaine des loisirs, de la formation, de la sensibilisation ou de tout autre domaine, organisé dans le centre en faveur des jeunes en vue de leur plein épanouissement.*

En savoir plus :

- *https://senegalservices.sn*

Tableau 13.4 : Situation des disciplines sportives selon le type, par département

Disciplines sportives	Structures de gestion	Nb de clubs		Nb de licenciés	
		2022	2023	2022	2023
Athlétisme	Ligue régionale	5	5	166	166
Football	Comité d'exception	18	18	1135	1135
Basketball	Ligue régionale	6	6		
Handball	Ligue régionale	3	3		
Taekwondo	Ligue régionale	39	39	1626	1626
Viet Vo Dao	Comité d'exception	4	4		
Karaté	Ligue régionale	21	21	166	166
Boxe	Ligue régionale	1	1	6	6
Jeux de Dame	Ligue régionale	2	2		19
Sport Boules	Ligue régionale	2	2		
Courses hippiques	CNG	1	1		
Sports de vacances	ORCAV		491		5734
Lutte	Ecole de lutte	12	12		86
Kung Fu	Ligue régionale		65		1300

Source : Inspection régionale des sports de Diourbel, 2023

Tableau 13.5 : Situation des infrastructures sportives selon le type, par département en 2022 et 2023

Type	BAMBEY		DIOURBEL		MBACKE		REGION	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Stade de football	1	1	2	2	1	1	4	4
Plateau multifonctionnel	1	1	3	3	2	3	6	7
Terrain de handball	1	1	3	3	2	3	6	7
Terrain de volleyball	1	1	3	3	2	3	6	7
Terrain vague	23	24	12	12	14	14	49	50
Arène de lutte			1	1	1	1	2	2
Salle de Sports	2	2	5	5	7	7	14	14
Boulodrome			1	1	1	1	2	2
Hippodrome					1	1	1	1
Total	29	30	30	30	31	34	90	94

Source : Inspection régionale des sports de Diourbel, 2023

Tableau 13.6 : Situation des infrastructures de jeunesse par département entre 2022 et 2023

Département	CDEPS			FJ			CCA			Total		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Bambey	1	1	1	11	11	11	0	0	0	12	**12**	**12**
Diourbel	1	1	1	10	10	10	0	0	0	11	**11**	**11**
Mbacké	1	1	1	2	2	2	1	1	1	4	**4**	**4**
Région	3	**3**	**3**	23	**23**	**23**	**1**	**1**	**1**	**27**	**27**	**27**

Source : Inspection régionale de la jeunesse de Diourbel, 2023

Tableau 13.7 : Situation des mouvements de jeunesse, selon le type, par département entre 2022 et 2023

Département	Mouvements de jeunes à caractère national			Associations affiliées au mouvement (Navétanes)			Autres associations déclarées		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Bambey	-	-	-	151	151	151	352	352	378
Diourbel	-	-	-	137	137	137	629	629	656
Mbacké	-	-	-	57	57	57	415	415	448
Région	**10**	**10**	**10**	**345**	**345**	**345**	**1396**	**1 396**	**1 482**

Source : Inspection régionale de la jeunesse de Diourbel, 2023

SECTION E. ÉCONOMIE – FINANCES

CHAPITRE XIV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE

CHAPITRE XIV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE

XIV.1 Poste

Sur la période 2022-2023, le montant des transferts d'argent émis dans la région de Diourbel ont baissé. Il est estimé à 73 691 360 FCFA en 2022 à 23 764 074 FCFA en 2023. Ces transferts sont majoritairement émis dans le département de Diourbel (51 513 728 FCFA en 2022 contre 19 174 074 FCFA en 2023). Ils sont pour l'essentiel composés de Mandats CHP émis (42 187 755 FCFA en 2022 contre 22 741 974 FCFA en 2023), des versements CNE (24 655 750 FCFA en 2022 contre 652 000 FCFA en 2023).

Concernant les Mandats Poste-One émis, ils sont estimés à 3 587 355 FCFA en 2022 contre 270 100 FCFA en 2023 dans le département de Diourbel puis de 570 000 FCFA en 2021 contre 50 000 FCFA en 2022 dans le département de Mbacké. Dans la région de Diourbel, les mandats western union émis sont estimés à 1 000 000 FCFA et concernent seulement le département de Diourbel pour l'année 2022.
Cependant, en 2023, aucun transfert d'argent n'a été enregistré à travers RIA, les seuls transferts concernent l'année 2022 et sont estimés à 1 137 900 FCFA dans le département de Diourbel et 377 600 FCFA dans le département de Bambey. Pour ce qui est des inscriptions des étudiants, elles sont enregistrées uniquement dans le département de Diourbel et sont estimées à 175 000 FCFA en 2022 contre 50 000 FCFA en 2023.

Sur la période 2022-2023, le montant des transferts d'argent payés dans la région de Diourbel ont augmenté ; il s'élève à 468 639 130 FCFA en 2022 contre 1 384 177 355 FCFA en 2023. Ces transferts sont majoritairement payés dans les départements de Diourbel (267 002 626 FCFA en 2022 contre 604 709 510 FCFA en 2023) et Mbacké (184 220 873 FCFA en 2022 contre 519 486 152 FCFA en 2023). Notons que dans tous les départements, les transferts payés ont augmenté sur la période 2022-2023. Ils sont pour l'essentiel composés de Mandats CHP payés (119 053 325 FCFA en 2022 contre 96 001 663 FCFA en 2023), des bourses de sécurité familiales (BSF) payées (305 250 000 FCFA en 2022 contre 1 271 735 000 FCFA en 2023) et des remboursements CNE (29 725 199 en 2022 contre 14 723 500 FCFA en 2023).
Concernant les Mandats Poste-One payés, ils sont estimés à 2 825 108 en 2022 contre 496 000 FCFA en 2023 dans le département de Diourbel puis de 2 091 405 FCFA en 2022 dans le département de Mbacké. Dans la région de Diourbel, les mandats western union payés uniquement en 2022 sont estimés à 160 235 FCFA et concerne seulement les départements de Diourbel et Mbacké.
Cependant, en 2023, aucun Mandats IFS n'a été payé par la Poste, les seuls transferts concernent l'année 2022 et sont estimés à 1 111 604 FCFA dans le département de Diourbel. Pour ce qui est des transferts Cash minute Payés, elles sont uniquement enregistrées en 2022 dans le département de Diourbel (1 616 174 FCFA), Bambey (330 423 FCFA) et Mbacké (1 946 597 FCFA).

Définitions :

- ***Encours*** *: montant total des crédits et créances de l'entreprise envers des fournisseurs ou des clients. Il s'agit donc de sommes d'argent dues ou que l'entreprise doit, mais qui ne sont, pour le moment, pas entrées ou sorties des comptes de l'entité concernée.*
- ***Encours de crédit*** *: montant total des crédits émis par une ou des institutions financières à une date donnée et non remboursés.*

En savoir plus :

- *www.lafinancepourtous.com*
- *https://infonet.fr/lexique/definitions/encours/*

Tableau 14.1 : Évolution du montant des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative (montant en million de FCFA)

Structure de transfert d'argent	Diourbel		Bambey		Mbacke		Région	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Mandats CHP émis	30627073	18246974	833400	1789500	10727282	2705500	42187755	22741974
Mandats Poste-One émis	3587355	270100	-	-	570000	50000	4157355	320100
CNE versements	14986400	607000	3466600		6202750	45000	24655750	652000
mandats western émis	1000000	-	-	-	-	-	1000000	0
RIA EMIS	1137900	-	377600	-	-	-	1515500	0
Inscriptions Etudiants	175000	50000	-	-	-	-	175000	50000
Total	51513728	19174074	4677600	1789500	17500032	2800500	73691360	23764074

Source : POSTE, 2023

Tableau 14.2 Évolution du montant des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative (Montant en million de FCFA)

Structure de transfert d'argent	Diourbel		Bambey		Mbacke		Région	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Mandats CHP payés	81683239	54994170	15759300	20940193	21610786	20067300	119053325	96001663
Mandats Poste-One payés	2825108	496000	47000	192000	2091405	-	4963513	688000
CNE remboursements	25708868	14664000	1589331	59500	2427000	-	29725199	14723500
BSF payés	149050000	534050000	-	238750000	156200000	498935000	305250000	1271735000
Mandats EUROGIRO payés	196785	98393	-	-	797378	483852	994163	582245
Mandats IFS payés	1111604	-	-	-	-	-	1111604	0
BRED payés	553189	328072	20000	40000	-	-	573189	368072
Transfert Western Union payés	85235	-	--	-	75000	-	160235	0
SMALL WORLD	1350475	-	-	-	627826	-	1978301	0
Mandats ENIM payés	24283	-	-	-	-	-	24283	0
R I A	2797666	78875	-	-	35000	-	2832666	78875
Cash minute Payés	1616174	-	-	-	330423	-	1946597	0
MONEYGRAM Payés	-	-	-	-	-	-	0	0
omnex	-	-	-	-	26055	-	26055	0
Total	**267002626**	**604709510**	**17415631**	**259981693**	**184220873**	**519486152**	**468639130**	**1384177355**

Source : POSTE, 2023

XIV.2 Activités des SFD

La région de Diourbel compte 10 systèmes financiers décentralisés (SFD) inscrits qui sont majoritairement composés de SDF affiliés qui sont au nombre de 6. Il existe aussi 4 Institutions Mutualistes Communautaires d'Epargne et de Credit (IMCEC) isolées. Ainsi, sur la période 2021-2022, la couverture en SFD inscrits de la région n'a pas changé. Aussi, il existe plusieurs Sociétariats qui sont au nombre de 127 445 en 2020, 154 903 en 2021 et 123 626 en 2023. Une hausse de 21,54% du nombre de Sociétariats est notée entre 2020 et 2021 alors qu'une baisse de 20,19% est enregistrée sur la période 2021-2022.

Ces SFD réalisent des opérations qui sont composées d'encours de crédit et d'épargne. Les encours de crédit sont estimés à 20 794 342 824 FCFA en 2020, 30 507 907 003 FCFA en 2021 et 17 596 476 600 FCFA en 2022, soit une hausse de 46,7% entre 2020 et 2021 et une baisse de 42,32% entre 2021 et 2022. Ces encours sont composés des crédits à moyen terme qui ont augmenté de 42,8% entre 2020 et 2021 puis ont baissé de 46,20% entre 2021 et 2022, des crédits à court terme (hausse de 74% entre 2020 et 2021 et baisse de 48,85% entre 2021 et 2022), des crédits de long terme (augmentation de 19,7% entre 2020 et 2021 et diminution de 1,45% entre 2021 et 2022) et des crédits en souffrance (progression de 29,9% entre 2020 et 2021 et recul de 59,70% entre 2021 et 2022).

Les encours d'épargne, composés des « Dépôts à vue », des « Dépôts à terme » et des « Autres dépôts », ont augmenté de 30,11% sur la période 2020-2021 alors qu'ils ont baissé de 27,89% entre 2021 et 2022. Les encours d'épargne sont essentiellement composés des « Dépôts à vue » qui sont estimés à 5 884 098 210 FCFA en 2022. Ces dépôts à vues ont baissé de 35,11% entre 2021 et 2022.

Concernant les emprunts, sur la période 2020-2021, une forte augmentation de 81,3% a été notée alors qu'ils ont baissé de 61,03% entre 2021 et 2022. Pour les emprunts à court terme, une augmentation de 38,80% est enregistrée sur la période 2020-2021 alors qu'une baisse 56,36% est notée entre 2021 et 2022.

Concernant les crédits accordés, en 2021, c'est essentiellement des crédits de trésorerie qui représentent 85,82% en 2020, 87,96% en 2021 et 83% en 2022. Ces crédits de trésorerie ont augmenté de 12,4% sur la période 2020-2021 puis de 1,96% entre 2021 et 2022. Les crédits d'équipement sont également assez importants, ils représente 11,94% en 2020, 10,72% en 2021 et 11% en 2022. Cependant, les crédits immobiliers et les crédits à la consommation ont une faible proportion en 2020, 2021 et 2022.

Ces crédits accordés sont destinés à financer les différentes activités économiques. Il faut noter qu'en 2022, les secteurs d'activités du «commerce, restaurants, hôtels» et de «Agriculture, sylviculture et pêche» bénéficient respectivement de 59,37% et 16,01% du montant des crédits accordés.

Définitions :

- ***Encours*** *: montant total des crédits et créances de l'entreprise envers des fournisseurs ou des clients. Il s'agit donc de sommes d'argent dues ou que l'entreprise doit, mais qui ne sont, pour le moment, pas entrées ou sorties des comptes de l'entité concernée.*
- ***Encours de crédit*** *: montant total des crédits émis par une ou des institutions financières à une date donnée et non remboursés.*

En savoir plus :

- www.lafinancepourtous.com
- https://infonet.fr/lexique/definitions/encours/

Tableau 14.3 : Indicateurs clés des SFD

Indicateurs	2020	2021	2022	Variation (%) 2020/2021	variation (%) 2021/2022
SFD affiliés	6	6	6	0,00%	0,00%
IMCEC isolées	4	4	4	0,00%	0,00%
SFD Inscrits	**10**	**10**	10	0,00%	0,00%
Sociétariat	**127445**	**154903**	123626	21,54%	-20,19%
Homme	54594	64670	51670	18,46%	-20,10%
Femme	63215	78076	61415	23,51%	-21,34%
Personnes morales	9637	12157	10541	26,15%	-13,29%
Encours de crédit (FCFA)	**20794342824**	**30507907003**	**17596476600**	46,71%	-42,32%
Court terme	6107311362	10627854201	5436237492	74,02%	-48,85%
Moyen terme	8941412101	12772138229	6870875707	42,84%	-46,20%
Long terme	3478911490	4162671582	4102512890	19,65%	-1,45%
Crédits en souffrances	2266707871	2945242991	1186850512	29,93%	-59,70%
Encours d'épargne (FCFA)	**12639519459**	**16445853415**	11858997679	30,11%	-27,89%
Dépôts à vue	7021199791	9067540288	5884098210	29,15%	-35,11%
Dépôts à terme	1275216569	1928678561	837005274	51,24%	-56,60%
Autres dépôts	4343103099	5449634566	5137894194	25,48%	-5,72%
Emprunts (FCFA)	**4046158869**	**7335449829**	2859946200	81,29%	-61,01%
Court terme	47157421	65452603	28564882	38,80%	-56,36%
Moyen et long terme	3999001448	7269997226	2831381318	81,80%	-61,05%

***Source** : DRS, 2021*

Tableau 14.4 : Répartition de la production de crédit (FCFA) selon l'objet

Désignation	2020	Part 2020	2021	Part 2021	2022	Part 2022	Variation	Variation
Crédits immobiliers	640820133	1,32%	237389278	0,45%	958 999 524	2%	-62,96%	303,98%
Crédits d'équipement	5781035827	11,94%	5689399343	10,72%	6 079 394 756	11%	-1,59%	6,85%
Crédits à la consommation	303364548	0,63%	387475149	0,73%	2 205 901 067	4%	27,73%	469,30%
Crédits de trésorerie	41541837452	85,82%	46693630336	87,96%	47 610 003 813	83%	12,40%	1,96%
Autres	140628110	0,29%	78240201	0,15%	556 602 271	1%	-44,36%	611,40%
Montant total	**48407686069**	100,00%	**53086134306**	100,00%	**57 410 901 431**	100%	9,66%	8,15%

***Source** : DRS, 2023*

Tableau 14.5 : Répartition de la production de crédit (FCFA) selon le secteur d'activité

Activité	2020	Part 2020 %	2021	Part 2021%	2022	Part 2022%	Variation%	Variation%
Agriculture, sylviculture et pêche	6704528130	13,85%	2871957514	5,41%	9 189 877 211	16,01%	-57,16%	219,99%
Industries extractives	112335	0,00%	10089038	0,02%	222 985 435	0,39%	8881,21%	2110,18%
Industries manufacturées	1361859972	2,81%	4294755551	8,09%	2 277 589 720	3,97%	215,36%	-46,97%
Bâtiment et travaux publics	1263123733	2,61%	958283726	1,81%	3 741 219 581	6,52%	-24,13%	290,41%
Commerce, restaurants, hôtels	32636484388	67,42%	42187225576	79,47%	34 084 821 789	59,37%	29,26%	-19,21%
Électricité, gaz, eau	377257	0,00%	3173912	0,01%	18 677 627	0,03%	741,31%	488,47%
Transports, entrepôts et communications	1036096879	2,14%	1235761632	2,33%	3 683 845 989	6,42%	19,27%	198,10%
Assurances, services aux entreprises	2058855804	4,25%	15045997	0,03%	196 046 626	0,34%	-99,27%	1202,98%
Immobilier	518181262	1,07%	545438119	1,03%	2 584 826 306	4,50%	5,26%	373,90%
Services divers	2828066308	5,84%	964403242	1,82%	1 411 011 145	2,46%	-65,90%	46,31%
Montant total	48407686069	100,00%	53086134306	100,00%	57 410 901 431	100,00%	9,66%	8,15%

***Source** : DRS, 2023*

SECTION F. SYSTEME PRODUCTIF

CHAPITRE XV : ENTREPRISES

CHAPITRE XVI : AGRICULTURE

CHAPITRE XVII : ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE

CHAPITRE XVIII : ENERGIE - MINES - CARRIERES

CHAPITRE XIX : COMMERCE - SERVICES

CHAPITRE XV : ENTREPRISES

XV.1 Formalisation des entreprises

Le nombre d'entreprises individuelles nouvellement créées dans la région de Diourbel a augmenté de 61,25%, passant de 4 152 en 2022 à 6 695 en 2023.

la **création d'entreprises** individuelles dans la région est plus l'œuvre des hommes. Ces derniers créent environ 80,28% des entreprises de la région en 2023 tandis que les femmes en créent seulement 19,72%. Cependant, entre 2022 et 2023, les femmes ont créé significativement plus d'entreprises que les hommes. En effet, le nombre d'entreprises créées par des femmes a augmenté de 2 068 (soit 62,53%), contre 475 (soit 56,21%) pour les hommes.

L'analyse de la répartition des nouvelles créations d'entreprises suivant l'âge montre que les entrepreneurs de moins de 30 ans représentent la plus grande part des nouvelles entreprises avec 35,18%. Cela pourrait indiquer une forte dynamique entrepreneuriale parmi les jeunes. Les entrepreneurs âgés de 30 à 39 ans ont 34,07% des nouvelles entreprises, les tranches d'âges 40-49 ans et 50-59 ans représentent respectivement 17,91% et 6,90% des créations d'entreprises. Cependant, on note une faible proportion des entreprises qui sont créées par la tranche d'âges de 60-69 ans (3,97%) et de 70 ans et plus (1,97%).

En considérant le secteur d'activité, L'analyse des résultats obtenus montre que le commerce représente la part la plus importante des nouvelles créations d'entreprises, avec 71,04%. Le secteur des services suit avec 20,68% des nouvelles créations d'entreprise. L'agriculture, l'industrie, le **BTP** et le transport représentent respectivement 2,49%, 2,69%, 1,68% et 1,29% de l'activité des entreprises créées. Notons que le secteur hôtelier a la part la plus faible, avec seulement 0,13%. Ce faible pourcentage pourrait s'expliquer par l'influence culturelle, mais aussi religieuse dans la région.

Ces entreprises sont créées sous les différentes **Régimes juridiques**: les entreprises individuelles, les GIE, les SARL, les SUARL et les ADCNC.

Définitions :

- ***Régimes juridiques :*** *cadre légal imposé à une activité économique. Les règles applicables régissant l'activité de l'entreprise sont tributaires de ce statut.*
- ***Création d'entreprise :*** *ensemble cohérent de moyens humains et matériels regroupés en vue de l'exercice d'une activité économique.*
- ***Sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée (SUARL*** *: société qui a une raison sociale, une adresse, un statut qui définit le cadre de la collaboration des associés.*
- ***Sociétés à responsabilité limitée (SARL)*** *: entreprise constituée de deux associés minimum et 100 maximum. Le statut peut être choisi par les artisans, les commerçants, les industriels, et les professions libérales, mais il ne peut pas être utilisé pour les professions juridiques, judiciaires ou de santé, à l'exception des pharmaciens.*

En savoir plus :

- *https://www.lecoindesentrepreneurs.fr*
- *https://foad-mooc.auf.org/IMG/pdf/cours_de_finances_publiques_locales.pdf*
- *https://www.sentresor.org/*
- *https://www.adl.sn/acte3*

Tableau 15.1 : Répartition des entreprises selon le sexe

SEXE	Nouvelle création	
	2022	2023
Féminin	845	1 320
Masculin	3 307	5 375
Total	4 152	6 695

Source : ANSD, Bureau du répertoire, 2023

Graphique 15.1 : Répartition des nouvelles entreprises par groupe d'âge en 2023

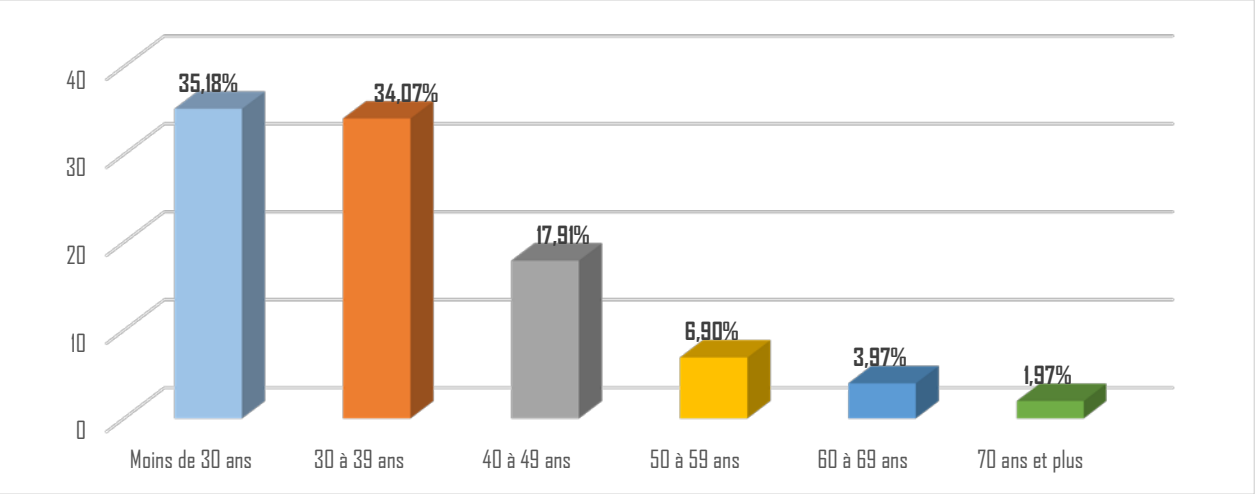

Source : ANSD, Bureau du répertoire, 2023

Graphique 15.2 : Répartition des nouvelles créations d'entreprise par secteur activité en 2023

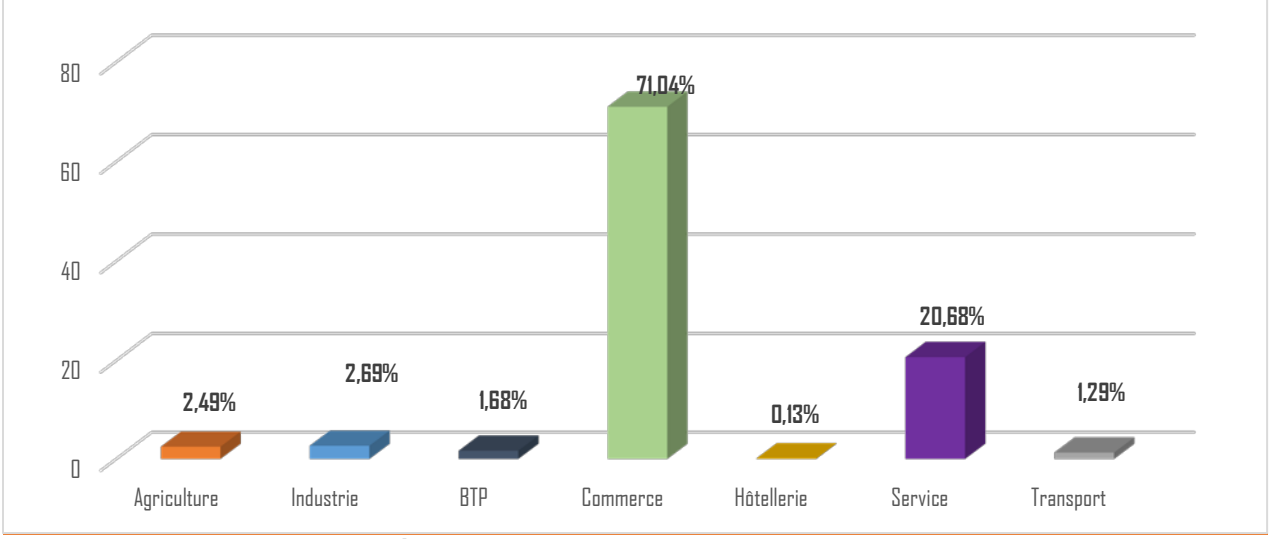

Source : ANSD, Bureau du répertoire, 2023

XV.2 Caractéristiques des entreprises

Sur la période 2021-2022, l'analyse de la répartition des entreprises selon la taille montre que l'essentiel des entreprises sont de « très petites entreprises » et « petites entreprises ». Les « très petites entreprises » représentent 40,94% en 2021 contre 39,04% en 2022 alors que les « petites entreprises » occupent une proportion de 40,16% en 2021 contre 42,64% en 2022. Cela montre que les proportions de ces deux types d'entreprises sont très proches sur la période 2021-2022. Concernant les moyennes entreprises, elles sont estimées à 12,99% en 2021 contre 11,16% en 2022. Il est aussi important de préciser que les grandes entreprises réprésentent une faible proportion ; soit 5,91% en 2021 et 7,17% 2022.

Ces entreprises excellent dans les activités suivantes : le BTP, le Commerce, l'industrie et les Services. Pour ces entreprises, sur la période 2021-2022, les indicateurs liés à l'Excèdent Brut d'Exploitation et à la Valeur Ajoutée ont augmenté respectivement de 36,54% et 14,81%. Par contre, des baisses de 16,99% sur les Charges de personnel et de 10,97% sur le Chiffre d'affaires sont notées.

S'agissant des taux des valeurs ajoutées, le secteur du commerce montre une stabilité avec une légère augmentation, passant de 26,4% en 2021 à 26,6% en 2022. Pour les services, on note également une augmentation du taux de la valeur ajoutée de 25,8% en 2021 à 27,2% en 2022, montrant ainsi une performance positive et une demande croissante pour les services. L'augmentation du taux de la valeur ajoutée dans le secteur de l'industrie, 3,5% en 2021 à 12,8% en 2022, est significative. Cette hausse pourrait démontrer une amélioration de la productivité. Cependant, sur la période 2021-2022, la valeur ajoutée dans le secteur des BTP a connu une baisse (12,3% en 2021 contre 26,6% en 2022). Cela peut s'expliquer par les défis économiques spécifiques à ce secteur, tels que le coût élevé de la production. Globalement, il a été noté une augmentation du taux de valeur ajoutée dans la région de 19,4% à 24,0% entre 2021 et 2022. Cette hausse reflète une évolution positive de l'économie de la région dans son ensemble, indiquant ainsi une amélioration de la valeur créée dans les différents secteurs.

Par ailleurs, on note une augmentation significative de 24,8% du chiffre d'affaires des entreprises de commerce du secteur formel sur la période 2020-2021, ce qui peut refléter une reprise économique des activités commerciales après une année 2020 probablement affectée par des facteurs externes tels que la pandémie de COVID-19. Même si la croissance s'est poursuivie en 2022, elle a ralenti à 11,2% en 2021.

Définitions :

- ***Valeur Ajoutée :*** *richesse produite lors du processus de production.*
- ***Excèdent Brut d'exploitation :*** *capacité d'une entreprise à générer des ressources de trésorerie du seul fait de son exploitation.*
- ***Taux de valeur ajoutée :*** *rapport de la valeur ajoutée (VA) au chiffre d'affaires (CA)*
- ***Chiffre d'affaires :*** *somme des montants des ventes (biens ou services) réalisées pendant un exercice comptable.*

En savoir plus :

- *https://www.l-expert-comptable.com*
- *https://www.economie.gouv.fr/*
- *https://bpifrance-creation.fr/*

Tableau 15.2 : Répartition (%) des entreprises par taille (critère : chiffre d'affaires) en 2021 et 2022

TAILLE DES ENTREPRISES	Grandes entreprises	Moyennes entreprises	Petites entreprises	Très petites entreprises
% d'entreprises en 2021	5,91	12,99	40,16	40,94
% d'entreprises en 2022	7,17	11,16	42,63	39,04

Source : BDEF/Edition 2022

Tableau 15.3 : Caractéristiques des entreprises formelles par secteur d'activité (en millions de FCFA)

Secteurs	Année	Charges de personnel	Chiffre d'affaires	Valeur Ajoutée	Excèdent Brut d'exploitation
BTP	2021	190,8	3 288,50	351,5	160,7
	2022	154	3 110,1	306,7	152,7
	Var (%)	**-19,29**	**-5,42**	**-12,75**	**-4,98**
COMMERCE	2021	1 104,00	182 896,40	6 504,10	5 400,10
	2022	1 352,9	203 755,8	4 970,6	3617,7
	Var (%)	**22,55**	**11,41**	**-23,58**	**-33,01**
INDUSTRIE	2021	295,4	8 156,80	299,1	3,7
	2022	357,2	9 516,9	380,8	23,6
	Var (%)	**20,92**	**16,67**	**27,32**	**537,84**
SERVICES	2021	944	4 344,80	1 481,30	537,3
	2022	1 188,7	6 797,5	1 863,6	674,9
	Var (%)	**25,92**	**56,45**	**25,81**	**25,61**
TOTAL	2021	**2 534,20**	**198 686,50**	**8 636,00**	**6 101,80**
	2022	**3 052,80**	**223 180,30**	**7 521,70**	**4 468,90**
	Var (%)	**-16,99**	**-10,97**	**14,81**	**36,54**

Source : BDEF/Edition 2022

Tableau 15.4 : Taux de valeur (%) ajoutée par secteur en 2021 et 2022

SECTEUR	2021	2022
BTP	12,3	10,8
COMMERCE	26,4	26,6
INDUSTRIE	3,5	12,8
SERVICES	25,8	27,2
TOTAL	**19,4**	**24,0**

Source : BDEF/Edition 2022

Tableau 15.5 : Evolution du chiffre d'affaires des entreprises de commerce du secteur formel

Année	2020	2021	2022
Chiffre d'affaires COMMERCE (en millions de FCFA)	146 506,2	182 896,4	203 755,8
Evolution (%)		24,8	11,2

Source : BDEF/Edition 2022

CHAPITRE XVI : AGRICULTURE

XVI.1 Caractéristiques des exploitations

En 2021, les **ménages agricoles** sont estimés à 5,7% de la population de la région de Diourbel. L'analyse des caractéristiques de cette catégorie de ménages montre que leur taille moyenne est estimée à 9,9 individus. Parmi ces ménages agricoles, certains disposent de **droits de propriété** ou d'utilisation sur les terres agricoles. En effet, seul 0,4% des femmes en disposent contre 8,4% pour les hommes. En considérant la population de ménages agricoles, 95,8% des hommes ont un droit de propriété ou d'utilisation sur les terres agricoles contre 4,2% pour les femmes.

En plus des droits de propriété ou d'utilisation sur les terres, ces ménages agricoles disposent également de parcelles détenues par les hommes à hauteur de 91,3%. Cependant, seules 8,7% des femmes détiennent une parcelle.

Ces parcelles disposent de superficies emblavées. Ainsi, l'analyse des superficies moyennes emblavées par ménage selon le sexe du chef montre que les femmes **chef de ménage** emblavent 1,4% de la superficie agricole totale de la région contre 3,1% pour les chefs de ménages hommes.
Ces inégalités (à la faveur des hommes) en termes de superficie emblavée donnent une léger aperçu sur **l'indice d'entreprenariat féminin** dans la région. Cet indice, assez faible, s'élève à 0,1.

L'analyse de la répartition des responsables de parcelles selon l'âge montre une courbe en cloche ; c'est-à-dire à partir de la tranche d'age 15-24 ans, le nombre de responsables de parcelles augmente en atteignant le maximun pour les tranches d'âge 45-54 ans et 55-64 ans. En effet, à partir de 55-64 ans, le nombre de responsables de parcelles diminue dans la région.

Définitions :

- ***Ménage agricole :*** *ménage dont un de ses membres pratique au moins l'agriculture (au sens large du terme), sans être uniquement un salarié dans l'agriculture.*
- ***Droit de propriété :*** *droit, détenu par une personne physique ou une personne morale, d'user, de profiter et disposer d'un bien de toute nature (corporelle ou incorporelle), dans les conditions fixées par loi.*
- ***Chef de ménage*** *: membre du ménage qui a la responsabilité de l'organisation des repas, et plus généralement, de l'organisation de la vie du ménage et dont son autorité est reconnue et acceptée par tous les membres du ménage.*
-

En savoir plus :

- *Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles (DAPSA)*
- *https://senegal.opendataforafrica.org/.*
- *Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages 2ème édition, ANSD SENEGAL, 2001 - 2002*

Tableau 16.1 : Caractéristiques des ménages agricoles

Caractéristique	Homme	Femme	Ensemble
Taille moyenne des ménages par région			9,9
Pourcentage de la population agricole (membres de ménages de plus de 18 ans) ayant des droits de propriété ou d'utilisation sur les terres agricoles, selon le sexe	8,4%	0,4%	5,7%
Proportion de femmes parmi les détenteurs de droits de propriété ou d'utilisation des terres agricoles	95,8%	4,2%	100,0%
Répartition des responsables de parcelles selon le sexe par région	91,3	8,7	100
Superficie moyenne emblavée par ménage selon le sexe du chef	3,1	1,4	
Indice d'entreprenariat féminin par région			0,1

Source : DAPSA, 2021

Tableau 16.2 : Caractéristiques organisationnelles des ménages agricoles

	Oui	Non	Ensemble
Répartition des ménages selon leur adhésion à une organisation	6,0%	94,0%	100%
Proportion des ménages ayant utilisé de l'énergie pour l'activité agricole par région	1%	99%	100%
Proportion des ménages dont l'exploitation agricole a bénéficié d'une irrigation	1%	99%	100%
Répartition des responsables de parcelles selon le sexe par région			

Source: DAPSA, 2021

Graphique 16.1 : Répartition des responsables de parcelles (%) selon la classe d'âge

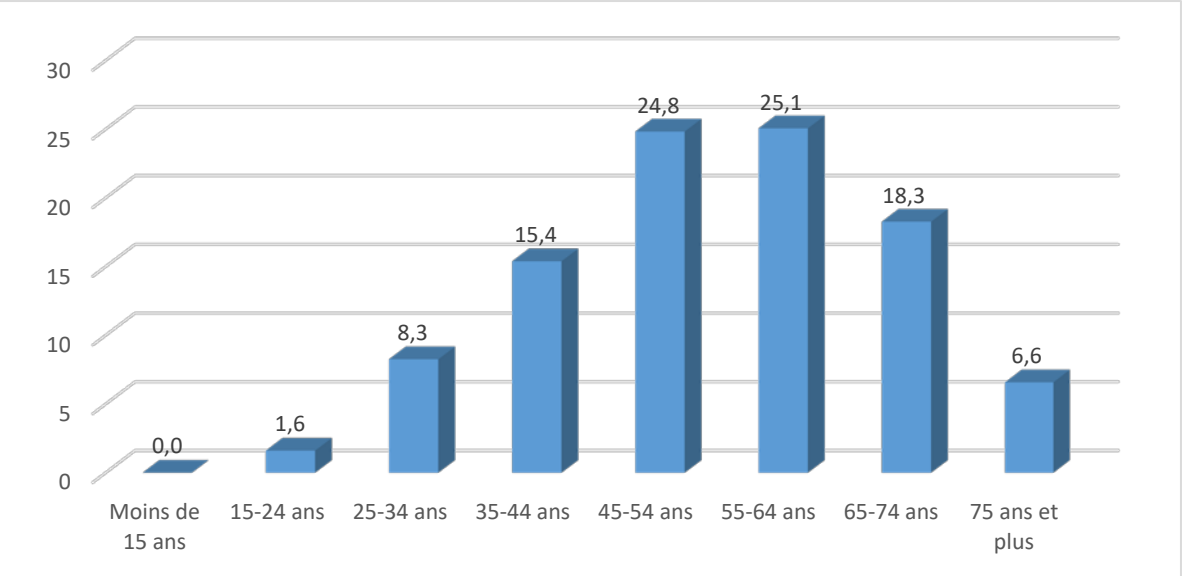

Source : DAPSA, 2021

XVI.2 Production

Sur la période 2022-2023, la production agricole de la région de Diourbel a augmenté. Elle est estimée à 108 917 tonnes en 2022 contre 112 434 tonnes en 2023. Cette production est essentiellement basée sur les cultures céréalières suivantes : le mil, le sorgho et le maïs. Lors de la campagne agricole 2022/2023, parmi les spéculations, la production de mil est largement la plus importante avec 95 911 tonnes en 2022 contre 98 810 tonnes en 2023. La production de sorgho a été estimée à 12 279 tonnes en 2022 contre 12 875 tonnes en 2023. Pour le maïs, la production est estimée à 727 tonnes en 2022 contre 749 tonnes en 2023.

En ce qui concerne le rendement, il est plus important pour le mil avec 854 kg/ha en 2022 contre 865 kg/ha en 2023. Pour le maïs, son rendement s'élève à 725 kg/ha en 2022 contre 780 kg/ha en 2023. Enfin, le rendement du sorgho est estimé à 757 kg/ha en 2022 contre 825 kg/ha en 2023.

Il est important de montrer qu'en considérant les superficies, le mil est cultivé sur 114 336 ha en 2022 contre 113 035 ha en 2023 tandis que le maïs et le sorgho s'étendent respectivement sur des superficies de 930 et 15 992 ha en 2023.

Le département de Bambey présente la quantité de production la plus élevée avec 57 407 tonnes en 2022 contre 60 222 tonnes en 2023, suivi de Mbacké (26 693 tonnes en 2022 contre 27 029 tonnes en 2023) et Diourbel (24 817 en 2022 contre 25 183 tonnes en 2023).

Il est important de noter que les superficies agricoles sont plus importantes dans le département de Bambey. Néanmois, une baisse de ces superficies est enregistrée sur la période 2022-2023 (70 311 ha en 2022 contre 68 330 ha en 2023). Cette baisse des superficies dans le département est due à une diminution des superfies consacrées à la culture du mil (61 421 ha en 2022 contre 59 389 ha en 2023) et du sorgho (8 765 ha en 2022 contre 8 730 ha en 2023).

Quant à l'**agriculture industrielle** pratiquée dans la région de Diourbel, elle couvre une superficie totale de 353 481 ha en 2022 contre 227 143 ha en 2023. En 2023, cette superficie concerne l'arachide (70 991 ha), le niébé (36 071 ha), le manioc (16 213 ha), le pastèque (12 376 ha) et le sésame (1 960 ha).

En 2023, le pastèque (132 810 tonnes) et l'arachide (61 006 tonnes) détiennent les plus fortes productions des cultures industrielles. Cependant, en terme de superficie, la culture d'arachide a nécessité beaucoup plus d'espace, avec des superficies estimées à 68 221 ha en 2022 contre 70 991 ha en 2023. La répartition de la production industrielle par département montre que Bambey (112 964 tonnes en 2022 contre 121 744 tonnes en 2023) enregistre la plus grande production de la région.

Définitions :

- ***Agriculture industrielle :*** *agriculture axée sur la production à grande échelle d'un ou de plusieurs produits, avec un degré élevé de technicité et d'investissement en capital, ainsi que d'autres ressources.*
- ***Campagne agricole :*** *période durant laquelle s'accomplit un cycle végétatif normal et dont le cycle est compris entre le début des semis et la récolte pour les cultures annuelles.*
- ***Production agricole :*** *résultat de l'exploitation de la terre pour obtenir des biens, principalement des aliments tels que des céréales et divers types de légumes.*
-
-

En savoir plus :

- *https://economy-pedia.com*
- *Direction régionale du développement rural*
- *https://www.dapsa.gouv.sn/*

Tableau 16.3 : Production des cultures de céréales selon le département

Département		Mil			Sorgho			Maïs			Total		
		Sup (ha)	Rdt (Kg/Ha)	Prod (T)	Sup (ha)	Rdt (Kg/Ha)	Prod (T)	Sup (ha)	Rdt (Kg/Ha)	Prod (T)	Sup (ha)	Rdt (Kg/Ha)	Prod (T)
Bambey	2022	61421	805	49444	8765	900	7888	125	600	75	70311	2305	57407
	2023	59389	900	53450	8730	760	6635	211	650	137	68330	2310	60222
Diourbel	2022	26837	863	23147	3049	500	1525	209	697	145	30095	2060	24817
	2023	27656	800	22125	3518	800	2814	301	811	244	31475	2411	25183
Mbacké	2022	26078	894	23320	3285	872	2866	578	877	507	29941	2643	26693
	2023	25990	894	23235	3744	915	3426	418	880	368	30152	2689	27029
Région	2022	114336	854	95911	15099	757	12279	912	725	727	130347	2336	108917
	2023	113035	865	98810	15992	825	12875	930	780	749	129957	2470	112434

***Source** : DRDR, région de Diourbel*

Tableau 16.4 : Production des cultures industrielles selon le département

Département		Bambey		Diourbel		Mbacké		Région	
		2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Arachide	Sup (ha)	21517	23961	14931	14396	31773	32614	68221	70991
	Rdt (Kg/ha)	700	995	850	930	850	729	800	855
	Prod (T)	15062	23842	1692	13393	27007	23771	54761	61006
Niébé	Sup (ha)	13176	13176	7634	6680	7192	6649	2802	36071
	Rdt (Kg/ha)	500	500	650	599	619	465	590	488
	Prod (T)	6588	6588	4962	4001	4455	3092	16005	16213
Manioc	Sup (ha)	3561	3561	4550	4533	4800	4787	12911	36071
	Rdt (Kg/ha)	8500	8500	10000	8954	7990	8500	8830	488
	Prod (T)	30269	30269	45500	4091	38350	40687	114119	16213
Pastèque	Sup (ha)	4342	4342	5336	5603	2260	2214	11938	12376
	Rdt (Kg/ha)	14000	14000	15000	9000	12000	12500	13667	11167
	Prod (T)	60788	60788	80040	50425	27115	27676	167943	132810
Sésame	Sup (ha)	571	571	448	439	423	359	1442	1960
	Rdt (Kg/ha)	450	450	450	450	458	500	453	467
	Prod (T)	257	257	202	198	194	180	653	901
Total	Sup (ha)	43167	45611	32899	31651	46448	46623	97314	157469
	Rdt (Kg/ha)	24150	24445	26950	19933	21917	22694	24340	13465
	Prod (T)	112964	121744	132396	72108	97121	95406	353481	227143

***Source** : DRDR, région de Diourbel*

CHAPITRE XVII : ELEVAGE

XVII.1 Elevage

Dans la région de Diourbel, la production totale de **volaille** est estimée à 3 342 620 unités en 2023. Notons que Mbacké est le plus grand département producteur de volaille ; avec une production estimée à 1 351 513 unités en 2022, soit 37,74% de la production régionale. Pour le département de Bambey, la production de volaille est estimée à 1 163 803 en 2022. Enfin pour le département de Diourbel, la production de volaille s'est établi à 1 065 383 en 2022.

En ce qui concerne la production de bétail, elle a augmenté sur la période 2022-2023. Elle est de 1 021 686 têtes en 2022 à 1 442 828 têtes en 2023, soit une hausse de 41,22%. Notons que Mbacké est le plus grand département producteur de **bétails** ; avec une production estimée à 345 089 en 2022 contre 681 698 têtes en 2023. Pour le département de Bambey, la production de bétail est estimée à 373 154 en 2022 contre 403 737 en 2023. Enfin pour le département de Diourbel, la production de bétail est passée de 303 443 en 2022 à 357 393 en 2023.

Concernant la production de viande et abats, elle estimé à 2 303 tonnes en 2022 contre 2 868 tonnes en 2023 pour les bovins. Quant aux ovins, la production est estimée à 256 tonnes en 2022 contre 342 tonnes en 2023. Enfin, la production de caprins s'élève à 191 tonnes en 2022 contre 237 tonnes en 2023. Concernant le lait, la **production controlée** est estimé 29,6 tonnes en 2023.

L'analyse des entrées et les sorties des espèces au niveau régional montre qu'elles sont beaucoup plus importantes chez les ovins et les bovins. Pour les ovins, les entrées sont estimées à 83 321 en 2023 alors que les sorties s'élèvent à 25 183 ; soit un solde de 58 138 en 2023.

Concernant les bovins, les entrées sont estimées à 16 829 en 2023 et les sorties s'élèvent à 20 474 ; soit un solde déficitaire de 3 645 en 2023.

L'analyse de la répartition spatiale des mouvements d'espèces montre qu'en 2023 toutes les entrées sont nulles dans le département de Bambey et les sorties sont faibles et ne concernent que certaines espèces telles que les bovins (15 985), les ovins (12 885), les caprins (11 913), les équins (43) et les ; porcins (32). Notons que pour les porcins, les mouvements (sorties) de la région de Diourbel proviennent essentiellement du département de Bambey. Pour les camelins, les mouvements (entrées et sorties) sont uniquement enregistrés dans le département de Mbacké.

Définitions :

- ***Elevage :*** *ensemble des activités mises en œuvre pour assurer la* production*, la reproduction et l'entretien des animaux dits domestiques afin d'en obtenir différents produits ou services.*
- ***Bétail :*** *ensemble des animaux élevés pour la production agricole, lapins et volailles exceptés.*
- ***Volaille :*** *oiseau domestique, appartenant généralement aux gallinacés ou aux palmipèdes, élevé pour sa chair ou ses œufs, soit en basse-cour traditionnelle, soit en élevage industriel.*

En savoir plus :

- *https://www.accioncontraelhambre.org/fr/activites-agricoles-et-elevage*
- *Exploiter le potentiel du bétail pour stimuler le développement durable, FAO, 2018*

Tableau 17.1 : Evolution du cheptel, de la volaille et des œufs par département

Espèces	Bambey		Diourbel		Mbacké		Région	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Bovins	52 135	47 844	55 128	51 181	80 207	79 398	187 470	178 423
Ovins	145 607	178 103	84 348	153 975	122 197	392 539	352 152	724 617
Caprins	134 208	127 697	108 629	117 438	86 689	152 504	329 526	397 639
Asins	15 965	22 943	15 266	15 369	21 394	34 993	52 625	73 305
Equins	21 848	27 078	24 066	17 521	34 602	22 264	80 516	66 863
Porcins	3 391	72	16 006	1 909	0	0	19 397	1 981
Total bétail	373 154	403 737	303 443	357 393	345 089	681 698	1 021 686	1 442 828
Volaille	1 163 803		1 065 383		1 351 513		3 580 699	

Source *: Service régional de l'élevage de Diourbel, 2023*

Production contrôlée de lait (en tonne)

Département	2022	2023
Bambey		0
Diourbel		0
Mbacké		29,6
Région		29,6

Source *: Service régional de l'élevage, 2023*

Production de viande et abats par espèce (en tonne)

Espèces	2022	2023
	Viande	Viande
Bovins	2 303	2 868
Ovins	256	342
Caprins	191	237

Source *: Service régional de l'élevage, 2023*

Tableau 17.2 : Entrées et sorties du bétail selon le département en 2022-2023

Espèces		Bambey		Diourbel		Mbacké		Région	
		2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Bovins	Entrées		0		7 872		8 957		16 829
	Sorties		15 985		2 579		1 910		20 474
	Solde		-15 985		5 293		7 047		-3 645
Ovins	Entrées		0		66 847		16 474		83 321
	Sorties		12 885		7 147		5 151		25 183
	Solde		- 12 885		59 700		11 323		58 138
Caprins	Entrées		0		13 134		3 462		16 596
	Sorties		11 913		4 509		1 048		17 470
	Solde		-11 913		8 625		2 414		-874
Asins	Entrées		0		4 167		324		4 491
	Sorties		0		987		339		1 326
	Solde		0		3 180		-15		3 165
Equins	Entrées		0		3 644		187		3 831
	Sorties		43		788		264		1 095
	Solde		-43		2 856		-77		2 736
Porcins	Entrées		0		0		0		0
	Sorties		32		0		0		32
	Solde		-32		0		0		-32
Caméliens	Entrées		0		0		484		484
	Sorties		0		0		211		211
	Solde		0		0		273		273

Source *: Service régional de l'élevage, 2023*

CHAPITRE XVIII : ENERGIE - MINES - CARRIERES

XVIII.1 Energie

Assurer l'accès durable à l'énergie à un coût abordable reste l'objectif principal de la **politique énergétique** au Sénégal. En effet, l'**énergie** est un facteur important pour l'appui à la **transformation structurelle de l'économie**, l'amélioration des conditions de vie des populations et la réduction des inégalités sociales et territoriales. Malgré cette importance capitale, il est noté que la région de Diourbel connait toujours des problèmes d'accès à l'énergie surtout en milieu rural.

En effet, le **taux d'électrification rural** a régulièrement augmenté sur la période 2020-2023. En 2020, le taux d'électrification rurale est estimé à 55,0% alors qu'il s'élève à 57,47% en 2021, soit un écart de 2,47%. En 2022, le taux d'électrification rurale enregistré dans la région de Diourbel est estimé à 57,97%.
L'analyse de la production d'électricité par la SENELEC, montre que le nombre de mégawatts mis en service a régulièrement augmenté sur la période 2020-2023. En effet, il est estimé à 1325 mégawatts en 2020 contre 1350 mégawatts en 2021 ; soit un écart de 25 mégawatts. En 2022, le nombre de mégawatts mis en service dans la région de Diourbel est estimé à 1375 mégawatts ; soit 25 mégawatts de plus que l'année 2021. Notons qu'en 2023, 1400 mégawatts ont été mis en service dans la région de Diourbel; soit une augmentation 35 mégawatts par rapport à l'année 2022.

Cette production d'électricité est utilisée par les ménages, les entreprises et l'administration publique. Pour ce qui est des ménages, certains d'entre eux utilisent l'électricité pour la cuisson. En effet, en 2021, une très faible proportion des ménages de la région de Diourbel utilisent l'électricité pour la cuisson. Notons que le charbon de bois est utilisé pour la cuisson par 41,4% des ménages de la région de Diourbel.

Définitions :

- ***Politique énergétique*** *: partie de la politique économique qui traite de l'approvisionnement, de la transformation, de la distribution et des usages de l'énergie, tout en tenant compte des possibilités nationales et globales, de la conservation, en particulier des ressources primaires non renouvelables et de la sauvegarde de l'environnement.*
- ***Taux d'électrification rural*** *: nombre de ménages ruraux électrifiés par rapport au nombre total de ménages ruraux de ce pays.*
- ***Transformation structurelle de l'économie :*** *migration des travailleurs des secteurs à faible productivité, comme l'agriculture, au profit d'activités plus rentables, comme l'industrie ou les services, accompagnant donc le développement.*

En savoir plus :

- *SENEGAL PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE ET URBAINE PROGRAMME DE REDRESSEMENT DU SECTEUR ELECTRICITE- Rapport d'évaluation de la performance de projet (REPP)-1996.*
- *Stimuler le développement socio-économique local à travers l'électrification rurale - Rapport d'Évaluation Groupée - Mars 2018.*
- *Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique - Série de documents de travail - Demande globale et transformation structurelle en Afrique – 2020.*

Tableau 18.1 : Evolution des indicateurs relatifs à l'énergie

Année	2020	2021	2022	2023
Nombre de mégawatts mis en service (puissance installée en MW)	1325	1350	1375	1400
Taux d'électrification rurale (%)	55,0%	57,47	57,97	58,36
Ménages utilisant l'électricité comme combustible pour la cuisson (%)				

***Source** : SENELEC, 2020*

Tableau 18.2 : Répartition des ménages selon l'énergie utilisée pour la cuisson

Energie de cuisson selon la région de résidence	Bois ramassé	Bois acheté	Charbon de bois	Gaz	Electricité	Pétrole/Huile	Déchets d'animaux	Autre	Total
DIOURBEL	21,5%	17,1%	41,4%	18,5%	0%	0%	0,1%	1,5%	100%

***Source** : ANSD, EHCVM 2021*

XVIII.2 Mines et carrières

Les différents types de **carrières** exploitées dans la région de Diourbel sont : le **sable**, la **latérite** et le phosphate.
L'analyse de l'évolution des différents types de carrières sur la période 2021-2022 montre que la production de sable a augmenté de 5,76% ; elle passe de 62,2 millions de FCFA en 2021 à 65,78 millions de FCFA en 2022. A l'inverse, la production de sable a baissé de 27,79% sur la période 2022-2023 (65,78 millions de FCFA en 2022 contre 47,5 millions de FCFA en 2023).

Pour la latérite, la production a explosé sur toutes les périodes considérées. En effet, elle s'élève à 22,3 millions de FCFA en 2021, 78,84 millions de FCFA en 2022 et 202,16 millions de FCFA en 2023.
Concernant la production de phosphate, elle a fortement augmenté de 172,69% (29,4 millions de FCFA en 2022 contre 80,17 millions de FCFA en 2023).
Il est important de souligner que pour les autres types de carrière, le niveau de production passe de 41,33 millions de FCFA en 2022 à 28,71 millions de FCFA en 2023, soit une baisse de 30,53% sur la période 2022-2023.
L'analyse de la répartition de la production des différents types de carrière montre que le sable est exploité dans les départements de Diourbel et de Mbacké. La production de sable est estimée à 32,4 millions de FCFA en 2021 contre 12,74 millions de FCFA dans le département de Diourbel alors que dans le département de Mbacké, elle s'élève à . 34,3 millions de FCFA en 2021, 33,38 millions de FCFA en 2022 et 34,48 millions de FCFA en 2023.
Pour la latérite, l'essentiel de la production est réalisé dans le département de Bambey. Elle est estimée à 16,3 millions de FCFA en 2021, 66,89 millions de FCFA en 2022 et 188,27 millions de FCFA en 2023.
Pour le département de Mbacké, la production de latérite s'élève à 6 millions de FCFA en 2021, 11,95 millions de FCFA en 2022 et 12,39 millions de FCFA en 2023.

En considérant la production de phosphate de la région de Diourbel, elle est totalement réalisée dans le département de Bambey. Elle est estimée à 29,4 millions de FCFA en 2021 contre 80,17 millions de FCFA en 2022, soit une hausse de 172,69%.
De ces données, il est ressorti une sorte de spécialisation dans la production de carrière au niveau de la région de Diourbel. Les départements de Diourbel et Mbacké sont spécialisés dans la production de sable. Concernant le phosphate, il est principalement produit dans le département de Bambey.

Définitions :

- ***Carrière :*** *lieu d'où sont extraits des matériaux de construction tels que la pierre, le sable ou différents minéraux non métalliques ou carbonifères.*
- ***Latérite*** *: sol rouge vif ou rouge-brun, très riche en oxyde de fer et alumine, formé sous climat tropical. Ce sol se transforme en une cuirasse impropre à la culture sous l'effet de l'alternance saison sèche/saison humide.*
- ***Sable :*** *matériau granulaire composé de particules (quartz, micas, feldspaths) issues de la dégradation de roches. La dimension des grains de sable est comprise entre 1/16^{e} de millimètre et 2 millimètres.*

En savoir plus :

- *https://www.carsabe.fr/blog/2018/02/15/quelles-differences-entre-mines-et-carrieres*

Tableau 18.3 : Evolution de la production des carrières par département entre 2021-2023 (en millions de FCFA)

Types de carrières		Sable	Latérite	Phosphate	Autres	Totaux
Bambey	2021		16,3	29,4		45,7
	2022		66,89	80,17	27,96	175,02
	2023	0,28	188,27		19,79	208,34
	Variation 2021/2022		310,37%	172,69%		282,98%
	Variation 2022/2023		181,46%		-29,22%	19,04%
Diourbel	2021	27,9				27,9
	2022	32,4			10,37	42,77
	2023	12,74	1,5		5,92	20,16
	Variation 2021/2022	16,13%				53,30%
	Variation 2022/2023	-60,68%			-42,91%	-52,86%
Mbacké	2021	34,3	6			40,3
	2022	33,38	11,95		3	48,33
	2023	34,48	12,39		3	49,87
	Variation 2021/2022	-2,68%	99,17%			19,93%
	Variation 2022/2023	3,30%	3,68%		0,00%	3,19%
Région	2021	62,2	22,3	29,4	0	113,9
	2022	65,78	78,84	80,17	41,33	266,12
	2023	47,5	202,16		28,71	278,37
	Variation 2021/2022	5,76%	253,54%	172,69%		133,64%
	Variation 2022/2023	-27,79%	156,42%		-30,53%	4,60%

Source *: Service régional des mines de Diourbel*

Tableau 18.4 : Evolution de la production (FCFA) des mines au cours des 5 dernières années

Type de carrières	2019	2020	2021	2022	2023
Sable	4054000	27159000	62170000	65 771 000	47 493 500
Latérite	5600000	26640000	22340000	78 843 000	202 157 500
Phosphate	116139788	25077500	29358000	80 168 375	

Source *: Service régional des mines*

CHAPITRE XIX : COMMERCE - SERVICES

XIX.1 Commerce

Le nombre d'infrastructures commerciales de la région de Diourbel est estimé à 45 marchés (25 permanents et 20 hebdomadaires) en 2021, 68 marchés (30 permanents et 38 hebdomadaires) en 2022 et 72 marchés (34 permanents et 38 hebdomadaires) en 2023. Entre 2021 et 2022, le nombre des marchés hebdomadaires a augmenté. Il est estimé à 20 en 2021 contre 38 en 2022. En outre, le nombre de marchés hebdomadaires n'a pas évolué sur la période 2022-2023.
Concernant les marchés permanents, 5 de plus que 2021 ont été crées en 2022. En 2023, on en dénombre 4 de plus par rapport à 2022.

L'analyse de la répartition géographique des infrastructures commerciales montre qu'elles sont plus nombreuses dans le département de Mbacké (25 en 2021, 49 pour les années 2022 et 2023). En 2023, les autres départements, Bambey et Diourbel, détiennent respectivement 14 et 9.
En effet, le département de Bambey compte 2 marchés permanents pour les années 2021, 2022 et 2023 et 9 marchés hebdomadaires en 2021, 8 en 2022 et 12 en 2023. Dans le département de Diourbel, on y trouve 3 marchés permanents pour les années 2021, 2022 et 2023 contre 6 marchés hebdomadaires pour ces mêmes années.

Ces marchés sont le lieu par excellence de l'activité commerciale. Ainsi, pour les entreprises qui s'activent dans le secteur du commerce, sur la période 2020-2021, tous les indicateurs considérés ont augmenté : les charges de personnel sont passées de 906,9 millions de FCFA à 1 104,0 millions de FCFA, soit une augmentation de 21,7%.
Concernant, le Chiffre d'affaires, il s' élève à 146 506,2 millions de CFA en 2020 contre 182 896,4 millions de CFA en 2021, soit une hausse de 24,8%. l'Excèdent Brut d'exploitation a augmenté de 22,3% (5 322,3 millions de CFA en 2020 contre 6 504,1 millions de CFA en 2021). Enfin, la valeur ajoutée passe de 5 322,3 millions de F CFA en 2020 contre 6 504,1 millions de CFA en 2021, soit une augmentation de 22,2%.
Sur la période 2021-2022, les charges de personnel et le chiffre d'affaires ont augmenté respectivement de 22,55% et 11,41% alors que la valeur ajoutée et l'excèdent brut d'exploitation ont baissé respectivement de 23,58% et 33,01%.

Pour ce qui est de l'évolution du chiffre d'affaire des entreprises de commerce du secteur formel, l'analyse montre qu'ils s'inscrivent sur une tendance haussière passant de 127 527,1 millions en 2019 à 146 506,2 millions en 2020 ; soit une augmentation de 14,9%. En outre la hausse du chiffre d'affaire est plus importante sur la période 2020-2021 et est estimée à 24,8%. Notons que la plus faible évolution du chiffre d'affaire (11,41%) est enregistrée sur la période 2021-2022.
.

Définitions :

- Marché : *lieu de rencontre des vendeurs et des acheteurs de biens et de services où, de la confrontation entre l'offre et de la demande, va naître le prix d'échange.*
- Marché permanent : *marché où l'on note des activités des activités et des échanges commerciaux de manière permanente.*
- Marché hebdomadaire : *marché dans lequel les activités des activités économiques et des échanges commerciaux s'effectuent dans l'intervalle d'une semaine (plus connu sous le nom de Louma au Sénégal).*

En savoir plus :

- *ANSD, BDEF 2021*
- *Travail temporaire, marché permanent. Quand les contraintes réglementaires génèrent des échanges Mireille Lapoire-Chasset. Dans Droit et société 2011/1 (n° 77), pages 19 à 37*

Tableau 19.1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par département

Circonscriptions administratives	Année	Marchés permanents	Marchés hebdomadaires	Total
Bambey	2021	2	9	11
	2022	2	8	10
	2023	2	12	14
Diourbel	2021	3	6	9
	2022	3	6	9
	2023	3	6	9
Mbacké	2021	20	5	25
	2022	33	16	49
	2023	33	16	49
Région	2021	**25**	**20**	**45**
	2022	30	38	**68**
	2023	**34**	**38**	**72**

Source : Service régional commerce Diourbel, 2021

Tableau 19.2 : Caractéristiques des entreprises formelles par secteur d'activité

Secteurs	Année	Charges de personnel	Chiffre d'affaires	Valeur Ajoutée	Excèdent Brut d'exploitation
COMMERCE	2020	906,9	146 506,20	5 322,30	4 415,40
	2021	1 104,00	182 896,40	6 504,10	5 400,10
	2022	1 352,92	203 755,84	4 970,62	3 617,69
	Varia(%) 2020/2021	21,73%	24,84%	22,20%	22,30%
	Varia(%) 2021/2022	22,55%	11,41%	-23,58%	-33,01%

Source : ANSD/BDEF

Tableau 19.3 : Evolution du chiffre d'affaires des entreprises de commerce du secteur formel

Année	2 019	2 020	2 021	2022
Chiffre d'affaires COMMERCE (En millions de FCFA)	127 527,1	146 506,2	182 896,4	203 755,8
Evolution		14,9%	24,8%	11,41%

Source : ANSD/BDEF

XIX.2 Transport

Dans la région de Diourbel, les réalisations d'infrastructures routières sont sous forme linéaires de routes revêtues et non revêtues. Ces linéaires de routes peuvent être des réhabilitations ou des nouvelles créations.

Ainsi, les linéaires de routes revêtues construites s'élèvent à 39,4 km en 2021 contre 59 km en 2022 pour s'établir à 36,3 km en 2023. Notons également qu'il n'a pas eu de réhabilitation de routes revêtues en 2023 sauf en 2022 où il s'établissait à 1,6 km.

Dans le même ordre d'idée, l'analyse de l'évolution des linéaires de routes non revêtues construites montre qu'ils sont estimés à 30,9 Km en 2023 contre 41,6 km en 2022.

En outre, la longueur du linéaire de routes non revêtues réhabilitées est passée de 4 km en 2022 à 9,1 km en 2023.

Par ailleurs, l'analyse financière des programmes phares permet de quantifier le montant des investissements. Ces derniers sont des voiries et des pistes.

Selon la Division régionale des routes, en 2023 AGEROUTE a réalisé 12,5 km de voirie dans la Commune de Touba. Le Fond d'Entretien Routier Autonome (FERA) a réalisé 24 km sur les axes Digane - N3 - Diysangou (5km), CF N4 - Tocky Gare, CF N2 – Gnibi et la voirie de la Commune de Diourbel pour un montant de 2 150 000 000 F CFA en terme d'entretien et d'amélioration d'axes routiers. Il a également réalisé les pistes Sambé Ecole - Sossos -Diahbrou, Touré Mbonde – CF axe « Diourbel – Taiba » pour un montant 928 500 000 FCFA.

Concernant le PUDC, 14,38 km ont été réalisés en terme de routes non revêtues (environ 775 000 000 F CFA).

Sans oublier les travaux réalisés par le Projet de désenclavement des zones de production en appui au Programme national de développement local (PDZP/PNDL) au niveau de l'axe Sortie N°5 Ila Touba – Wakhaldiam pour un montant de 471 625 919 F CFA.

Définitions :

- ***Linéaire de routes*** *: installations routières fixes destinées au transport de voyageurs ou de marchandises, de longue distance et de proximité.*
- ***Voirie :*** *ensemble des voies de circulation terrestres, fluviales (fleuves et canaux), maritimes (rivages et ports), aériennes (aérodromes) et de leurs dépendances, aménagé et entretenu par l'administration publique.*
- ***Route revêtue:*** *chaussée sur laquelle on a posé un revêtement (macadam, bitume, béton, etc.).*

En savoir plus :

- http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/infrastructures-lineaires-de-transport
- https://www.lalanguefrancaise.com/dictionnaire/definition/voirie

Tableau 19.4 : Réalisation des routes dans la région de Diourbel en 2022 et 2023

Indicateurs	Réalisations				
	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire de routes revêtues construites (en km)	4,1	4	39,4	59	36,3
Linéaire de routes revêtues réhabilitées (en km)	0	0	19,5	1,6	0
Linéaire de routes non revêtues construites (en km)	0	0	0	41,6	30,9
Linéaire de routes non revêtues réhabilitées (en km)	0	0	3,5	4	9,1

Source : Division régionale des routes, Diourbel

XIX.3 Tourisme

En 2023, au niveau de la région de Diourbel, le nombre de receptifs touristiques est estimé à 10. Ces réceptifs sont concentrés dans le département de Diourbel et sont estimés à 8 en 2022 et 2023. Pour l'essentiel, ces réceptifs du département sont composés d'auberges qui sont au nombre de 7 en 2022 et 2023.

Notons que dans la région de Diourbel, il existe 2 hôtels en 2022 contre 3 hôtels en 2023. Ces hôtels sont essentiellement localisés dans les départements de Bambey (1 en 2022 et 2023) et Diourbel (1 en 2022 contre 2 en 2023). Les autres types de réceptifs qui sont des auberges sont estimés à 7 en 2022 et 2023 dans le département de Diourbel. Concernant le département de Mbacké, il existe un seul réceptif qui est un auberge en 2022 et 2023. Précisons que le département de Bambey n'a pas d'auberges mais dispose d'un seul hotel. De facon générale, le nombre de réceptifs touristique dans la région de Diourbel est faible. Aussi faut-il préciser qu'il n'existe pas d'hôtels dans le département de Mbacké et pas d'auberges dans le département de Bambey.

Dans la région de Diourbel, le nombre de chambres a augmenté ; passant de 107 en 2022 à 153 en 2023. Ainsi, le nombre de chambres est plus important dans le département de Diourbel (68 en 2022 contre 85 en 2023) que dans les départements de Bambey (29 en 2022 contre 58 en 2023) et Mbacké (10 en 2022 et 2023).

En effet, le nombre de chambres est plus important dans les auberges que dans les hôtels. Les chambres des auberges sont estimés à 56 en 2022 contre 85 en 2023 alors que celles des hôtels s'élèvent à 51 en 2022 contre 68 en 2023.

Au niveau régional, en 2022, les 107 chambres comportent 225 lits alors qu'en 2023 les 153 chambres cumulent un total de 317 lits. Cela montre que sur la période 2022-2023, la hausse du nombre de chambres a naturellement entrainé une augmentation du nombre de lits dans la région de Diourbel.

En effet, en 2022, les 51 chambres d'hôtels comptent 102 lits tandis que les 56 chambres d'auberges en comptent 123. En 2023, la région de Diourbel a enregistré 68 chambres d'hôtels avec 136 lits contre 85 chambres d'auberges avec 181 lits.

En considérant la répartition spatiale du nombre de chambres et lits, l'analyse montre que le département de Diourbel compte plus de chambres et de lits (68 chambres pour 138 lits en 2022 contre 85 chambres pour 172 lits en 2023). Notons que par rapport à 2022, les nombres de chambres et de lits n'ont pas changé en 2023. Pour le département de Mbacké, sur la période 2022-2023, tous les 10 chambres sont des chambres d'auberges et elles comptent 20 lits.

Concernant les autres indicateurs touristiques comme les agences de voyage et les guides touristiques, ils sont faibles dans la région de Diourbel. En effet, le nombre d'agences de voyage n'a pas varié dans la région et est estimé à 3 en 2022 et 2023. Notons qu'il existe un seul guide touristique dans la région de Diourbel sur la période 2022-2023.

Définitions :

Réceptif : *acteurs qui assurent l'organisation d'une prestation touristique (hébergement, transport, activité) sur son marché national local.*

En savoir plus :

Rapport des Enquêtes Nationales sur l'Offre et la Demande Touristiques au Sénégal », ANSD (2016)

Tableau 19.5 : Evolutions du nombre de réceptifs par type et par département

Réceptifs	Bambey			Diourbel			Mbacké			Région		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Hôtel	0	1	1	1	1	1	0	0	0	1	2	2
Auberge	0	0	0	7	7	7	1	1	1	8	8	8
Ensemble	0	1	1	8	8	8	1	1	1	9	10	10

Source : Service régional du tourisme

Tableau 19.6 : Evolution de la capacité d'accueil par département

Réceptifs		Bambey			Diourbel			Mbacké			Région		
		2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Hôtel	**Lits**		58	58	44	44	78		0	0	44	102	136
	Chambres		29	29	22	22	39		0	0	22	51	68
Auberge	**Lits**		0	58	98	94	94	20	29	29	118	123	181
	Chambres		0	29	49	46	46	10	10	10	59	56	85
Ensemble	**Lits**		58	116	142	138	172	20	29	29	162	225	317
	Chambres		29	58	71	68	85	10	10	10	81	107	153

***Source** : Service régional du tourisme*

Tableau 19.7: Evolution des autres indicateurs touristiques

Indicateurs touristiques	Région	
	2022	2023
Nombre d'Agences de voyage	03	03
Nombre de guide	01	01

Source : Service Régional du Tourisme de Thiès/Diourbel

GLOSSAIRES

- **Accès à l'eau :** capacité d'une population à accéder à une eau potable en quantité suffisante pour satisfaire ses besoins principaux.
- **Aides familiaux** : personnes non salariées qui travaillent dans les activités productrices des ménages. Cette absence de rémunération fait qu'ils ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'emploi.
- **Agriculture industrielle :** agriculture axé sur la production à grande échelle d'un ou de plusieurs produits, avec un degré élevé de technicité et d'investissement en capital, ainsi que d'autres ressources.
- **Autorisation de construire :** acte administratif délivré par une autorité administrative qui doit être préalablement obtenu par toute personne désirant entreprendre une construction.
- **Bétail :** Ensemble des animaux élevés pour la production agricole, lapins et volailles exceptés.
- **Branchement particulier :** dispositif technique de desserte individuel reliant une habitation ou un logement directement au réseau de distribution d'eau potable.
- **Branchements sociaux :** raccordement des ménages pauvres au réseau hydraulique, au moyen d'une mesure tarifaire (crédit ou subvention).
- **Campagne agricole :** période durant laquelle s'accomplit un cycle végétatif normal et dont le cycle est compris entre le début des semis et la récolte pour les cultures annuelles.
- **Carrière :** lieu d'où sont extraits des matériaux de construction tels que la pierre, le sable ou différents minéraux non métalliques ou carbonifères.
- **Carte d'égalité des chances :** carte spécifique permettant aux personnes handicapées éligibles d'accéder à des services sociaux de base (santé, réadaptation, éducation, formation, transport, emploi et finances) et à d'autres programmes de filets sociaux.
- **Centres de santé :** structures sanitaires de proximité, dispensant des soins de premier recours.
- **Chef de ménage** : membre du ménage qui a la responsabilité de l'organisation des repas, et plus généralement, de l'organisation de la vie du ménage et dont son autorité est reconnue et acceptée par tous les membres du ménage.
- **Chiffre d'affaire :** somme des montants des ventes (biens ou services) réalisées pendant un exercice comptable.
- **Collectivités territoriales :** autorité publique distincte de l'État. Chaque collectivité (commune, département, région) est dotée d'un exécutif et d'une assemblée délibérante élue au suffrage universel.
- **Combustible :** matière capable de brûler au contact du dioxygène ou d'un gaz contenant du dioxygène, en produisant une quantité de chaleur utilisable.
- **Commerce :** Activité consistant à acheter des produits à des tiers pour la revente en état, sans transformation (ou après transformations mineures).
- **Conflits individuel :** controverse naissant entre un travailleur et un employeur, à propos de l'application d'une loi, d'une convention collective, des règles du travail, d'un contrat de travail ou des règles d'usage; ainsi que tout désaccord naissant lors de la négociation d'une convention collective ou en lien avec une convention collective
- **Contrats de travail :** contrat conclu entre un salarié et un employeur.
- **Couverture Maladie Universelle :** possibilités offertes aux personnes les plus démunies de bénéficier d'une couverture du risque maladie.

- **Création d'entreprise :** ensemble cohérent de moyens humains et matériels regroupés en vue de l'exercice d'une activité économique.
- **Défécation à l'air libre :** action de déféquer à l'extérieur des habitations, hors de toilettes publiques.
- **Densité :** rapport entre le nombre d'habitants et le nombre d'hectares artificialisés par l'habitat.
- **Dépenses d'investissement :** opérations en capital comprenant, les remboursements d'emprunts, les prêts et avances accordés par la collectivité, les dépenses directes d'investissement (acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs, grosses réparations), les subventions d'équipements versées.
- **Districts sanitaires :** zones opérationnelles comprenant au minimum un centre de santé et un réseau de postes de santé.
- **Droit de propriété :** droit, détenu par une personne physique ou une personne morale, d'user, de profiter et disposer d'un bien de toute nature (corporelle ou incorporelle), dans les conditions fixées par loi.
- **Durée du stock alimentaire** : élément essentiel pour apprécier la stabilité du ménage à l'insécurité alimentaire.
- **Eau de boisson :** eau destinée à la consommation humaine dont les caractéristiques sont normalement soumises à des normes réglementaires.
- **Ecroué :** acte constitutif de l'incarcération. Il est dressé pour toute personne qui est conduite dans un établissement pénitentiaire ou qui s'y présente librement.
- **Elevage :** ensemble des activités mises en œuvre pour assurer la *production*, la reproduction et l'entretien des animaux dits domestiques afin d'en obtenir différents produits ou services.
- **Encours** : montant total des crédits et créances de l'entreprise envers des fournisseurs ou des clients. Il s'agit donc de sommes d'argent dues ou que l'entreprise doit, mais qui ne sont, pour le moment, pas entrées ou sorties des comptes de l'entité concernée.
- **Encours de crédit** : montant total des crédits émis par une ou des institutions financières à une date donnée et non remboursés.
- **Ensoleillement :** temps pendant lequel le soleil est réellement visible. C'est-à-dire sans que la visibilité soit entravée par des nuages, du brouillard ou des montagnes.
- **Enseignement moyen** : structure d'enseignement, dispensé dans les collèges d'enseignement moyens (CEM) dont le cycle dure 4 ans, soit de la 6ème (première année du secondaire dont les années d'étude sont désignées en ordre décroissant comme dans le système français) à la 3ème.
- **Enseignement secondaire :** structure d'enseignement comprenant des années d'études (de la seconde à la terminale) et qui accueille les sortants de l'enseignement moyen.
- **Enseignement supérieur:** ensemble des enseignements généraux, techniques ou professionnels qui demandent de disposer d'un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat ou à son équivalent.
- **Etablissements d'enseignement élémentaire:** structures scolaires accueillant les élèves du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle II) – CP, CE1 et CE2 – et des deux premières années du cycle de consolidation (Cycle III) – CM1 et CM2.
- **Établissements pénitentiaires :** lieux privatifs de liberté gérés par l'administration pénitentiaire. On distingue deux catégories d'établissements pénitentiaires : les maisons d'arrêt et les établissements pénitentiaires.
- **Excèdent Brut d'exploitation :** capacité d'une entreprise à générer des ressources de trésorerie du seul fait de son exploitation.

- **Exécution budgétaire:** opération faisant intervenir deux grandes catégories d'acteurs : les ordonnateurs responsables de l'opération en recette ou en dépense et les comptables responsables du recouvrement ou du paiement de ces opérations.
- **Faune :** Ensemble des espèces animales vivant dans un espace géographique ou un habitat déterminé.
- **Fécondité :** mesure de la fréquence des naissances au sein d'ensembles en âge de procréer.
- **File active sous ARV :** nombre de personnes vivant avec le VIH sous traitement antirétroviral.
- **Fonds de dotation de la décentralisation:** Fonds permettant de servir de compensation aux charges résultant du transfert de compétences ; de doter les régions de moyens financiers nécessaires au fonctionnement de leurs organes et services propres et autres.
- **Indice de parité :** Rapport entre la valeur correspondant au sexe féminin et celle correspondant au sexe masculin pour un indicateur donné.
- **Indice synthétique de fécondité** : nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme en fin de vie féconde si elle avait des enfants aux taux de fécondité par âge actuels.
- **Infraction :** comportement strictement interdit par la loi pénale et sanctionné par une peine prévue par celle-ci.
- **Infrastructures de jeune** : domaine des loisirs, de la formation, de la sensibilisation ou de tout autre domaine, organisé dans le centre en faveur des jeunes en vue de leur plein épanouissement.
- **Internet mobile :** 'ensemble des technologies destinées à accéder à tout l'Internet au-delà des stations de travail fixes et de les rendre accessibles au moyen de terminaux mobiles.
- **Latérite** : sol rouge vif ou rouge-brun, très riche en oxyde de fer et alumine, formé sous climat tropical. Ce sol se transforme en une cuirasse impropre à la culture sous l'effet de l'alternance saison sèche/saison humide.
- **Licences sportives :** acte unilatéral de la fédération sportive qui permet la pratique sportive et la participation aux compétitions, et le cas échéant (selon les statuts de la fédération) la participation au fonctionnement de la fédération.
- **Linéaire de routes** : installations routières fixes destinées au transport de voyageurs ou de marchandises, de longue distance et de proximité.
- **Malnutrition aigüe** : réduction de la consommation de nourriture et/ou une maladie causant une perte de poids soudaine et des œdèmes.
- **Malnutrition chronique :** Inadéquation de la taille d'un enfant par rapport à son âge provenant d'une sous-alimentation chronique.
- **Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) :** Etablissements pénitentiaires qui reçoivent des détenus provisoires (inculpés, prévenus et accusés) et des condamnés à une peine inférieure ou égale à (01) an.
- **Marché :** lieu de rencontre des vendeurs et des acheteurs de biens et de services où, de la confrontation entre l'offre et de la demande, va naître le prix d'échange.
- **Marché permanent :** marché où l'on note des activités des activités et des échanges commerciaux de manière permanente.
- **Marché hebdomadaire :** marché dans lequel les activités des activités économiques et des échanges commerciaux s'effectuent dans l'intervalle d'une semaine (plus connu sous le nom de Louma au Sénégal).
- **Ménage agricole :** ménage dont un de ses membres pratique au moins l'agriculture (au sens large du terme), sans être uniquement un salarié dans l'agriculture.
- **Méthode HTH :** moyen simple et efficace pour désinfecter l'eau en vue de la rendre potable en y introduisant des produits chlorés (pastilles de chlore, eau de javel, ….)

- **Milieu de résidence** : classification en zone rurale ou urbaine de la région ou du département dans lequel la population a sa résidence habituelle.
- **Organisation administrative :** manière dont les administrations publiques traitent : l'organisation de l'État en : régions, départements, territoire, autonomie, provinces, cantons, États, mais aussi les communes et les quartiers.
- **Parc internet :** ensemble des ressources logicielles, matérielles et réseaux qui constituent le système de fourniture de service internet.
- **Part des dépenses alimentaires :** indicateur d'accès à l'alimentation qui représente le quotient entre le volume des dépenses consacrées à la nourriture sur le volume des dépenses totales du ménage.
- **Patrimoine culturel :** artefacts, monuments, groupes de bâtiments, sites et musées qui se distinguent par leurs valeurs diverses, y compris leurs significations symboliques, historiques, artistiques, esthétiques, ethnologiques ou anthropologiques, scientifiques et sociales.
- **Pauvreté :** 'état, condition d'une personne qui manque de ressources, de moyens matériels pour mener une vie décente.
- **Plant :** Végétal au début de sa croissance, destiné à être planté ou repiqué, ou qui vient de l'être.
- **Population carcérale :** ensemble des individus, prévenus et condamnés, détenus dans les établissements pénitentiaires ou sous contrôle de l'administration pénitentiaire par l'intermédiaire du bracelet électronique.
- **Personne au chômage** : **l**es chômeurs comprennent, au sens du Bureau international du Travail (BIT), toutes les personnes en âge de travailler qui au cours de la période de référence étaient sans travail, disponibles pour travailler durant une période de deux semaines et à la recherche d'un travail sur la période des quatre semaines ayant précédé la date de collecte. Le taux de chômage est obtenu en rapportant le nombre de chômeurs à la population active âgée de 10 ans ou plus. Toutefois, cette définition s'avère restrictive pour le Sénégal eu égard au marché du travail qui est peu structuré pour la recherche de travail. À cet effet, les personnes sans emploi, qui sont disponibles, mais ne recherchent pas un emploi pour des raisons jugées indépendantes de leur volonté sont comptées parmi les chômeurs et prises ainsi en compte dans la détermination du niveau de chômage dans le pays.
- **Personnel administratif, technique et de service:** personnel autre que le personnel d'enseignement et de recherche exerçant dans les universités publiques, les établissements publics d'enseignement supérieur et les centres des œuvres universitaires.
- **Personnel d'Enseignement et de Recherche** : agents attachés à un établissement d'enseignement supérieur, le plus souvent une université et partageant leur temps entre l'enseignement, l'encadrement des étudiants et la recherche dans leur domaine de spécialité.
- **Politique énergétique** : partie de la politique économique qui traite de l'approvisionnement, de la transformation, de la distribution et des usages de l'énergie, tout en tenant compte des possibilités nationales et globales, de la conservation, en particulier des ressources primaires non renouvelables et de la sauvegarde de l'environnement.
- **Population en âge de travailler :** Individus ayant atteint un âge légal pour exercer une activité économique quelconque ou pour s'engager dans la recherche active d'un emploi.
- **Population en emploi rémunéré :** personne participant à la production de biens et de services en contrepartie d'une rémunération, ne serait-ce que pour une heure, pendant une brève période de référence.

- **Population active :** les chômeurs et les personnes occupées constituent la population active. Les personnes occupées sont celles qui exercent un emploi ou qui exploitent une entreprise.
- **Postes de santé :** structures publiques de santé offrant des soins curatifs paramédicaux, des services promotionnels et préventifs.
- **Préscolaire** : pré-école, qui permet d'accueillir les enfants trop jeunes pour commencer l'école primaire c'est-à-dire enfants qui n'ont pas atteint l'âge de la scolarité obligatoire.
- **Programmes de santé :** ensemble organisé, cohérent et intégré d'activités et de services réalisés simultanément ou successivement avec les ressources nécessaires dans le but d'atteindre des objectifs déterminés en rapport avec des problèmes de santé précis.
- **Programme d'assistance sociale :** programme visant à venir en aide à des individus, à des familles ou à des groupes en difficulté afin de favoriser leur bien-être, leur insertion sociale et leur autonomie.
- **Programme National de Bourse de Sécurité Familiale** : programme permettant de contribuer à la lutte contre la vulnérabilité et l'exclusion sociale des familles à travers une protection sociale intégrée en vue de favoriser leur accès aux transferts sociaux et de renforcer, entre autres, leurs capacités éducatives, productives et techniques.
- **Production agricole :** résultat de l'exploitation de la terre pour obtenir des biens, principalement des aliments tels que des céréales et divers types de légumes.
- **Quotient de mortalité à un âge** : probabilité, pour les personnes survivantes à cet âge, de décéder avant l'âge suivant.
- **Ratio de dépendance :** Rapport entre l'effectif de la population d'âges généralement inactifs (enfants et personnes âgées) et l'effectif de la population en âge de travailler.
- **Rapport de masculinité :** Rapport, dans une population ou un groupe d'âge, de l'effectif masculin à l'effectif féminin, exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes.
- **Régimes juridiques :** cadre légal imposé à une activité économique. Les règles applicables régissant l'activité de l'entreprise sont tributaires de ce statut.
- **Registre National Unique (RNU) :** le RNU est une base de données dynamique obtenue suivant un processus d'identification et de sélection de ménages en situation de pauvreté. Il permet d'ordonner ces ménages recensés selon des critères socioéconomiques. Pour son développement, le RNU s'est appuyé sur le processus et les instruments mis en place depuis 2013 pour la sélection des bénéficiaires du Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF). Ce processus comprend 3 étapes : le ciblage géographique, le ciblage communautaire réalisé par les comités villageois et de quartier et les enquêtes auprès des ménages.
- **Réseau d'assainissement :** Ensemble des ouvrages construits par l'homme pour canaliser les eaux pluviales et les eaux usées à l'intérieur d'une agglomération. La majeure partie de ces ouvrages sont des canalisations souterraines reliées entre elles. Le réseau d'assainissement est un des éléments constituant le système d'assainissement.
- **Rez de chaussés :** Partie d'une maison située au niveau du sol. • Appartement situé au niveau du sol.
- **Route revêtue:** Chaussée sur laquelle on a posé un revêtement (macadam, bitume, béton, etc.).
- **Réceptif :** acteurs qui assurent l'organisation d'une prestation touristique (hébergement, transport, activité) sur son marché national local.
- **Sylviculture** : production de bois brut, ainsi que l'extraction et la cueillette de produits forestiers autres que du bois et poussant à l'état sauvage.

- **Sable :** matériau granulaire composé de particules (quartz, micas, feldspaths) issues de la dégradation de roches. La dimension des grains de sable est comprise entre 1/16^{e} de millimètre et 2 millimètres.
- **Sécurité alimentaire :** accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive.
- **Sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée (SUARL** : société qui a une raison sociale, une adresse, un statut qui définit le cadre de la collaboration des associés.
- **Sociétés à responsabilité limitée (SARL)** : entreprise constituée de deux associés minimum et 100 maximum. Le statut peut être choisi par les artisans, les commerçants, les industriels, et les professions libérales, mais il ne peut pas être utilisé pour les professions juridiques, judiciaires ou de santé, à l'exception des pharmaciens.
- **Taux d'accès à l'internet :** pourcentage de ménages déclarant disposer d'un accès Internet depuis un ordinateur, par liaison téléphonique, ADSL ou câble haut débit. **Taux brut de préscolarisation :** mesure de la participation des enfants dans le préscolaire.
- **Taux brut de scolarisation** : nombre total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.
- Taux de pénétration de l'internet : indicateur exprimé en pourcentage qui permet de déterminer la part d'une population possède l'internet.
- **Taux d'achèvement** : nombre de personnes du groupe d'âge concerné, qui ont terminé la dernière année du niveau d'enseignement donné, est exprimé en pourcentage de la population totale (dans l'échantillon de l'enquête) du même groupe d'âge.
- **Taux d'électrification rural :** nombre de ménages ruraux électrifiés par rapport au nombre total de ménages ruraux de ce pays.
- **Taux d'occupation :** c'est un indicateur qui permet d'apprécier la surpopulation carcérale. En effet, selon les normes du Comité international de la Croix Rouge, la surface minimale par détenu est de 3,4 m² en tenant compte de la surface des toilettes. Le taux d'occupation est calculé en rapportant le nombre de détenus à la capacité d'accueil réelle.
- **Taux d'urbanisme** : proportion de personnes habitant une ville ; pourcentage d'habitants en zone urbaine par rapport au reste de la population.
- **Taux de valeur ajoutée :** rapport de la valeur ajoutée (VA) au chiffre d'affaires (CA).
- **Température moyenne mensuelle** : moyenne des températures maximales et minimales d'une année.
- **Travailleur familial :** Personnes qui occupent un « emploi indépendant » dans une entreprise orientée vers le marché et exploitée par un parent vivant dans le même ménage, mais qui ne peuvent pas être considérées comme associés, parce que leur degré d'engagement dans l'exploitation de l'établissement, en termes de temps de travail ou d'autres facteurs à déterminer selon les conditions nationales, n'est pas comparable à celui du dirigeant de l'établissement.
- **Tourisme :** ensemble des activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité.
- **Transformation structurelle de l'économie :** migration des travailleurs des secteurs à faible productivité, comme l'agriculture, au profit d'activités plus rentables, comme l'industrie ou les services, accompagnerait donc le développement.
- **Valeur Ajoutée :** richesse produite lors du processus de production.

- **Violence émotionnelle :** moyen de contrôler une autre personne en utilisant ses émotions pour critiquer, embarrasser, faire honte, blâmer ou autrement manipuler une autre personne.
- **Violence physique :** acte avec pour intention ou conséquence la douleur et/ou une blessure physique.
- **Violence sexuelle :** toute atteinte sexuelle commise sans le consentement d'une personne et tout agissement discriminatoire fondé sur la tradition patriarcale qui perpétue les rôles sexués attribués aux femmes et aux hommes.
- **Voirie :** ensemble des voies de circulation terrestres, fluviales (fleuves et canaux), maritimes (rivages et ports), aériennes (aérodromes) et de leurs dépendances, aménagé et entretenu par l'administration publique.
- **Volaille :** oiseau domestique, appartenant généralement aux gallinacés ou aux palmipèdes, élevé pour sa chair ou ses œufs, soit en basse-cour traditionnelle, soit en élevage industriel.

INDEX

A

âge 34
agriculture industrielle 111
aides familiales 39
autorisations de construire 26

B

bétails 114
branchements sociaux 50
BTP 104

C

campagne agricole 111
carrières 119
Charges de personnel 106
chef de ménage 109
cheptel 13
Chiffre d'affaires 106
collectivités territoriales 15
conflits individuels 36
consultations sociales 67
contrats de travail 36
création d'entreprise 104

D

détenus 72
données hydrographiques 13
droits de propriété 109
durée des stocks alimentaires en 2021 61

E

eaux usées 52
écroués 72

F

file active sous ARV 77

I

infractions 72
infrastructures sportives 94

L

l'indice de parité 81
l'indice d'entreprenariat féminin 109
latérite 119
licences sportives 94
linéaires de routes 124

M

maison d'arrêt et de correction 70
malnutrition aigüe 57
malnutrition chronique 77
ménages agricoles 109
milieu de résidence 21

N

niveau d'instruction 34, 41
niveau d'instruction 32, 39

P

plants 28
politique énergétique 117
population active 41
population carcérale 70
population en emploi 34
population en emploi rémunéré 34
prévalence 59
production controlée 114
programmes de santé 77

R

rapport de masculinité 18
régimes juridiques 104
rez de chaussés 26

S

sable 119
secteur d'activité 34
sexe 34
sylviculture 28

T

taux brut de préscolarisation 57, 81
taux brut de scolarisation 57, 85
taux brut de scolarisation à l'élémentaire 83
taux d'achèvement 57
taux d'achèvement au moyen 85
taux d'électrification rural 117
taux d'urbanisation 21
taux de chômage 41
taux de dépollution 52
taux de réussite 85
taux de valeur ajouté 106
taux d'occupation 70
tranche d'âge 34
transformation structurelle de l'économie 117

V

violence de nature émotionnelle 59
violence physique 59
violence sexuelle 59
voiries 124
volaille 114
Volaille 134